

APPEL
AUX HONNÊTES GENS.

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE CONTEMPORAINE,

PAR

LOUIS BLANC,

Représentant du Peuple.

PRIX : 1 FRANC.

PARIS,

AU BUREAU CENTRAL,

8, RUE ET PLACE FAVART.

—
1849

L1E022210

DC

2725

·G3

1849

SMRS

APPEL

AUX HONNÊTES GENS.

Typographie Dondey Dupré, r. St-Louis, 46, au Marais.

APPEL
AUX HONNÊTES GENS.



QUELQUES PAGES
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE,

PAR

LOUIS BLANC,

Représentant du Peuple.

PRIX : 1 FRANC.



PARIS,
AU BUREAU CENTRAL,

8, RUE ET PLACE FAVART.

—
1849

1897

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1897

1897

1897

1897

1897

1897

1897

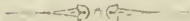
1897

1897

1897

APPEL

AUX HONNÊTES GENS.



I

Nous demandions des juges, et nous ne trouvons devant nous que des ennemis.

Nous invoquions les règles éternelles de la justice, et l'on s'arme contre nous d'une institution née des emportements de la force.

Nous brûlions d'aller devant le jury dénoncer une accusation, œuvre de mensonge, prodige d'iniquité, et, contre le péril de cette démonstration, l'on se réfugie derrière un tribunal composé tout exprès pour nous frapper, derrière une juridiction établie *après coup*, sous l'empire de l'état de siège, au sein d'une ville en feu, par des proscripteurs.

C'est à Paris, théâtre du 15 mai, et où d'innombrables témoins pouvaient servir la vérité, que l'accusateur nous devait rendez-vous, et c'est à Bourges qu'on transporte le débat, pour que la vérité y succombe sans assistance, presque sans écho.

Très-bien, la mesure est comblée.

Un jour, quand toute cette ivresse des passions se sera évanouie, on rapprochera de la conduite de M. Odilon-Barrot et de ses complices celle des Républicains socialistes qui, au mois de février, employèrent leur dictature à abolir la peine de mort, à calmer la place publique, à protéger les vaincus, à transformer en atelier une prison pour dettes, à rendre inviolable le domicile de chaque citoyen et indépendante la voix de chaque journal : étranges anarchistes, qui prirent pour devise *l'ordre dans la liberté!* singuliers apôtres de la spoliation, qui donnèrent Paris à garder... à deux cent mille affamés sous les armes!

La parole alors sera ôtée à la calomnie, et les faits parleront. On se rappellera combien les hommes de février furent magnanimes, et que pas une arrestation n'attrista leur puissance; on se rappellera qu'ils n'eurent besoin, eux, ni d'accusateurs publics, ni de juridictions exceptionnelles, ni de geôliers, ni de sbires; qu'ils n'eurent pas à défendre l'ordre à coups d'épée; qu'aucune famille ne prit le deuil à la lecture de leurs décrets; que par eux, enfin, républicains *rouges*, démocrates au nom sanglant, le peuple fut convié un jour à se rendre au champ de Mars pour y célébrer la fête philosophique de l'oubli des haines et y brûler l'échafaud (1).

(1) Voici ce que je disais aux délégués des travailleurs, du haut de la tribune du Luxembourg, le 10 mars 1848 : « Les hommes impos-
» sibles sont devenus tout à coup les hommes nécessaires. On les dé-
» honnait comme les apôtres systématiques de la *terreur*; or, le jour
» où la Révolution les a poussés aux affaires, qu'ont-ils fait? Ils ont
» aboli la peine de mort, et leur plus chère espérance est de pouvoir
» vous conduire un jour sur la place publique, et là, dans l'éclat d'une
» fête nationale, de vous inviter à détruire jusqu'aux derniers vestiges
» de l'échafaud. »

Il faut ajouter, à l'éternel honneur du peuple, que ces paroles furent accueillies par des **APPLAUDISSEMENTS IMMENSES**. (Voy. le *Moniteur* du 11 mars 1848.)

Depuis, qu'avons-nous vu ? Aujourd'hui encore, que voyons-nous ? « Nous sommes les modérés ! » ont osé dire ceux qui allaient remuant d'une main violente les cendres de la guerre civile.

Ainsi, les promoteurs des conseils de guerre ? modérés ;
Les instigateurs de la déportation en masse ? modérés ;
Les approbateurs en délire des condamnations sans jugement ? modérés ;

Les inventeurs du baigne politique ? modérés, modérés ;
modérés !

Ah ! ce mot si noble et si beau, ils en auront fait le scandale de l'histoire.

En attendant, nous avons à instruire publiquement, au grand jour, une procédure qui vaudra bien, peut-être ; celle qui se cache et qui ment dans l'obscure et ténébreuse obscurité des greffes.

Pour ce qui me concerne, je désobéirais à ma conscience si je ne flétrissais pas les manœuvres de mes ennemis aux yeux des honnêtes gens ; des honnêtes gens, car l'injustice des âmes viles me touche peu : elle a perdu le pouvoir de m'indigner, et j'en suis arrivé, sur ce point, à toute la sérénité du mépris.

Plus tard, je publierai l'histoire complète de la Révolution de Février et des événements qui ont suivi : je ne veux maintenant que dévoiler le système d'impostures pratiqué à mon égard. On m'empêche de porter ma cause devant des juges nommés par le peuple : je la porte devant le peuple lui-même.

Qu'il soit bien entendu, au reste, que je ne descends pas à me disculper : j'accuse.

II

On sait quelles circonstances précédèrent la Révolution de Février. Paris avait poussé contre le ministère

de M. Guizot un cri formidable, que s'étaient renvoyé tous les échos des grandes villes. L'opposition, propagée sous forme de banquets, éclatait partout en attaques passionnées, en véhémentes philippiques. Or, qui se montrait à la tête du mouvement ? Un homme qui, étant sans valeur et sans idées, n'avait ni ennemis ni jaloux. M. Odilon-Barrot avait dû à sa médiocrité de devenir chef de l'opposition dynastique : on lui aurait envié cet honneur, pour peu qu'il en eût été digne. Lui, cependant, il désirait davantage ; et depuis longtemps il poursuivait le pouvoir avec toute la fougue de l'impuissance qui s'ignore, lorsque enfin, de dépit et de colère, il s'essaya au rôle d'agitateur. Qui pourrait avoir oublié comment lui et ses amis jouèrent ce rôle, et quelle en fut l'issue ? Qui ne se souvient du menaçant défi qu'ils jetèrent au gouvernement lorsque, rendu furieux par le péril, le ministère Guizot déclara que le banquet du 12^{me} arrondissement n'aurait pas lieu ? Il me semble voir encore le frémissement de Paris dans la matinée du 22 février 1848 ; il me semble voir encore le peuple descendre, le long du boulevard, en colonnes mugissantes, et s'entasser autour de la place désignée pour le banquet. M. Odilon-Barrot et ses amis avaient protesté jusqu'au dernier moment contre la violation d'un droit sacré, disaient-ils ; la veille encore, ils avaient promis d'aller s'asseoir courageusement là où leur présence était attendue. O générosité éternellement crédule du peuple ! Il eut beau chercher des yeux les agitateurs dont il épousait la querelle ; il eut beau appeler d'une voix enue et tragique les convives absents : le banquet avait été soudainement contremandé par la peur : M. Odilon-Barrot et ses amis de la gauche dynastique ne parurent pas !

Ce ne furent alors, parmi la foule, que cris d'indignation et paroles de mépris. Quoi ! dans leurs prédications emportées, ils avaient soufflé à la France entière la pas-

sion de la résistance, l'ivresse de la révolte, et, après avoir donné le signal de marcher en avant, eux-mêmes ils reculaient épouvantés ! Ils avaient comme rangé la révolution en bataille, et ils désertaient au moment du combat ! Irrité par leurs défis, le gouvernement était décidé à tirer le glaive ; excité par leurs discours, le peuple ne pouvait déjà plus être retenu ; selon toute apparence, d'affreux malheurs allaient éclater sur Paris, le sang allait couler, et ils n'étaient pas là !

Ce qui arriva ensuite, nul ne l'ignore. Une fois déchainé, le peuple alla jusqu'au bout ; les soldats se souvinrent qu'ils étaient citoyens ; le gouvernement tomba comme un homme épuisé de fatigue ; Louis-Philippe s'enfuit laissant son palais vide et sa couronne par terre ; la France fut une République.

C'eût été chose vraiment trop étrange que ceux qui avaient déserté la lutte se présentassent pour conduire le triomphe. S'ils en éprouvèrent le désir, du moins ils n'en eurent pas l'audace. Ils se cachèrent et on les oublia.

Voilà comment s'explique la rage aveugle des royalistes constitutionnels qui sont aujourd'hui au pouvoir.

Et d'abord, rejetés dans l'ombre par le mouvement même que leur turbulence imprévoyante avait provoqué, ils se trouvaient avoir joué, au mois de février, une comédie à la fois honteuse et ridicule.

D'un autre côté, quelle n'avait pas dû être leur humiliation de voir la France érigée en République, eux qui avaient passé toute leur vie à traiter la République de chimère et les républicains de rêveurs, eux qui s'étaient crus des génies profonds et proclamés les hommes pratiques par excellence pour avoir prêté serment aux royautés inviolables et aux dynasties immortelles ! Qu'allait devenir votre réputation de sagesse, qu'allait-on penser de la portée de vos vues, grands politiques, fameux docteurs, qui aviez souri d'un air capable à nos

utopies, quand nous vous disions : Voici venir le gouvernement républicain et nous touchons au suffrage universel ?

A ces causes de dépit se joignait, chez les royalistes constitutionnels, tels que MM. Thiers, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, l'étonnement du démenti donné par la modération républicaine à leurs prédictions, tant de fois répétées. Combien, en effet, n'avaient-ils pas mis d'obstination à évoquer, pour le compte de la monarchie, les ombres livides de 93 ? A les entendre, notre philosophie était pleine de sang. Il n'y avait pas de milieu entre adorer un maître au maillot et porter Marat au Panthéon. Renverser le trône, juste ciel ! Mais le trône absent, c'était la guillotine. Oui, voilà ce qu'ils affirmaient, au nom des enseignements du passé. Qu'on juge de leur surprise et de ce qu'elle avait d'humiliant quand ils virent que le gouvernement provisoire débutait par l'abolition de la peine de mort ; qu'il laissait les chemins libres devant Louis-Philippe et ses ministres ; qu'il se gardait de la persécution comme d'une lâcheté ; que, protecteur impassible de la liberté d'écrire, il couvrait les calomnies dirigées contre lui de la générosité de ses dédains ; qu'il planait, pour ainsi dire, au-dessus de la haine.

III

Encore si cette politique n'avait pu être attribuée, dans le conseil, qu'aux républicains de date récente ! Mais non.

Quand, pour la première fois—cette justice lui est due—M. de Lamartine émit, au conseil, l'idée d'abolir la peine de mort, quelques objections s'élevèrent, non sur le principe, mais sur l'opportunité de la déclaration, et

la question fut momentanément écartée. Elle fut reprise... Pourquoi m'imposerais-je ici des réticences dont tout le bénéfice irait aux ennemis de notre grande cause ? J'ai été assez injustement, assez cruellement attaqué, pour avoir le droit de faire hommage tout haut à la République de ce qu'elle a inspiré d'honorable à un de ses fidèles soldats. Je dirai donc sans détour que c'est par moi que fut remise sur le tapis, dans la journée du samedi 26 février, la question de l'abolition de la peine de mort. Je venais de lire un article où, par une calomnie devenue banale, on faisait aboutir la République au gouvernement du bourreau. Indigné, je dis qu'il était temps d'en finir à jamais avec ces odieuses attaques; qu'il y fallait répondre d'une manière qui ne s'effaçât plus de la mémoire des hommes, et je rappelai la proposition de M. de Lamartine. La scène qui suivit est restée vivante dans ma pensée. M. de Lamartine accourut vers moi, me prit les mains avec effusion, et s'écria d'une voix émue : « Ah ! vous faites là une noble chose ! » Au fond, le sentiment que j'exprimais était celui de chacun; et ce fut d'un commun élan, ce fut avec une joie passionnée, que nous votâmes le décret sur l'abolition de la peine de mort, décret qu'on peut lire dans le *Moniteur* du 27 février 1848, et dont la rédaction appartient à M. de Lamartine pour la seconde moitié, à moi pour la première.

Non, non : il n'est pas vrai, comme quelques-uns osent aujourd'hui l'écrire, il n'est pas vrai que le gouvernement provisoire se soit partagé entre la République de la clémence et celle du terrorisme. Si des dissidences ont eu lieu dans le sein du gouvernement provisoire, elles ont porté sur des questions d'une toute autre nature, sur celle de savoir, par exemple, quelles seraient la durée, l'étendue, la portée sociale de notre pouvoir.

Devions-nous agrandir jusqu'à construire de nos

propres mains l'édifice de la République, nos attributions et notre responsabilité ?

Fallait-il, selon le vœu émis par le peuple avec tant de spontanéité et de profondeur, créer un ministère du travail et du progrès ?

Ne convenait-il pas de substituer sans retard à la commandite du crédit individuel celle du crédit de l'État ?

N'y avait-il pas urgence à transformer en banque d'État la Banque de France ? etc... etc...

Tels sont les importants problèmes qui nous trouvèrent divisés.

Mais, quant au caractère d'humanité, de générosité calme et forte à donner au pouvoir issu des barricades, il y eut toujours dans le conseil unanimité de sentiments.

IV

Il semble que cette modération aurait dû toucher nos ennemis. Loin de là, elle envenima les blessures de leur âme aigrie. Ils s'irritèrent de ce que, pouvant les écraser d'un signe, nous ne leur faisons pas même l'honneur de les haïr. Plus nous protégeons leurs personnes, plus il devenait manifeste qu'en nous représentant comme des hommes de violence, ils nous avaient calomniés d'une manière indigne, et ils jurèrent, dans le secret de leurs ressentiments, d'obscurcir la lumière qui, venant éclairer tout à coup leur longue imposture, les couvrait de confusion. Il ne faut pas trop s'étonner de cet excès de noirceur : ce serait mal connaître le cœur humain et ses abîmes.

Leur colère, toutefois, demeura quelque temps voilée. Ils voulaient s'assurer d'abord s'il n'y avait point péril à être injuste. Mais le peuple, à force de générosité, ne leur eut pas plutôt donné cette certitude, qu'on les vit se

répandre en attaques dont l'impudence égalait la fausseté. MM. Ledru-Rollin et Lamartine y ont répondu, en ce qui les concerne, le premier du haut de la tribune, le second par la voie de la presse. Pour ce qui me touche, j'attendais le jour solennel d'un débat devant mes pairs. Mais il est trop clair maintenant qu'on étoufferait ma parole : on ne brisera pas ma plume!

A toute grande révolution il faut un drapeau. Pourquoi le peuple combattant de février demanda-t-il le drapeau rouge? Était-ce un vœu de guerre implacable? était-ce un appel à des passions farouches? Mais quoi! ce même peuple, il mettait à amnistier ses ennemis de la veille une magnanimité sans égale; il renversait, de ses mains noires de poudre, les barricades derrière lesquelles il venait de combattre; il écrivait sur la soie des étendards et sur la pierre des édifices le mot libérateur *fraternité*; il enterrait ses morts, sans mêler au bruit des cloches funéraires un seul cri de ressentiment; couvert des lambeaux que son sang tachait, et la pâleur de la faim sur le visage, il courait faire sentinelle à la porte de ses calomniateurs, impatient de protéger leur opulence et de garder leur sommeil! « Considérant, dit le décret sur l'abolition de la peine de mort, que, dans les mémorables » journées où nous sommes, le gouvernement provisoire » a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance » ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple, etc. » (1)

Ce n'était donc pas à une inspiration sauvage qu'il obéissait, ce peuple généreux, quand il demandait le drapeau rouge. Quel était son sentiment? Le voici :

On s'en souvient : lorsqu'en 1789 le drapeau tricolore fut adopté, la royauté vivait encore, et ce n'était pas elle que paraissait menacer le point noir qui déjà montait à l'horizon. Il est vrai que d'assez graves dissentiments s'é-

(1) Voy. le *Moniteur* du 27 février 1848.

taient élevés entre la bourgeoisie et la cour, mais LouisXVI était venu de Versailles faire sa paix avec Paris, et c'était justement pour donner un emblème à cette réconciliation solennellement opérée à l'Hôtel de ville, qu'aux couleurs rouge et bleue, qui étaient celles du tiers-état parisien, on avait joint le blanc, qui représentait la royauté. Telle fut l'origine du drapeau tricolore (1). Le drapeau tricolore exprimait donc l'idée d'un compromis; il portait la trace des préjugés monarchiques; il rappelait que, dans la nation, il y avait autre chose que la nation.

Après la Révolution de Février, il n'y avait plus de roi : pourquoi aurait-on conservé la couleur de la royauté? On ne reconnaissait plus qu'une seule souveraineté, celle du peuple : pourquoi se serait-on attaché à l'emblème d'une souveraineté multiple? Sur les débris de toutes les castes anciennes allait s'élever l'imposante famille française : pourquoi un drapeau qui, par la diversité des couleurs, semblait faire revivre la différence des classes? ON DEMANDA LE DRAPEAU ROUGE COMME L'ÉTENDARD DE L'UNITÉ. C'était d'ailleurs le drapeau des Gaulois : c'était l'étendard historique sous lequel nos pères avaient lutté contre Rome et, jusqu'à Jeanne d'Arc, contre les Anglais.

Que quelques esprits emportés y aient cherché le souvenir et l'image d'une époque orageuse, c'est possible ; que d'autres y aient vu l'étendard des martyrs, c'est certain ; mais l'interprétation qui passionne le peuple fut celle que je viens de dire. Aussi ne rencontrait-on dans les rues, dans les promenades, sur les places publiques, sur les ponts, au théâtre, partout, que citoyens portant une rosette rouge à leur boutonnière ; et cela, je le répète, dans le temps même où ils applaudissaient à chaque

(1) Voy. les *Mémoires de d'Alouville*.

parole de pardon, dans le temps même où ils saluaient de leurs acclamations le gouvernement provisoire, parce qu'il avait crié anathème à l'échafaud!

Nul n'ignore de quelle importance sont pour la foule les signes extérieurs : la question devint si pressante, que le gouvernement provisoire dut en délibérer. Renoncer au drapeau tricolore, qui avait si glorieusement parcouru le monde, n'était-ce pas voiler en quelque sorte tout un éclatant passé? Devions-nous faire dire aux ennemis de la République que sa couleur était celle du sang? A qui avait été fatale, après tout, cette fameuse et funèbre journée du champ de Mars, dont le drapeau rouge racontait l'histoire? C'étaient là de graves considérations, et M. de Lamartine les fit valoir avec beaucoup de force. D'un autre côté, des bruits sinistres avaient couru. La question était de celles qui peuvent faire explosion; des mécontents se tenaient prêts à y mettre le feu. Dans l'état de fermentation extraordinaire où étaient les esprits, au milieu de cette place de Grève, si puissamment émue alors, qu'un coup de fusil vint à partir, et tout s'embrasait. Que devenait, dans ce cas, la République? Que n'avait-on pas à craindre de ses ennemis, secrètement avides de désordre? Elle n'aurait plus eu seulement la couleur du sang à son drapeau, elle aurait eu du sang à ses mains. Voilà ce que je dis. Au moins fallait-il, le drapeau tricolore étant conservé, ne pas repousser toute innovation dans les insignes. C'est à ce parti que le gouvernement provisoire s'arrêta et la déclaration suivante fut insérée au *Moniteur*.

« Le gouvernement provisoire déclare que le drapeau
» national est le drapeau tricolore, dont les couleurs
» seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la Répu-
» blique française : sur ce drapeau sont inscrits ces mots :
» RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. *Liberté, Égalité, Fraternité,*
» trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des

» doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le sym-
» bole, en même temps que ses couleurs en continuent
» les traditions.

» Comme signe de ralliement et comme souvenir de
» reconnaissance pour le dernier acte de la révolution
» populaire, les membres du gouvernement provisoire et
» les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle
» sera placée aussi à la hampe du drapeau » (1).

En conséquence, chacun de nous se montra au peuple avec la rosette rouge à la boutonnière; les couleurs rouges flottèrent au-dessus de la bannière tricolore de 89. Et il est permis d'affirmer que la guerre civile fut ainsi prévenue, la guerre civile, à travers laquelle la révolution aurait certainement perdu son chemin (2).

Mais la mauvaise foi des vieux partis est inépuisable. Le mot *Républicain rouge* prit place dans le vocabulaire de leurs inimitiés comme un texte admirable à développer. Ils en épargnèrent l'injure à certains membres du gouvernement provisoire, afin de l'adresser aux autres avec plus de succès. Je fus au nombre de ceux que choisit l'injustice de leurs outrages, et je me vis ainsi désigné aux haines, aux terreurs de l'ignorance, moi qui n'avais cessé, depuis douze ans, de protester dans tous mes écrits contre l'emploi de la force brutale et son empire; moi qui venais de signer avec une sorte d'enthousiasme reli-

(1) Voy. le *Moniteur* du 27 février.

(2) M. Eugène Pelletan a écrit quelque part que, ce jour-là, on m'avait vu passer évanoui dans les bras du peuple. Je ne sais qui a pu lui donner ce renseignement, qui est on ne peut plus inexact, et dont trente mille témoins pourraient attester l'inexactitude. Ce jour-là, je n'avais aucune raison pour m'évanouir, ce qui, du reste, ne m'est arrivé de ma vie. Quand j'ai eu à parler aux masses, même dans les circonstances les plus terribles et quand il y avait à leur résister, je n'ai jamais éprouvé d'autre émotion que l'enthousiasme de la foi démocratique, et quand le peuple m'a emporté dans ses bras, ce n'a jamais été que pour me marquer sa sympathie.

gieux un décret qui rendait hommage à l'inviolabilité de la vie humaine ; moi par qui, peu de temps avant la Révolution de Février, ces lignes avait été tracées :

« Seul, le bien est absolu, seul il est nécessaire. Le
» mal dans le monde ! c'est un immense accident. Et
» voilà pourquoi son rôle est d'être incessamment vaincu.
» Or, tandis que les victoires du bien sont définitives, les
» défaites du mal sont irrévocables : l'imprimerie res-
» tera, et l'on ne rétablira pas la torture, on ne rallu-
» nera pas les bûchers de l'inquisition. Que dis-je ? Il de-
» vient manifeste, par la marche des choses et la tendance
» commune aux graves esprits, que le progrès ne s'ac-
» complira plus désormais à des conditions violentes.
» Déjà, dans les relations de peuple à peuple, l'industrie
» est venue montrer que, pour la propagation des idées,
» on peut se passer de la guerre ; et dans les relations
» civiles, la raison prouve de mieux en mieux que l'or-
» dre peut se passer du bourreau. Les religions ont cessé
» de faire des martyrs : il faudra bien que la politique
» cesse de faire des victimes (1). »

V

Cependant, les conférences du Luxembourg s'étaient ouvertes. Je n'oublierai jamais de quelle impression solennelle et profonde je fus frappé, lorsque, pour la première fois, j'entrai dans ce palais vide. Un seul ami nous accompagnait, Albert et moi, Albert, véritable homme du peuple, que la révolution tira d'un atelier de mécanicien pour le faire asseoir dans les conseils de la République, et en qui se trouvait une âme si haute, que ce changement de son sort ne put ni l'émerveiller ni l'éblouir. Les salles du Luxembourg étaient mornes, si-

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. 1, p. 575.

lencieuses; une aristocratie en cheveux blancs venait d'en sortir, et elles allaient recevoir un peuple en hillons. Rude et périlleuse tâche que celle qu'il y avait alors à remplir ! Tracer les routes attendues, plus haut, bien bien plus haut que la sphère des passions de parti, c'est-à-dire dans les régions sereines de l'intelligence; déshonorer, au nom du bon sens, au nom du bien public, la lutte universelle des intérêts et les fureurs de l'antagonisme; proclamer le principe de la solidarité humaine; glorifier l'association; prouver aux puissants la folie de l'injustice; donner aux malheureux, par l'espoir, le courage de la modération et l'héroïsme de la patience; proposer le bonheur du peuple pour but à ces révolutions qui presque toujours trompent sa colère; mettre en garde contre les agitations sans idées ceux que la souffrance dispose au combat, infortunées recrues de l'esprit de révolte, épées vivantes qu'on foule aux pieds après les avoir fait servir au meurtre, dés sanglants dans la partie des faux tribuns et des ambitieux; enfin, pour votre compte, pour le compte de tous, attaquer la servitude sous son dernier déguisement, qui est la misère; ô descendants des esclaves émancipés, des serfs affranchis, des sujets rendus à la dignité de l'homme! ô prolétaires devenus républicains!... J'en atteste Dieu: lorsque je résolus de marcher droit devant moi, je ne me fis aucune illusion. Je me rappelais les amères paroles que Gœthe met dans la bouche de Faust: « Quiconque a cru quel-
» que chose avec force, et n'a pas eu la sagesse de le
» garder pour soi, quiconque a déclaré au peuple ses
» desseins et ses vues, a été de tout temps crucifié ou
» persécuté. » Je savais qu'une société vieillie dans la corruption et l'iniquité ne se rend pas sans combattre; qu'un malade s'irrite d'autant plus à l'idée de son mal qu'on le lui montre plus effrayant. Est-il possible, d'ailleurs, de faire un pas vers la lumière, sans

marcher sur quelque serpent endormi dans l'ombre ? Mes calomniateurs ! ah ! je les avais comptés, je les bravais d'avance. De sorte qu'en m'accablant, la fortune ne m'a pas, du moins, étonné.

VI

Mais quels secrets motifs dirigeaient ceux qui, à l'Hôtel de ville, substituèrent au plan d'un ministère du travail, que voulait le peuple, l'idée d'une simple commission d'étude ? Eux-mêmes vont répondre. Car j'entends ne rien avancer, dans cet écrit, QUE SUR PREUVES IRRÉCUSABLES.

Dans son *Histoire des Ateliers nationaux*, M. Émile Thomas, l'agent, la créature, et, sous certains rapports, le confident de M. Marie, par qui ces ateliers furent organisés, rappelle, dans les termes que voici, une conversation qui eut lieu un jour entre lui et le ministre des travaux publics, membre du gouvernement provisoire.

« M. Marie me dit que l'intention bien arrêtée du gouvernement avait été de laisser s'accomplir cette *expérience*. — la commission de gouvernement pour les » travailleurs ; — qu'en elle-même elle ne pouvait avoir » que de bons résultats, parce qu'elle démontrerait aux » ouvriers tout le vide et toute la fausseté de ces théo- » ries inapplicables, et leur ferait apercevoir les consé- » quences désastreuses qu'elles entraîneraient pour eux- » mêmes ; qu'alors, désabusés pour l'avenir, leur idolâ- » trie pour M. Louis Blanc s'écroulerait toute seule, et » que désormais il perdrait ainsi tout son prestige, toute » sa force et cesserait d'être jamais un danger (1). »

(1) Voy. l'*Histoire des Ateliers nationaux*, par M. Émile Thomas, p. 142.

Ainsi donc, lorsque le 29 février 1848, au bruit des clameurs populaires qui s'élevaient de la place de Grève, et à l'aspect des mille bannières qui portaient écrits ces mots : *Création d'un ministère du travail*, on me proposait, au lieu de ce ministère, la présidence d'une commission d'étude SANS RESSOURCES ADMINISTRATIVES, SANS BUDGET, c'était pour m'enlever tout moyen d'appliquer les idées qu'on se réservait de déclarer plus tard inapplicables ! Et lorsque, pressentant le piège, je donnais ma démission, l'on ne me conjurait de retirer cette démission, signal certain d'un soulèvement dans Paris, que pour s'armer de mes concessions contre moi-même et me dérober la confiance du peuple en me chargeant d'un fardeau sous lequel on espérait me voir écrasé ! De quoi s'agissait-il en effet ? De contenir la place publique, et cela sans un soldat ! De transiger avec la faim, et cela sans un écu ! Albert, qu'on cherchait probablement à compromettre, lui aussi, en lui offrant la vice-présidence de la commission, Albert joignit sa résistance à la mienne ; et si nous finîmes par céder, ce fut uniquement dans la crainte des troubles qui seraient sortis de la persistance de notre refus.

Au reste, et malheureusement pour eux, les protecteurs du vieux monde ne prirent pas garde que, même en supposant qu'on nous ravît l'espoir de concourir aux travaux de la moisson, le pouvoir d'ensemencer nous restait. Là fut l'écueil de leur menteuse sagesse ; là fut le piège où ils tombèrent, après l'avoir tendu. Essayer l'application d'une idée vraie, on ne le peut qu'à des conditions qui nous étaient refusées ; mais pour rendre cette application tôt ou tard inévitable, que faut-il ? La parole y suffit. Aujourd'hui la tribune du Luxembourg reste muette ; Albert est en prison ; je suis en exil. Victoires de Pyrrhus ! car l'œuvre d'organisation pacifique se continue. Quarante-quatre associations déjà formées et fon-

tionnant dans Paris témoignent assez de l'invincible dévouement des délégués du Luxembourg, grande et généreuse famille qui ne périra pas. On a bien pu nous disputer le présent, mais l'avenir?..

Je n'ai point à reproduire ici les discours prononcés par moi dans l'ancienne chambre des pairs. Insérés textuellement au *Moniteur*, ils viennent d'être publiés en corps d'ouvrage sous ce titre : *La Révolution de Février au Luxembourg*. C'est là que je renvoie ceux dont les haines politiques n'ont pas dépravé l'intelligence et perverti le cœur. Qu'on les lise ces discours qu'inspira la passion de la justice, tempérée par l'amour de l'ordre, et l'on saura jusqu'où a été poussé contre moi l'art des citations infidèles, des textes tronqués; des venimeuses réticences, des résumés frauduleux; et l'on se demandera, non sans quelque surprise, comment une doctrine puisée directement aux grandes sources de l'Évangile a pu devenir tout à coup la théorie du désordre, sous la plume des détracteurs du socialisme, faussaires aux gages des rois vaincus et des oppresseurs discutés!

Quant aux conférences du Luxembourg, ce qu'il convient de ne pas oublier, c'est que toutes les opinions y furent appelées dans la personne de leurs représentants connus, c'est que toutes les doctrines y trouvèrent place; représentées : le Saint-Simonisme, par MM. Charles Duvoyrier et Careaux; le Fourierisme, par M. Victor Considérant; la philosophie des Encyclopédistes du dix-neuvième siècle, par M. Jean Reynaud; le Socialisme moderne, par MM. Vidal et Pecqueur; l'Économie politique, aujourd'hui dominante, par M. Wolowski. Si quelques penseurs en renom restèrent à l'écart, ce fut ou parce qu'ils le voulurent ainsi, comme M. Enfantin, ou parce qu'ils se trouvaient alors absents, comme M. Pierre Leroux. Enfin, — si l'on veut une dernière preuve de l'esprit d'impartialité qui nous animait, — il n'a pas tenu à

nous que M. Émile de Girardin ne soit venu au Luxembourg produire et défendre ses idées.

Il est donc bien impardonnable, le crime d'avoir poursuivi, d'une âme sincère, le triomphe de la vérité, l'avènement de la justice !

VII

La première calomnie... Mais d'aussi basses attaques valent-elles qu'on s'y arrête?... Allons ! il faut surmonter son dégoût, il le faut.

La première calomnie, dirigée contre le Luxembourg, consista à nous présenter, Albert et moi, comme les héritiers du faste de Barras. On disait les recherches de notre luxe, le raffinement de nos goûts, nos mets de prédilection, nos soupers fins dans ces mêmes salons qu'avait choisis pour théâtre de ses plaisirs le Lucullus du Directoire.

Si jamais mensonge fut audacieux et grossier, c'était celui-là. Car, dès notre arrivée au Luxembourg, nous avions mis les choses sur un tel pied d'austérité, qu'on aurait presque pu y voir de l'affectation, s'il y en avait eu à nous souvenir que la plupart des ouvriers qui nous entouraient n'avaient pas de pain. Mais plus l'imposture était effrontée, plus il sembla piquant à des feuilles, qu'on ne nomme point, de la répandre et de l'accréditer.

Cela nous fit pitié, voilà tout. A quoi bon prendre souci d'une accusation dont plusieurs milliers de témoins savaient l'impudeur ? Est-ce que nous n'avions pas fait du Luxembourg un palais de verre ? Est-ce qu'il ne suffisait pas de montrer la carte de délégué pour parvenir jusqu'à nous, à chaque heure du jour, à chaque heure de la nuit ? Est-ce que le peuple tout entier n'assistait

pas quotidiennement à nos repas par quelques-uns de ses représentants ? D'ailleurs, devant des accusations et des adversaires d'une certaine espèce, le mépris est une jouissance haptaine, à laquelle s'abandonne aisément la dignité de l'honnête homme outragé.

Notre silence humilia nos détracteurs, mais il les servit. Délaignée par ceux qu'elle atteignait, recueillie avidement et propagée par ceux dont elle armait les rancunes, la calomnie gagna les départements, où elle ne devait pas rencontrer de contradicteur ; elle circula dans les salons royalistes ; elle se mêla à la fange des libelles ; elle fut une bonne fortune pour quelques zoïles de la nature de M. Louis Reybaud, écrivains *bas de poil*, comme disait crûment Montaigne ; auteurs qui se consolent, en riant faux, du malheur d'être médiocres ; aveugles qui insultent à la lumière, ridicules eunuques qui raillent la fécondité !

Mais, grâce au ciel, il n'est qu'un temps pour le succès de tout ce qui est injuste et vil. Le *Constitutionnel* ayant un jour *rappelé notre luxe*. M. Genevay, alors gouverneur du château de Versailles, et qui avait administré le Luxembourg pendant le gouvernement provisoire, écrivit au rédacteur la lettre suivante, qu'on lit dans le *Constitutionnel* du 2 juin 1848.

« Nommé administrateur du palais national du Luxembourg, dès que cette résidence fut donnée par le gouvernement provisoire aux citoyens Louis Blanc et Albert, je crois de ma loyauté de protester de toutes mes forces contre un bruit que plusieurs feuilles publiques ont malheureusement accueilli. On prétend que les citoyens Louis Blanc et Albert ont fait d'énormes dépenses pour leur table : c'est une erreur ou une calomnie. Le premier mois, après bien des résistances, la table des deux membres du Gouvernement provisoire fut servie à 6 francs par jour et par tête ; mais, le

» second mois, les citoyens Albert et Louis Blanc, ayant
» trouvé la nourriture encore trop abondante, ils n'auto-
» risèrent plus qu'une dépense de 2 fr. 50 c. pour le dé-
» jeuner, et de 2 fr. 50 c. pour le dîner. Les preuves et
» pièces à l'appui peuvent être immédiatement four-
» nies.

» Agréez, etc...

» A. GENEVAY.»

Ce 31 mai 1848.

Qu'ajouter à cela ?

Et c'est depuis la publication de cette lettre que, dans une leçon donnée au Conservatoire des arts et métiers, M. Charles Dupin a fait revivre la fable honteuse!... Mais laissons cet homme.

VIII

* Nous enlever l'affection du peuple, on l'avait essayé en vain : pour nous rendre odieux à la bourgeoisie, on imputa au Luxembourg la création des ateliers nationaux, autre mensonge infâme, impossible à admettre pour quiconque m'avait lu, mais qu'on crut pouvoir risquer avec avantage en le mettant à l'adresse de l'ignorance.

Vingt fois déjà, du haut de la tribune ou par la presse, j'ai mis au défi qu'on osât me contredire publiquement, et jamais en effet personne ne l'a osé. Exige-t-on davantage ? voici des PREUVES, et des preuves aussi éclatantes que le soleil.

Le 5 juillet 1848, M. François Arago, ex-membre du gouvernement provisoire, est appelé devant la commission d'enquête ; on l'interroge sur les ateliers nationaux,

et il répond : C'EST M. MARIE QUI S'EST OCCUPÉ DE L'ORGANISATION DES ATELIERS NATIONAUX (1).

Ce fut effectivement M. Marie qui organisa ces ateliers, dont la direction fut par lui confiée à un M. Emile Thomas, personnage ridicule, vulgaire détracteur d'idées qu'il était incapable de comprendre, et qui, tout bouffi d'une importance qu'il n'eut jamais, m'a attaqué sans qu'il ait pu me convenir d'y prendre garde.

Or, dans sa déposition du 28 juillet 1848, M. Emile Thomas dit : « JAMAIS JE N'AI PARLÉ A M. LOUIS BLANC DE MA VIE; JE NE LE CONNAIS PAS. » Il ajoute : « PENDANT QUE J'AI ÉTÉ AUX ATELIERS, J'AI VU M. MARIE TOUS LES JOURS, SOUVENT DEUX FOIS PAR JOUR; MM. RECURT, BUCHEZ ET MARRAST PRESQUE TOUS LES JOURS; J'AI VU UNE SEULE FOIS M. DE LAMARTINE, JAMAIS M. LEDRU-ROLLIN, JAMAIS M. LOUIS BLANC, JAMAIS M. FLOCON, JAMAIS M. ALBERT (2). »

Dans sa déposition du 28 juin 1848, le directeur des ateliers nationaux avait déjà dit : « J'AI TOUJOURS MARCHÉ AVEC LA MAIRIE DE PARIS CONTRE L'INFLUENCE DE MM. LEDRU-ROLLIN, FLOCON ET AUTRES. J'ÉTAIS EN HOSTILITÉ OUVERTE AVEC LE LUXEMBOURG. JE COMBATAIS OUVERTEMENT L'INFLUENCE DE M. LOUIS BLANC » (3).

Qu'opposer à ces dépositions officielles, si nettes et si décisives? Y a-t-il eu par hasard quelque déposition contraire? Non, pas une, pas une seule. Qu'on parcoure les trois volumes de l'enquête! Dans ce laboratoire des haines de la contre-révolution, dans cet arsenal où toutes les armes empoisonnées qu'il fut possible de rassembler contre moi étaient admises avec joie, appelées avec astuce, on ne trouvera pas une déclaration

(1) Voy. le *Rapport de la Commission d'enquête*, t. I, p. 228.

(2) Voy. le *Rapport de la Commission d'enquête*, t. I, p. 352 et 353.

(3) Voy. le *Rapport de la Commission d'enquête*, p. 352.

sur laquelle on se puisse appuyer pour faire de moi, soit le créateur, soit l'organisateur, soit même l'approbateur des ateliers nationaux.

C'est peu : il faut donner la parole aux actes officiels, aux décrets, au *Moniteur*.

Moniteur du 27 février 1848 :

« Le gouvernement provisoire décrète l'établissement
» des ateliers nationaux.

» Le ministre des travaux publics est chargé de l'exé-
» cution du présent décret. »

Or, qui était ministre des travaux publics ? M. Marie.

Aussi est-ce par M. Marie, et par lui seul, que fut pris l'arrêté qui instituait le service des ateliers nationaux. C'est arrêté, le voici :

« Le membre du gouvernement provisoire, ministre
» des travaux publics,

» Vu l'arrêté du gouvernement provisoire, en date
» du 27 février dernier, qui ordonne l'établissement d'a-
» teliers nationaux,

» Arrête ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Il sera établi, à Paris, un bureau central ;
» pour l'organisation des ateliers nationaux du départe-
» ment de la Seine.

» Ce bureau sera placé sous la direction de M. Émile
» Thomas, nommé à cet effet commissaire de la Répu-
» blique.

» Art. 2. Les travaux à exécuter dans l'intérieur de la
» ville sont exclusivement réservés aux ouvriers domi-
» ciliés dans le ressort des douze mairies. Les ouvriers
» résidant hors de la ville ne pourront être reçus que sur
» les ateliers ouverts dans la banlieue.

» Art. 3. Les ouvriers domiciliés dans Paris ou dans
» la banlieue devront faire constater leur qualité et leur
» domicile par les maires de leurs communes.

» Sur le vu des certificats délivrés par les maires,

» le directeur du bureau central fera procéder à l'en-
» brigadement et au classement des ouvriers, pour les
» diriger successivement sur les lieux où il aura été pos-
» sible d'établir des ateliers, et jusqu'à concurrence du
» nombre indiqué par les chefs de service. Aucun ou-
» vrier non domicilié dans le département de la Seine
» ne pourra être compris dans ce classement.

» Art. 4. Lorsque les ateliers seront établis sur les
» voies de communication qui dépendent du ministère
» des travaux publics, les agents de tous grades, prépo-
» sés par le ministre ou par le directeur du bureau cen-
» tral, devront se conformer, dans l'exécution des tra-
» vaux, aux instructions qui pourraient leur être données
» par MM. les ingénieurs.

» Art. 5. Le directeur du bureau central fera publier,
» dans un délai de deux jours, un règlement pour l'exé-
» cution du présent arrêté. Ce visa sera soumis au visa
» du ministre des travaux publics.

» Le ministre des travaux publics, membre du gouver-
» nement provisoire,

» MARIE. »

Paris, 6 mars 1848.

Eh bien, que vous en semble ? Quel honi donner à ceux qui, sachant tout cela, n'ont pas rougi de faire ou de laisser peser sur moi la responsabilité des ateliers nationaux ?

Du moins, si j'avais été consulté sur l'arrêté qu'on vient de lire ! Mais non : il fut pris à la suite d'une délibération à laquelle on eut soin de ne pas m'appeler.

Voici ce que raconte, à ce sujet, M. Émile Thomas, qui fut nommé par M. Marie directeur des ateliers nationaux, ce M. Émile Thomas que je ne connaissais point et que je n'ai jamais vu de ma vie :

« La séance était ouverte — à l'Hôtel de Ville — lors-

» que je fus introduit. Vingt-quatre personnes, à peu
» près, y prenaient part, sous la présidence du maire de
» Paris, — M. Garnier Pagès; — c'était d'une part, le
» maire adjoint, M. Buchez; M. Flottard, secrétaire gé-
» néral; M. Barbier, chef du personnel; M. Tremisot,
» chef du service des eaux et du pavé de Paris, depuis
» chef de la division de la grande voirie; les douze
» maires d'arrondissement. De l'autre, le ministre des
» travaux publics, — M. Marie, — et MM. les ingénieurs
» en chef, Robin, du département de la Seine; Mary, du
» service des eaux; Prus, du pavé de la ville; Michal, de
» la navigation; Baude et Onffroy de Bréville, des che-
» mins de fer. — Suit le discours dans lequel M. Émile
» Thomas exposa son plan. — Le discours que je viens de
» reproduire fut accueilli par toute l'assemblée avec une
» bienveillance dont je fus presque honteux... « Mon-
» sieur, me dit le président, — M. Garnier Pagès, —
» votre projet est adopté, vous allez sur-le-champ vous
» mettre à l'œuvre. » Le lendemain, 6 mars, parut l'ar-
rêté, reproduit plus haut, et portant la seule signature
de M. Marie (1).

Et qu'on n'objecte pas que, si les ateliers nationaux fu-
rent organisés sans ma participation, ils le furent, tout
au moins, d'après mes principes. C'est justement le con-
traire qui est vrai.

On a vu, par les propres paroles de M. Marie, combien
il était opposé à mes doctrines, et avec quelle vivacité de
désir il en poursuivait secrètement la ruine. Comment
imaginer qu'il eût, de gaieté de cœur, employé les trésors
de l'État à en essayer l'application?

Aussi rien de plus opposé au régime industriel déve-
loppé dans l'*Organisation du travail*, que le régime,

(1) Voy. l'*Histoire des Ateliers nationaux*, par M. Émile Thomas, depuis la page 47 jusqu'à la page 57.

si justement flétri, des ateliers nationaux, dirigés par M. Émile Thomas, sous la responsabilité de M. Marie.

Les *ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, devaient réunir, chacun, des ouvriers appartenant tous à la même profession.

Les *ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, montrèrent entassés, pêle-mêle, des ouvriers de toute profession, lesquels, chose insensée ! furent soumis au même genre de travail.

Dans les *ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, les ouvriers devaient travailler à l'aide de la commandite de l'État, mais pour leur propre compte, en vue d'un bénéfice commun, c'est-à-dire avec l'ardeur de l'intérêt personnel, uni à la puissance de l'association et au point d'honneur de l'esprit de corps.

Dans les *ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, l'État n'intervint que comme entrepreneur, les ouvriers ne figurèrent que comme salariés. Or, comme il s'agissait ici d'un labour stérile, dérisoire, auquel la plupart se trouvaient nécessairement inhabiles, l'action de l'État, c'était le gaspillage des finances ; la rétribution, c'était une prime à la paresse ; le salaire, c'était une aumône déguisée.

Les *ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, constituaient des familles de travailleurs, unis entre eux par le lien de la plus étroite solidarité, familles intéressées à être laborieuses et, partant, fécondes.

Les *ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, ne furent qu'un rassemblement tumultueux de prolétaires qu'on se contenta de nourrir, faute de savoir les employer, et qui durent vivre sans autres liens entre eux que ceux d'une organisation militaire, avec des chefs appelés de ce nom, si étrange à la fois et si caractéristique : BRIGADIERS !

Je pourrais m'arrêter à cette limite ; mais je tiens à

prouver plus encore, à prouver que les ateliers furent organisés, et sans moi, et contre moi.

On a lu plus haut la déposition de M. Emile Thomas, extraite du *Rapport de la commission d'enquête* et conçue en ces termes : « J'étais en hostilité ouverte avec le » Luxembourg. Je combattais ouvertement l'influence de » M. Louis Blanc. » A cet aveu si naïf et si précis, l'ancien directeur des ateliers nationaux a joint des développements fort curieux, qu'il importe de faire connaître.

Et d'abord, il reconnaît formellement que, si mon système RESTA A L'ÉTAT DE THÉORIE, ce fut grâce A LA RÉSISTANCE DE LA MAIRIE DE PARIS (1), c'est-à-dire du pouvoir avec lequel, d'après son propre aveu, M. Emile Thomas s'entendait pour diriger les ateliers nationaux.

Au fond, ils n'avaient été créés que pour mettre à la disposition des adversaires officiels du socialisme une armée qu'on pût, au besoin, lui opposer. Après avoir raconté, dans son livre, en quels termes M. Marie se plaignit un jour à lui de l'influence que j'exerçais sur le peuple, au moyen du Luxembourg, l'ancien directeur des ateliers nationaux écrit :

« M. Marie me fit mander à l'Hôtel de ville. Après la » séance du gouvernement, je m'y rendis et reçus la nou- » velle qu'un crédit de cinq millions était ouvert aux ate- » liers nationaux et que le service des finances s'accom- » plirait dès lors avec plus de facilité. M. Marie me prit » ensuite à part et me demanda fort bas si je pouvais » compter sur les ouvriers. — Je le pense, répondis-je ; » cependant, le nombre s'en accroît tellement qu'il me » devient bien difficile de posséder sur eux une action » aussi directe que je le souhaiterais. — Ne vous inquiétez » pas du nombre, me dit le ministre. Si vous les tenez, il » ne sera jamais trop grand ; mais trouvez un moyen de

(1) Voyez l'*Histoire des Ateliers nationaux*, p. 200.

» vous les attacher sincèrement. NE MÉNAGEZ PAS L'AR-
 » GENT, AU BESOIN MÊME ON VOUS ACCORDERAIT DES FONDS
 » SECRETS. — Je ne pense pas en avoir besoin ; ce serait
 » peut-être ensuite une source de difficultés assez graves ;
 » mais dans quel but autre que celui de la tranquillité pu-
 » blique m'faites-vous ces recommandations? — Dans le
 » but du salut public. Croyez-vous parvenir à comman-
 » der entièrement à vos hommes ? LE JOUR N'EST PEUT-
 » ÊTRE PAS LOIN OÙ IL FAUDRAIT LES FAIRE DESCENDRE
 » DANS LA RUE.»

Ainsi, je n'avais pas un centime au Luxembourg ; et, pour créer à l'ancien directeur des ateliers nationaux une puissance qu'il déclarait vouloir me rendre hostile, on lui offrait, *à voix basse*, une prime sur les fonds secrets !

Ainsi, au pouvoir tout moral qui résultait, pour Albert et moi, de la confiance sans bornes que nous inspirions aux délégués du Luxembourg, on s'étudiait artificieusement à opposer une influence poursuivie par des voies corrompues, aux dépens du trésor public, à prix d'or !

Ainsi, pendant que nous ne laissions tomber, du haut de la tribune du Luxembourg, que des paroles de paix, que des exhortations au calme et à la concorde (1), on disait *fort bas* au directeur des ateliers nationaux : « Ne
 » ménager pas l'argent.... Croyez-vous parvenir à com-
 » mander entièrement à vos hommes ? Le jour n'est peut-
 » être pas loin où il faudrait les faire descendre dans la
 » rue ! »

Ce n'est pas tout : pour se ménager un moyen permanent d'act on sur la population ouvrière des ateliers nationaux, M. Marie et M. Émile Thomas essayèrent de l'établissement d'un club.

« L'idée émise par l'un des délégués de la fondation d'un

(1) Voy. les discours reproduits textuellement dans le *Moniteur* du 10 mars, du 11 mars, du 26 mars, du 7 avril, du 2 mai 1848.

» club, raconte M. Émile Thomas, resta dans l'esprit du
» ministre, qui, lorsque les délégués furent partis, m'en
» reparla et demanda ce que j'en pensais. Je lui répon-
» dis que la chose pouvait avoir de bons résultats.... JE
» VOYAIS A CE PROJET L'IMMENSE BÉNÉFICE DE DRESSER UN
» AUTEL CONTRE CELUI DU LUXEMBOURG.» (1)

Malheureusement, l'autel nouveau demeura sans fidèles et fut maudit. La popularité se donne, elle ne se vend pas. Ceux qui avaient la main dans le trésor public, ceux qui, pouvant ouvrir ou fermer à leur gré les portes des ateliers nationaux, disposaient de l'existence de plusieurs milliers de familles, voulurent vainement faire violence aux sympathies populaires; vainement ils en mendiaient la faveur : le peuple se détourna d'eux avec dégoût, et garda son cœur à ceux qui n'avaient eu, pour le gagner, que des pensées généreuses, servies par une parole libre.

Ce qu'il importe de noter, c'est que LES DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG N'ONT JAMAIS REÇU UNE OBOLE. Leur mission fut toujours et entièrement gratuite. Que dis-je ? Elle devint pour eux la source des privations les plus dures, des plus poignantes douleurs. La plupart d'entre eux se virent renvoyés de l'atelier par leurs patrons furieux. Une persécution barbare et sourde les enveloppa. Avocats de la commune misère, on se ligua pour leur refuser partout le pain du travail. Et puis, on n'eut pas honte de se faire contre eux un argument de leur détresse même.

Eh bien ! leur disait-on, que vous revient-il de tant de théories décevantes ? On vous parle de l'organisation du travail ; on vous vante les bienfaits de l'association ; l'abolition du prolétariat vous est montrée dans le lointain ! Promesses de rhéteur que tout cela ; rêves d'utopistes, fantômes brillants à la suite desquels on vous pro-

(1) *Histoire des Ateliers nationaux*, p. 157.

mène, nus et affamés, dans le pays des chimères ! Revenez à vous, malheureux ! Laissez là ces tribuns aux paroles dorées et stériles. Rappelez-vous que la pauvreté est, pour le grand nombre, un hôte inévitable. Est-ce que jamais vos souffrances furent aussi vives ? Comprenez mieux le cri de vos enfants et interrogez la pâleur de leurs mères !

Oui, voilà ce qu'ils disaient les hommes qui, par un horrible calcul, enfouissaient leurs capitaux, ruinaient le crédit à force d'en déplorer bruyamment la ruine, suspendaient le travail commencé, repoussaient le travail offert. Ils entretenaient ou agrandissaient le mal, pour prouver l'impossibilité de le détruire ; ardents à montrer que les idées nouvelles étaient irréalisables, ils s'autorisaient du résultat des manœuvres employées par eux-mêmes dans le but d'en empêcher la réalisation ; ils semaient la tyrannie dans la misère, les hypocrites !

Mais le peuple n'y fut pas trompé. Menaces, promesses, conseils artificieux, détresse prolongée outre mesure, rien n'ébranla les représentants des corporations ; rien n'altéra la sérénité avec laquelle ils tenaient, au Luxembourg, les grandes assises de la faim.

Et nous, témoins de cet héroïsme de toutes les heures, de ce dévouement sans faste et sans repos, de ces vertus dont la récompense n'était que dans les joies d'une sorte d'enthousiasme sacré, comment n'aurions-nous pas été saisis d'attendrissement et de respect ? Hommes magnanimes, recevez ce témoignage que vous envoie, du fond de l'exil, un cœur dont vous avez connu tous les battements. Au sein des maux qui m'ont visité et dans cette amère solitude qui s'est faite autour de moi, un bonheur me reste que ne m'ont pu ravir ni mes ennemis ni la fortune : c'est la douceur, c'est la gloire d'être aimé par des hommes tels que vous !

Après cela, qu'on soit arrivé à me rendre victime d'une

accusation dont la fausseté était si ouvertement mise en relief par mes écrits, par mes actes, par mes discours, par les ordres émanés des vrais coupables, par leurs arrêtés, par les décrets du *Moniteur* enfin, c'est certainement une des preuves les plus saisissantes du pouvoir de la calomnie, quand tous les genres d'oppression la prennent à leur service. Les ateliers nationaux épuisaient le trésor en pure perte ; ils humiliaient l'ouvrier réduit à recevoir du pain qu'il demandait à gagner ; ils calomniaient l'intervention de l'État en matière d'industrie ; ils mettaient, à la place d'associations de travailleurs, des bataillons de salariés sans emploi, étrange armée qu'il faudrait tôt ou tard licencier, au risque de la guerre civile ! Les logiciens efflanqués du *laissez-faire*, ses prôneurs aux abois trouvaient donc un avantage immense à nous imputer de pareils désordres. Quelle bonne fortune pour les tenants de la vieille économie politique, s'ils parvenaient à donner le change à l'opinion, s'ils parvenaient à présenter comme l'application suprême de *l'organisation du travail*, ces ateliers nationaux qui n'en ont été qu'une ignoble parodie ! L'imposture ici avait une incontestable portée ; elle fournissait à nos adversaires, à bout d'arguments, l'occasion de dire : « A quoi bon tant raisonner ? Contre toutes vos théories nous avons un FAIT. »

Mais les associations qui avaient leur origine au Luxembourg, celle des tailleurs, par exemple, celle des fileurs, celle des passementiers, celle des selliers, lesquelles différaient si radicalement des ateliers nationaux, n'était ce pas assez pour faire tomber la calomnie la plus impudente qui fut jamais ? Il aurait dû en être ainsi, ce semble ; mais les agents de cette conspiration du mensonge mirent à tout obscurcir tant d'acharnement et d'audace, qu'aujourd'hui encore beaucoup confondent avec les ateliers nationaux, qui n'existent plus, les associations

ouvrières, dont l'origine se rapporte à l'action du Luxembourg, et qui, grâce au ciel, existent toujours, prospèrent et prospéreront.

Ajoutez à cela le silence auquel je me suis si longtemps et volontairement condamné. En butte à une accusation injuste, je pensais que celui qui la méritait mettrait son honneur à m'en décharger. Il a cru devoir se taire dans son intérêt ; moi, dans le sien, j'ai cru devoir me taire aussi, jusqu'au jour où la vérité est sortie des documents officiels. Depuis, il est arrivé que le personnage dont je parle et dont j'avais été le collègue, a placé sa signature à côté de celles qui me proscrivaient. J'ai bien cruellement expié mes scrupules de délicatesse ! N'importe : je ne suis pas homme à m'en repentir.

Il y a de quoi frémir vraiment quand on pense à tout ce qu'un mensonge peut contenir de haines, d'injustices, d'atrocités.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, que j'ai eu des légions d'ennemis.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, qu'aux yeux de l'immense foule des ignorants, je suis devenu comptable des angoisses de l'industrie et des malheurs du siècle.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, que j'ai été maudit par quiconque sentait sa fortune crouler.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, que je me suis vu un instant attribuer l'insurrection de juin, née de ces ateliers si follement dissous, après avoir été si follement établis.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, que j'ai eu à lutter contre deux lâches tentatives de meurtre : la première fois sur le seuil même de l'Assemblée, la seconde en plein jour et en plein boulevard.

Vous cherchez un synonyme à calomniateur ? Le voici :
Assassin.

IX

Ferai-je l'énumération des attaques qui m'assaillirent pendant la durée du gouvernement provisoire ? On imprimait, dans des journaux impurs ; on allait répétant dans les salons :

« Il ameute les clubs, » et jamais je n'avais mis les pieds dans un club ;

« Il prêche la haine entre les classes, » et mon système était celui de la solidarité humaine ;

« Il est au fond des complots de Blanqui, » et jamais je n'avais eu le moindre rapport, même indirect, avec Blanqui, un de ceux pourtant avec lesquels M. de Lamartine croyait pouvoir, selon ses propres expressions, *conspirer comme le paratonnerre conspire avec les nuages* ;

« Il excite les ouvriers contre les patrons, » et c'était à terminer leurs différends que je passais la moitié de mes journées (1) ;

Il parle de *l'Organisation du travail*, afin qu'on achète son livre, » et pour aider l'industrie fraternelle des ouvriers typographes, je lui avais fait cadeau de sept mille exemplaires de cet ouvrage (2), dont cinq éditions, ti-

(1) En voir la preuve aux *pièces justificatives*.

(2) Je le répète : j'entends, dans cet écrit, ne rien avancer sans *preuves*. Voici un extrait d'une lettre écrite par M. Parmentier, gérant de *l'Industrie fraternelle*, au dernier éditeur de *l'Organisation du travail* :

« Monsieur,

» Au mois de juin 1847, je fis, près M. Louis Blanc, des démarches dans le but d'obtenir l'autorisation de faire une nouvelle édition de *l'Organisation du travail*. M. Louis Blanc accueillit favorablement ma

rées ensemble à plus de trente mille, ne m'ont rapporté que l'honneur d'avoir dit la vérité.

X

Mais de quel droit me serais-je plaint ? Contre un ennemi de la société, est-ce que toutes les armes ne sont pas bonnes ? Ennemis de la société ! c'est ainsi que, toujours, les ouvriers du progrès ont été nommés par les défenseurs d'un ordre social corrompu.

Tacite rapporte que, sous Néron, l'on accusa dérisoirement de l'incendie de Rome, « des malheureux abhorrés pour leurs infamies, et qu'on appelait vulgairement » chrétiens. » En conséquence, les uns furent enveloppés de peaux de bêtes et on les donna à manger aux chiens ; les autres, le corps enduit de résine et transformés en flambeaux, servirent pendant la nuit à éclairer les passants. Or, c'était comme ennemis de la société qu'on les frappait, et non comme incendiaires : *haud perinde in crimine incendiï quam odio humani generis convicti sunt* (1).

demande. Il me dit : « Vous représentez une société d'ouvriers, et, à ce » titre, je ne veux point vous faire de conditions. Imprimez et vendez le » plus grand nombre possible d'exemplaires ; et si vous faites des bénéfices, vous me remettrez la somme que vous jugerez convenable pour » mes droits d'auteur. Néanmoins, ajouta-t-il, dès à présent je vous » affranchis de tous droits pour un tirage de deux mille exemplaires. » Le 24 février arriva. Je fis faire un tirage de cinq mille exemplaires... Je vis aussitôt M. Louis Blanc, qui eut encore le désintéressement d'abandonner ses droits pour les cinq mille exemplaires qui venaient d'être tirés, etc., etc.

» Signé PARMENTIER,

» Gérant de l'*Industrie fraternelle*. »

Voilà de quelle manière je spéculais sur la vente de mon livre !

(1) *Annales de Tacite*, liv. XV, § XLIV.

C'étaient aussi des ennemis mortels de la société, ceux qui, en 89, portèrent la main sur le régime féodal. ceux qui, dans la nuit du 4 août, applaudirent avec transport à Le Guen de Kérenal s'écriant : « Qu'on nous apporte » ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous » apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les » grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux » seigneur. »

Appeler LA SOCIÉTÉ l'espèce particulière de société dont ils profitent, voilà l'éternel sophisme des oppresseurs de tous les temps.

Ils s'est donc trouvé que nous étions les ennemis de la société, en demandant l'association des forces, la solidarité des intérêts, l'union des cœurs, le libre développement des facultés de chacun par l'éducation commune et gratuite, l'usage pour tous des instruments du travail et une plus équitable répartition de ses fruits.

Et quels étaient, contre nous, les représentants de la société véritable, de la société par excellence ? Ceux qui veulent le maintien du déplorable régime où les places au banquet de la vie sont d'avance marquées par le doigt inexorable du hasard ; où le bonheur est une curée qu'on se dispute dans les ténèbres ; où l'on vante, sous le nom de concurrence, l'émulation frémillante qui est à l'usage des oiseaux de proie ; où l'on a fait un privilège de la propriété, c'est-à-dire du droit à la vie, et un privilège de la famille, c'est-à-dire de la sainteté des affections domestiques ; où l'on ose décorer du nom de citoyens libres les infortunés qui ont la misère pour tyran ; où les tissus précieux sont fabriqués par des hommes demi-nus, les palais bâtis par des hommes sans asile, et les heureux nourris par des hommes sans pain.

Non, jamais, jamais on ne pourra croire qu'un tel renversement des idées, qu'un tel abus des mots aient été possibles, quand le monde sera parvenu à l'âge de raison. Mais qu'elle est longue, grand Dieu ! l'enfance des peuples !

XI

On verra plus loin ce qui a rapport à ma conduite dans les journées du 17 mars et du 16 avril : j'arrivai à la convocation de l'Assemblée nationale.

Qu'allait être cette Assemblée ; issue du suffrage universel ? Grande eût été l'erreur des républicains si ; lorsqu'ils réclamaient l'application du suffrage universel ; ils s'étaient bercés de l'espoir que de ce principe sortiraient immédiatement des résultats heureux. Pour moi, j'avais toujours pensé, toujours écrit que dans l'état de dépendance, d'ignorance, où végètent les populations rurales, il y aurait folie à espérer tout d'abord des choix intelligents et libres. Mais ce n'est point à l'intérêt du moment que se doit mesurer l'importance des principes qui régissent les sociétés. Le suffrage universel a besoin d'être appris, mais il est de l'essence même de cette institution de se perfectionner à mesure que les peuples s'éclairent, que leur intelligence s'élève, que leur vie politique se développe. Le suffrage universel, d'ailleurs ; repose sur la notion du droit, et rien que dans la reconnaissance solennelle du droit, il y a un fait d'une portée immense.

C'était donc sans hésitation et pourtant sans illusion que j'avais signé, comme membre du gouvernement provisoire, le décret constitutif du suffrage universel. Je fus moins surpris qu'alligé, en voyant dans quelles mains les élections remirent les destins de la République.

Du reste, l'impression produite par le coup de tonnerre de février durait encore, et les rancunes des royalistes disparaissaient sous leurs frayeurs. Je me rappelle que, deux jours avant l'ouverture de l'Assemblée nationale, M. Duvergier de Hauranne vint à moi, au palais Bourbon, et me dit : « Je crains bien que le gouvernement provisoire ne se soit fait une idée fausse des dispositions que nous apportons ici, mes amis et moi. Ce n'est certes pas nous qui avons voulu la République, mais elle existe et nous nous rallierons franchement au régime nouveau. Voilà ce dont il faudrait que vos collègues et vous fussiez bien convaincus. » Et, en effet, le jour de l'ouverture, les royalistes les plus concus dans l'Assemblée mirent à reconnaître la République, à la proclamer, à la saluer, une affectation d'enthousiasme dont le *Moniteur* a conservé les preuves. On put juger alors quel abîme sépare les convictions politiques qui sont une foi, de celles qui sont un intérêt. Car enfin, ces monarchiens, à qui nous faisons crier vive la République ! ils ne nous avaient jamais fait crier vive le roi ! à nous.

XII

Quoi qu'il en soit, ce fut par des attaques, pleines de fiel, dirigées contre le socialisme, que les prétendus républicains convertis commencèrent la contre-révolution. Les doctrines du Luxembourg avaient été présentées à la bourgeoisie sous de si mensongères couleurs, qu'on la savait prête à appuyer l'attaque. Que n'avait-on pas dit du pouvoir effroyable de destruction contenu dans ces doctrines ? Demander à l'État de devenir le tuteur des pauvres, juste ciel ! Lui demander de former, en créant une banque d'État, en fondant des colonies agricoles, en

prenant la direction des chemins de fer, en se chargeant des assurances, en établissant des entrepôts, en ouvrant des bazars, un opulent *budget du travail* dans lequel on aurait puisé pour commanditer les associations ouvrières et généraliser autant que possible la possession des instruments de travail. . . ., mais c'était donner un rival inattendu, tout-puissant, à l'industrie particulière et au commerce; c'était les menacer, c'était les ruiner, au moyen même d'impôts levés sur eux! Et, là-dessus, chacun de crier à l'injustice. Comme s'il était plus juste de faire payer au pauvre les impôts à l'aide desquels on protège aujourd'hui le système de concurrence qui l'écrase! Comme s'il n'était pas absurde et inique d'interdire à l'État de faire avec mesure, en connaissance de cause, pour le compte des intérêts dont il représente l'universalité, ce qu'il est loisible aujourd'hui au premier grand spéculateur venu de faire aveuglement, brutalement, dans son intérêt propre et sans égard aux milliers de malheureux qui mourront broyés dans une lutte inégale!

Inutile d'ajouter qu'on ne pouvait poser la question ainsi que je viens de dire sans un singulier raffinement de mauvaise foi.

Quelle est la question, en effet? La question, c'est de savoir si la concurrence illimitée est, oui ou non, une cause d'appauvrissement, non pour telle ou telle classe, mais pour la société tout entière. S'il en est ainsi, déclarer ruineuse l'action de l'État, aboutissant à substituer l'association à la concurrence, c'est faire sonner bien haut un non-sens.

Or, est-il vrai qu'au lieu d'unir les forces et d'accroître leur fécondité par leur union, la concurrence les use, les annihile en partie, par cela seul qu'elle les met aux prises les unes avec les autres?

Est-il vrai que, signalant sa présence chaque jour, à

toute heure, sur chaque point du sol, par la chute des établissements hors d'état de résister au choc de l'antagonisme universel, la concurrence entraîne une énorme déperdition de temps, de capitaux, de travail humain ?

Est-il vrai que, se développant au milieu de la plus ténébreuse, de la plus confuse mêlée, la concurrence nous montre des industries périssant par l'étiologie à côté d'industries périssant par la pléthore, et réduit le mouvement commercial à n'être qu'une tumultueuse loterie ?

Est-il vrai que, pour apaiser les différends, juger les procès, vider les débats qu'elle engendre en séparant les intérêts, la concurrence nécessite une foule de fonctions parasites, pompes aspirantes de la richesse ?

Est-il vrai que, grâce à la concurrence, les machines nouvelles, les applications imprévues de la science, les découvertes du génie, deviennent des appareils de guerre entre les mains de quelques-uns, au lieu de servir à augmenter la fortune de tous ?

En un mot, est-il vrai, je le répète, que la concurrence est une cause générale d'appauvrissement, elle qui rend l'émulation même subsersive et ne permet de bâtir qu'avec des ruines ?

Si cela n'est pas vrai, qu'on le prouve. Si cela est vrai, qu'on se taise ; car il est manifeste que ceux qui épuisent dans les efforts anarchiques de l'industrie particulière une partie de leurs ressources et de leur activité, trouveraient à les employer, dans le régime de l'association, où rien ne se perd, infiniment plus de sécurité, d'avantage et de profit.

Voilà du moins sur quel terrain il aurait fallu placer le débat. Mais à quoi bon invoquer la logique contre la haine ? Le parti du mal ne raisonne pas : il ment et il tue.

XIII

Ce fut donc sur Albert et moi que les agents, encore masqués, de la réaction, résolurent de frapper les premiers coups. L'excès de leur rage et la bassesse des moyens qui la servirent sont choses à peine imaginables. Qu'on me permette, à ce sujet, de mentionner un fait, de peu d'importance en lui-même, mais caractéristique.

Les membres du gouvernement provisoire s'étaient réunis en conseil, pour la dernière fois, au ministère de la justice, place Vendôme. Là furent réglés certains détails relatifs à la séance d'ouverture de l'Assemblée. Une députation d'ouvriers m'ayant ce jour-là retenu au Luxembourg, je ne pus assister au conseil, de sorte que, le 4 mai, je me rendis à l'Assemblée nationale sans savoir que c'était par *discours écrits et lus à la tribune* que chacun de mes collègues devait rendre compte aux représentants des actes de son ministère. Quand vint mon tour, je fis, *sans lire*, l'exposé des actes de la commission du Luxembourg, par la raison bien simple que je ne pouvais pas lire ce que je n'avais pas écrit. Qui le croirait? ceci fut un crime. Plus de doute! j'avais voulu me séparer avec éclat de mes collègues, j'affichais des prétentions oratoires, je posais scandaleusement ma candidature du haut de la tribune, que sais-je? Ce sont là d'étranges misères, je le sens bien, et je n'aurais garde de m'y arrêter si l'injustice des haines politiques ne se voyait mieux encore à leurs puérités qu'à leurs fureurs.

XIV

Mais quelque violent que fût le désir des royalistes de

voir le socialisme abattu, peut-être n'auraient-ils pas osé de si tôt porter la main sur lui, s'ils ne s'étaient sentis appuyés, dans l'Assemblée, par le parti de M. Marrast, le parti des emplois à envahir. La vérité est qu'il se fit alors entre tous les royalistes sans pudeur et tous les républicains adultères une alliance d'où naquit la commission exécutive, pouvoir marqué d'avance d'un sceau fatal, et qui n'exprimait que trois choses : l'absence du socialisme, la haine, la peur. Les votes coalisés le composèrent de cinq hommes : MM. François Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin. C'était le gouvernement provisoire moins l'idée du travail ; c'était la Révolution de Février, moins ce qui était toute la révolution : le peuple.

Dans cette combinaison, la tribune du Luxembourg n'était pas renversée, du moins on se taisait là-dessus. Mais à quoi aurait servi désormais la *commission de gouvernement pour les travailleurs*, dépouillée de son omnipotence morale et soumise à une pentarchie ouvertement hostile ? Comme enseignement et propagande, le Luxembourg avait laissé dans l'esprit du peuple une trace profonde, ineffaçable : son œuvre historique se trouvait à peu près épuisée ; et, quant à son œuvre politique, quant à la réalisation officielle des idées émises, rien, sous ce rapport, n'était possible sans une organisation administrative, sans de larges moyens d'application, sans un budget. Il fallait donc, ou que la commission du Luxembourg cessât d'exister comme pouvoir, ou qu'elle se transformât en un *ministère du travail*.

Faire de l'État le banquier des pauvres ; centraliser, pour en former le budget des travailleurs, les bénéfices que rapportent à la spéculation privée les chemins de fer, les assurances, la banque, et y joindre ceux qui résulteraient de la création de colonies agricoles, de l'établissement de vastes entrepôts, de la fondation de nom-

breux bazars (1) ; employer le budget des travailleurs à commanditer les associations ouvrières, instituées d'après le principe d'une fraternelle solidarité, et les mettre en état d'acquérir, en se développant, UN CAPITAL COLLECTIF, INALIÉNABLE ET TOUJOURS GROSSISSANT, seul moyen d'arriver à tuer l'usure, grande ou petite, et de faire que le capital ne fût plus un élément de tyrannie, la possession des instruments de travail un privilège, le bien-être une exception, l'oisiveté un droit ; telle eût été la mission du ministère du travail.

Pour mon compte, je me suis toujours beaucoup défié de la puissance des tentatives partielles, tentatives auxquelles cependant, faute de mieux, il est nécessaire de recourir, sauf à y apporter de la maturité, de la prudence. Changer la base et la nature des rapports qui ont si longtemps existé entre les hommes n'est pas une affaire qui se puisse passer du concours de toutes les ressources et de toutes les forces. Il y faut le pouvoir de la société tout entière, noblement et énergiquement représentée par l'État. Le danger des essais de rénovation tentés malgré la pression et la résistance presque indomptables du milieu environnant, c'est de décrier, s'ils échouent, le principe qu'il s'agissait de servir, de jeter le découragement dans les cœurs, d'ajourner le bien, rendu témérairement responsable de l'opposition même qu'il a rencontrée de la part du mal. Il importe, d'ailleurs, de remarquer qu'en présence de questions qui contiennent tout — le passé de la société, son présent, son avenir, — l'État ne saurait rester jusqu'au bout indifférent et neutre. De sorte que, si on ne l'a pas pour soi, on l'aura inévitablement contre soi.

La vérité conquiert le domaine des idées, par l'effort de quelques-uns contre tous ; mais elle ne s'installe dans

(1) Voir le livre intitulé : *La Révolution de Février au Luxembourg.*

le domaine des faits que par l'effort de tous contre quelques-uns.

Le ministère du travail aurait été cet effort de tous contre quelques-uns.

Et c'est justement pourquoi ceux-là devaient s'en effrayer qui ne vivent que de la commune détresse.

Nous prévîmes bien, Albert et moi, qu'il en irait ainsi ; mais notre devoir était de mettre l'Assemblée en demeure de se prononcer. Seulement, pour qu'il fût impossible de nous accuser d'ambition personnelle, nous convinmes de la déclaration suivante, que je portai à la tribune, le 8 mai :

« Citoyens, la commission du gouvernement pour les » travailleurs est née de la Révolution de Février ; elle » n'a pas été jusqu'ici un ministère ; elle n'a relevé que » d'un seul pouvoir, le peuple ; elle relève pour aujourd'hui » d'hui de vous seuls, par qui le peuple est représenté.

» Le président et le vice-président de la commission du » gouvernement pour les travailleurs ont résigné leurs » fonctions le jour où l'Assemblée nationale a pris possession de sa souveraineté. Ces fonctions, après le vote » qui vient d'avoir lieu, ils sont décidés à ne pas les reprendre. Ils vous prient de vouloir bien pourvoir à leur » remplacement. »

Cette déclaration faite, je me sentais à l'aise pour proposer la création d'un ministère du travail. C'est ce que je fis dans la séance du 10 mai.

Mon discours se terminait en ces termes :

« Oui, je crains que la société actuelle, si on la laisse » descendre la pente qu'elle descend, ne marche à un » abîme, et je ne crois pas que pour cesser de marcher » à un abîme, il suffise de choisir la nuit pour y marcher ; » il faut que la lumière descende sur la situation. C'est à » vous à la faire descendre, et par là vous aurez conquis des droits immenses, je ne dis pas seulement à la

» reconnaissance du peuple, mais à la reconnaissance de
» la postérité ; et vous aurez conjuré des périls dont sou-
» vent on ne comprend bien la portée que lorsqu'on les
» touche de la main. On disait avant la Révolution de
» Février : « Prenez garde à la révolution du mépris ! »
» Eh bien ! c'est à nous à rendre impossible, et cela se
» peut, la révolution de la faim. »

Cette révolution de la faim que je redoutais, elle s'appellera dans l'histoire *l'insurrection de juin 1848*. Hélas ! je ne croyais pas que la misère du peuple vînt donner si tôt raison à mes terreurs !

L'Assemblée resta sourde à l'appel qui lui était fait. Mon cœur en souffrit, mais j'avais obéi à ma conscience.

On a vu dans la déclaration citée plus haut quelles précautions j'avais prises pour désarmer la malveillance. Tout fut inutile. Dans leur implacable mauvaise foi, mes ennemis feignirent d'ignorer ce qui leur ôtait la ressource d'une calomnie nouvelle. J'avais formellement annoncé que, jusqu'au moment où la Constitution serait décrétée, je n'aspirais qu'à l'honneur de rester représentant du peuple ; et l'on mit une affectation odieuse à dire, à répéter que j'avais proposé un ministère du travail dans l'unique but de l'occuper.

XV

Ce fut alors aussi que commencèrent les machinations dont mon exil à Londres a montré le succès. Avant de me proscrire comme agitateur, il fallait accoutumer les esprits à me craindre et à me haïr comme tel. Les journaux de la réaction s'y employèrent. S'arrogant sur ma conduite un contrôle indécemment, *le Constitutionnel* s'étonnait que je ne parusse pas à la tribune. *La Patrie* annonçait faussement que je n'assistais plus aux séances parlementaires. Dans un article où elle dénonçait d'af-

freux complots prêts à éclater. la feuille royaliste intitulée *l'Assemblée nationale* ajoutait aux insinuations de *la Patrie*, du *Constitutionnel*, et, avec une emphase hypocrite, elle s'écriait : « Achille s'est retiré sous sa tente ! » ce qui voulait dire en bon français que, si la place publique venait à s'agiter, ce serait ma faute et mon crime.

Survint la fatale journée du 15 mai. La suite de cet écrit dira quel rôle y fut le mien.

Cependant des poursuites ayant été ordonnées contre divers citoyens qui n'appartenaient pas à l'Assemblée, le juge d'instruction requit mon témoignage. Mais dans le *témoin* qu'on interrogeait, ce qu'on cherchait avidement, sans l'avouer encore, c'était un *coupable*. De leur côté, parmi les écrivains de la réaction, il y e avait que semblait avoir tentés la gloire de ceux qui, sous le nom de délateurs, reçurent autrefois de Tacite l'immortalité du mépris. Pour donner l'idée de mon arrestation, ils annonçaient quotidiennement que je venais d'être arrêté. Pendant toute une semaine, je me réveillai chaque matin au bruit de ce mensonge qu'on se plaisait à crier sous mes fenêtres... D'autres imprimaient qu'on m'avait aperçu sortant de chez le juge d'instruction, dans un état de trouble extraordinaire et le visage couvert de pâleur. O misérables ! misérables !

Je dois l'avouer : il y avait encore, à cette époque, quelque chose de si opiniâtre dans mon ingénuité, qu'il ne m'arriva pas un seul instant de croire à une demande d'autorisation de poursuites contre moi. Le 31 mai, comme je me sentais un peu malade, j'hésitais à me rendre à l'Assemblée, ne pouvant me douter de ce qui m'y attendait. Cette hésitation tomba devant le désir de répondre par mon assiduité à une des calomnies que j'ai déjà mentionnées : je partis. Au moment où j'entrais dans l'Assemblée, j'entendis prononcer mon nom à la

tribune, qu'un Corse, M. Piétri, occupait. J'interroge mes voisins, et j'apprends qu'une demande en autorisation de poursuites contre moi vient d'être adressée à l'Assemblée nationale par les procureur et avocat généraux de la République, MM. Portalis et Landrin.

Ainsi, l'on ne m'avait prévenu de rien, et j'avais couru risque d'être condamné sans avoir été entendu ! Je pris la parole, en proie à une indignation qu'il ne me fut point possible de dominer. Nous étions au 31 mai, jour anniversaire de la proscription des Girondins, comme l'observa Théodore Bac. L'homme n'avait ni à se justifier ni à se défendre ; le représentant du peuple avait le droit de dire et je dis qu'on se précipitait dans une voie où se trouvaient les luttes sanglantes, l'inexorable ardeur des partis à se décimer les uns les autres, le rétablissement de la peine de mort, la guerre civile. Jamais je n'oublierai avec quelle violence la majorité royaliste m'interrompit, lorsque je parlai de la peine de mort. « Qui la rétablira ? Expliquez-vous ! Qui la rétablira ? » me criaient de toutes parts d'une voix furieuse. Je répondis que ce serait la logique même à laquelle ils se livraient, la terrible logique des passions. Dieu veuille que je me sois trompé !

L'Assemblée nomma une commission pour examiner la demande en autorisation de poursuites, et le lendemain je fis distribuer à mes collègues l'écrit que voici :

JOURNÉE DU 15 MAI.

« L'exercice du pouvoir appelle toujours une expiation, et cette expiation est en général d'autant plus amère, que le dévouement apporté aux choses publiques a été plus absolu. Aussi ne me suis-je ni étonné ni ému outre mesure des basses calomnies dirigées contre moi, tant

que je suis resté au poste difficile et périlleux où la Révolution m'avait poussé.

» Peut-être étais-je en droit d'espérer qu'une fois hors des affaires, je serais jugé avec moins d'emportement et d'iniquité. Mais la haine qu'on s'attire en voulant le bien ne se lasse pas si vite ! On a fait aux idées que je sers l'honneur ou l'injure de les croire assez redoutables pour qu'on fût autorisé à les combattre par cette longue conspiration du mensonge, un des opprobres de ce temps-ci. Calomnier lâchement, c'était peu : on est descendu jusqu'à la dénonciation. Après la funeste journée du 15 mai, il s'est trouvé des hommes de lettres pour le métier de délateur ; et je me suis vu accusé de complicité dans un attentat qu'au prix de mon sang j'aurais voulu avoir puissance d'empêcher.

» Ce que je dis maintenant, je l'aurais pu dire plus tôt, et j'y avais intérêt, sans nul doute ; mais au milieu du déchaînement de l'opinion, répondre eût ressemblé à de la faiblesse. Or, je ne voulais pas donner à mes ennemis cette joie de m'avoir, à force d'impostures, réduit à un semblant de justification :

» Aujourd'hui, je me trouve avoir gardé assez longtemps le silence qui convient à la dignité. Je prendrai donc la parole à mon tour : je le dois aux électeurs qui m'ont honoré de leurs suffrages, à mes collègues de l'Assemblée, à mes amis, à la vérité ; je le dois à la cause que j'ai toujours défendue, et que je ne cesserai de défendre avec une fermeté qu'aucune injure, aucune menace, aucune violence n'ébranlera.

» Je commence d'abord par déclarer — et cela uniquement pour mettre au jour l'audace de certains mensonges — que je n'ai jamais eu aucun rapport, soit direct, soit indirect, avec les citoyens Blanqui, Raspail, Huber. Les deux premiers, je ne les ai aperçus qu'une fois dans ma vie, il y a quelques années ; le troisième, je ne l'ai même

jamais vu personnellement, je ne connais aucun d'eux.

» Ainsi que plusieurs de mes collègues de l'ancien gouvernement provisoire, je m'étais trouvé quelquefois avec le citoyen Sobrier, avant la réunion de l'Assemblée nationale. Depuis, nous sommes restés complètement étrangers l'un à l'autre.

» Pour ce qui est d'Albert et de Barbès, j'aurais honte de moi-même si, les sachant prisonniers et malheureux, j'hésitais à dire tout haut que je suis leur ami.

» Voici les faits qui me concernent dans les événements du 15 mai.

» Le 14, de vagues rumeurs m'avaient apporté, comme à tout le monde, la nouvelle qu'un grand nombre de citoyens se proposaient d'aller présenter, le lendemain, à l'Assemblée nationale, une pétition en faveur de la Pologne. Là se bornait les *on dit*. Moi, du moins, je n'entendis pas parler d'autre chose. Du projet monstrueux d'envahir l'Assemblée, de la déclarer dissoute, pas un mot. Mais quoi ! Quelle que pût être, à son origine, la démonstration annoncée, ne risquait-elle pas, dans l'état de fermentation où étaient les esprits, d'ouvrir carrière à des tentatives anarchiques et de fournir plus tard à l'esprit de réaction des armes dangereuses ? Voilà ce qu'on n'avait que trop sujet de craindre, surtout après la journée du 16 avril. Voilà ce que je craignais pour mon compte ; et je puis dire que l'opinion d'Albert était conforme à la mienne.

» Ayant rencontré Barbès, je lui fis part de mes appréhensions, qu'il partageait sans réserve. Il s'en expliqua même avec beaucoup d'énergie. Dans une manifestation dont le caractère pouvait être, ou perverti par les uns, ou calomnié par les autres, Barbès voyait un péril et pressentait un malheur. Il me quitta, bien résolu à détourner de la manifestation tous ceux de ses amis qu'il lui serait possible de joindre.

» Ainsi donc, que Barbès et Albert aient été d'un complot quelconque, c'est ce que mes relations avec eux m'autorisent à déclarer impossible. Plus encore que mon amitié, ma conscience leur devait ce témoignage.

» Le 15 mai, je pris, à l'heure accoutumée, le chemin de l'Assemblée nationale. Des libellistes n'ont pas rougi d'imprimer que, le matin de ce jour néfaste, j'étais descendu au café Tortoni et que je m'y étais concerté avec Blanqui, Barbès et *d'autres chefs* : odieuse imposture que je flétris en passant !

» A l'Assemblée, je m'étais assis, pour mieux entendre, sur les bancs de la droite, dans le voisinage de la tribune, lorsque tout à coup un mugissement lointain annonça l'arrivée de la foule. Plusieurs représentants du peuple entrèrent précipitamment ; on cria en place ! Je montai alors aux bancs les plus élevés de l'extrême gauche, où je siége. Le bruit se rapprochait. Les tribunes du fond se remplirent d'hommes du peuple qui portaient des étendards. Peu de temps après, les portes ayant été enfoncées par la foule, et ceux des tribunes se laissant glisser, le long des galeries, dans la salle, l'enceinte se trouva complètement et de toutes parts envahie. Mille clameurs diverses, confuses, se croisaient en l'air. Le tumulte devint horrible. Au milieu de ce désordre, il m'était commandé de garder la même attitude que mes collègues. Je restai donc, comme eux, à ma place, comme eux spectateur consterné, mais impuissant, de l'invasion d'un sanctuaire que le triomphe du suffrage universel aurait dû rendre à jamais inviolable, aussi inviolable que la souveraineté du peuple. Mais bientôt — et les témoins ne manquent pas, qui pourraient certifier au besoin la parfaite exactitude de ces détails — je vis se succéder auprès de moi huissiers de la chambre et garçons de salle, qui tous venaient m'avertir qu'une foule immense se pressait dans la cour

donnant sur la rue de Bourgogne ; que cette foule me demandait à grands cris, et que, si je ne paraissais pas, elle menaçait de grossir violemment le flot qui déjà inondait la salle. Que faire ? Ne devais-je pas me tenir à mon poste, au sein de l'Assemblée dont je faisais partie ? Et, d'un autre côté, m'abstenir quand on réclamait ma présence comme un moyen de calmer l'agitation, n'était-ce pas encourir une grave responsabilité ? Je me refusai quelque temps aux instances qui m'étaient faites ; mais comme elles devenaient de plus en plus pressantes, je pris le parti de me mettre aux ordres de l'Assemblée. Je monte donc au bureau de la présidence, et, m'adressant au citoyen Buchez, déjà prévenu de ce qui se passait par un huissier de la Chambre, je lui demande si, dans le cas où l'on croirait utile que je parle au peuple, je suis autorisé à le faire par l'Assemblée dont je suis membre, et dont je ne veux en rien me séparer. Le citoyen Buchez me fit observer que dans un moment où sa voix se perdait complètement dans le tumulte, il lui était impossible de consulter la Chambre. « Alors, répliquai-je, au nom de l'Assemblée, et en votre qualité de président, m'autorisez-vous à intervenir ? » Il me répondit d'une manière affirmative, en présence d'un des vice-présidents, le citoyen Corbon. Ce ne fut donc que dans l'intérêt de l'ordre, et après en avoir obtenu l'autorisation officielle, que je m'adressai à la foule. Debout sur le bureau des secrétaires, je demandai un moment de silence qui me fut accordé, et j'en profitai — le *Moniteur* en fait foi — pour inviter le peuple au calme et à la modération, au respect de sa propre souveraineté, personnifiée, en effet, dans une Assemblée issue du suffrage universel.

» Cependant le tumulte continuait dans la salle, et l'agitation du dehors devenait à chaque instant plus vive. Je fus entouré de nouveau des sollicitations les plus inquiètes. Fort de l'assentiment du président de l'Assem-

blée, j'allai à une des fenêtres de la cour qui conduit à la place de Bourgogne, je montai sur le rebord de la fenêtre, où Albert et Barbès parurent, et je tins à la multitude entassée dans la cour le langage qui me parut le plus propre à l'apaiser. Je lui dis en substance qu'on ne pouvait nier la légitimité des vœux portant sur une plus équitable répartition des fruits du travail, sur l'extinction graduelle de la misère, mais que les intérêts sacrés des travailleurs, on pouvait en être certain, ne seraient pas abandonnés par l'Assemblée; que l'éternel honneur de la République serait précisément d'avoir travaillé sans relâche à réaliser le droit de tous au bonheur; que, s'il y avait folie à élever trop haut, sur ce point, le niveau de son espérance, c'était là du moins une de ces folies sublimes auxquelles on était bien pardonnable de dévouer sa vie; que, du reste, c'était un spectacle très-touchant et très-noble que celui d'un peuple sortant de la préoccupation de ses propres douleurs pour s'occuper des souffrances d'un peuple ami; que là se reconnaissait le génie essentiellement généreux et cosmopolite de la France; mais que plus les sentiments du peuple étaient dignes de respect, plus il convenait d'en présenter l'expression d'une manière légale, régulière. Et je terminai en conjurant la foule de laisser l'Assemblée nationale à toute la liberté de ses délibérations.

» Je me retirais pour reprendre ma place au milieu de mes collègues, lorsque, saisi par un groupe nombreux qui s'était formé derrière la fenêtre, je fus emporté à travers la salle des Pas-Perdus. On voulut m'entendre encore une fois, on le demandait impérieusement, on fit cercle, un chaise fut apportée sur laquelle on me força de monter, et je dus prendre la parole. Ce fut alors que, parlant de la force invincible de la Révolution de Février, mais de l'absolue nécessité de l'imposer à l'admiration du monde entier par la modération et la sagesse, seul

moyen de la rendre bientôt victorieuse de tous les rois, je prononçai ces mots, si cruellement dénaturés depuis : « Cette révolution, en effet, n'est pas de celles qui ébranlent les trônes, mais de celles qui les renversent. » Et la conclusion, le résumé de mon discours, fut ce cri, que tous les auditeurs répétèrent avec enthousiasme : *Vive la République universelle!*

» Presque au même instant, on m'entoure de toutes parts, on m'enlève, on veut me porter dans l'Assemblée. J'eus beau me débattre violemment, j'eus beau répondre, à diverses reprises, aux acclamations passionnées qui retentissaient autour de moi, que le seul cri vraiment digne du peuple était : Vive la République ! je m'épuisai en efforts inutiles. Dix fois je tombai dans la foule qui m'entraînait ; dix fois des bras robustes me soulevèrent. Il y en avait qui se précipitaient sur moi pour m'embrasser ; d'autres criaient : « Prenez garde de l'étouffer ! » Si c'est un tort que d'exciter de telles sympathies, lorsqu'on en combat de toutes ses forces l'expression, et qu'on a toujours servi la cause de ce qu'on croit la vérité, sans condescendance, sans flatterie, sans vaine captation de popularité, ce tort est le mien ; qu'on en trouve un autre dans ma conduite !

» C'est ainsi, que malgré moi, je fus porté dans l'Assemblée à travers la masse compacte des envahisseurs. Ceux qui assistaient à cette scène ont pu juger à mon attitude si je n'ai pas tout fait pour en empêcher le funeste éclat. Mais que pouvaient dans un pareil moment ma résistance matérielle et les quelques paroles que j'essayai de lancer encore au milieu du bruit ? Accablé de fatigue, baigné de sueur, la voix complètement éteinte, je fus poussé vers les hautes extrêmes de l'amphithéâtre. Là, un ouvrier vint me dire : « Vous n'avez plus de voix, mais si vous voulez écrire sur un morceau de papier qu'une dernière fois vous conjurez la foule de se retirer, peut-être par-

viendrai-je à lire ce papier d'une voix assez forte pour être entendue. » Je pris une plume aussitôt, et je traçais à la hâte ces lignes : *Au nom de la patrie, de la patrie républicaine, au nom de la souveraineté du peuple, dans l'intérêt de tous, je vous adjure de ...* lorsque tombèrent du haut de la tribune les fatales paroles : « L'Assemblée nationale est dissoute. »

» Alors il se fit dans l'enceinte un grand mouvement, dont l'impétuosité me porta jusqu'à la salle des conférences. On m'appelait de toutes parts. Une foule serrée, violente, m'entoura, me criant d'aller à l'Hôtel de ville. Je répondis avec une consternation profonde et que chacun put lire sur mon visage, qu'aller à l'Hôtel de ville, c'était risquer de faire couler le sang. Je demandai où étaient plusieurs de mes collègues : je ne pus rien savoir sur Albert, mais quelqu'un me dit qu'on avait voulu conduire Barbès à l'Hôtel de ville, et qu'il s'en était défendu avec beaucoup d'animation, ce qui fut confirmé par quelques assistants dont le nom m'était inconnu. Tout le monde se précipitant vers les portes, le torrent m'entraîna dehors, et je sortis tellement perdu au sein de la multitude environnante, que j'ignore encore par quelle issue et par quel chemin j'arrivai à l'esplanade des Invalides.

» Là, je rencontrai mon frère, qui, suivi d'un peintre et de quelques amis, me cherchait avec inquiétude, et fit des efforts inouïs pour me dégager. Car j'étais pressé à ce point que mes plus proches voisins étaient obligés de me faire, en se donnant le bras, un rempart contre le mouvement qui m'enveloppait. Un moment, toutefois, il se fit une halte que je mis à profit pour engager de nouveau ceux qui m'accompagnaient à se disperser. « Vous allez vous faire tuer, » leur disais-je. Mais quelques-uns me répondaient dans une sorte de délire et en montrant leur poitrine nue, « On n'osera pas frapper des

hommes désarmés. » Mon frère reprit vivement : « Eh bien, c'est donc lui que vous voulez faire tuer ? » Aussitôt les rangs s'ouvrirent. Un cabriolet venant à passer, on l'arrêta, on en fit descendre le maître ; c'était un marchand de vins qui s'en retournait à Bercy. Il déclara qu'il avait des valeurs dans son cabriolet et témoigna le désir de ne point le quitter. De sorte que nous nous trouvâmes quatre dans le cabriolet : le propriétaire, le cocher, mon frère et moi. J'étais dans un tel état de prostration physique, que l'honnête citoyen qui m'avait ainsi donné place dans sa voiture me proposa généreusement de me mener chez un de ses amis où je pourrais prendre un peu de repos. Il me conduisit en effet dans le quartier de l'École de Médecine, chez un jeune homme, qui m'offrit la plus gracieuse hospitalité. Je regagnai ensuite ma demeure, après m'être arrêté quelques instants, pour y changer de linge, dans une librairie voisine celle du citoyen Masson, qui était absent, et dont les neveux me reçurent. Prétendre, comme un journal a osé le faire, qu'on m'a vu à l'Hôtel de ville... c'est un mensonge dont l'impudence passe tout ce qui peut être imaginé.

» Ayant appris, chez moi, que l'Assemblée était rentrée en séance, je me hâtai d'y aller reprendre mon poste.

» Arrivé au vestibule, je fus reconnu par quelques gardes nationaux. Ils se précipitèrent sur moi, en proie à un incroyable accès de rage. « *En accusation*, disaient ceux-ci ; *il faut le tuer ; ce sera plus tôt fait*, » disaient ceux-là. Heureusement, d'autres gardes nationaux, j'aime à le constater ici, mirent à me défendre la même ardeur que leurs camarades mettaient à m'attaquer. Le général Duvivier parut en uniforme et fut un des premiers à protéger ma vie. Parmi ceux qui m'entourèrent et parvinrent à me sauver de la fureur la plus aveugle qui fut jamais, je citerai, avec reconnaissance, mes collègues La Rochejaquelein, Boulay de la Meurthe, Wolowski, Adelsward,

mon compatriote Conti, représentant de la Corse, le citoyen Moussette, le peintre Gigoux, un lieutenant de la garde nationale nommé Férey, délégué du Luxembourg. On m'a dit, depuis, que, fidèle au souvenir de notre longue amitié, M. François Arago était sorti précipitamment de la Chambre, pour venir à mon secours. Il m'est doux de trouver cette occasion de lui exprimer publiquement, ainsi qu'à mes autres collègues, ma profonde gratitude.

» Il est certain, il est probable du moins que, sans leur intervention, c'en était fait de moi. On m'arracha des poignées de cheveux; on mit en pièces mon habit; des misérables essayèrent de me frapper par derrière à coups de baïonnette; il y en eut un qui, ne pouvant m'atteindre autrement, saisit ma main droite et me tordit les doigts. J'entrai dans l'Assemblée, véritablement couvert de lambeaux. Dans cet état, peut-être aurais-je dû m'attendre, de la part de tous mes collègues, à quelques-uns de ces égards que commande le seul sentiment de l'humanité. Mais tel est le cruel effet de certains malentendus, inséparables des temps de révolution, que je ne trouvai, dans une partie de l'Assemblée, que dispositions hostiles. Ma présence à la tribune, où m'appelait le plus impérieux des devoirs, celui de témoigner hautement en faveur de mes malheureux amis Albert et Barbès, provoqua les plus violents murmures.

» Est-il vrai, comme plusieurs journaux l'ont rapporté, qu'il se soit mêlé à ces murmures des insultes qu'un homme de cœur ne souffre point? Je suis en droit de le nier, non-seulement parce que je n'ai pas entendu ces insultes, mais parce que j'ai écrit, depuis, une lettre qui invitait les prétendus insulteurs à se faire connaître. Or, cette lettre est demeurée sans réponse, et je tiens en assez grande estime l'Assemblée dont j'ai l'honneur de faire partie, pour croire qu'elle ne renferme pas un seul

homme capable de descendre à une injure anonyme, à une injure irresponsable.

» Le *Moniteur* porte que l'autorisation de poursuivre Albert fut votée ce soir-là à l'unanimité. Au nom de plusieurs de mes amis, et pour mon propre compte, je proteste énergiquement contre cette assertion.

» Telle est, racontée avec la plus parfaite, la plus minutieuse exactitude, la conduite que j'ai tenue dans la journée du 15 mai.

» Maintenant, s'il a paru extraordinaire à plusieurs que j'aie désiré voir les prisonniers de Vincennes, deux amis... c'est assurément un des plus tristes symptômes de l'abaissement des caractères dans ce pays ! Inutile d'insister là-dessus, ces éclaircissements n'étant qu'à l'adresse des gens de cœur.

» Je me propose de montrer, plus tard, en détail combien les faits historiques de ces trois derniers mois ont été, en ce qui me touche, odieusement altérés. En attendant, et en reprenant les accusations intentées contre moi, voici ce que j'affirme :

» Il est faux que j'aie pris part, de quelque façon que ce puisse être, soit à l'organisation, soit à la direction de ce qu'on appelle les *Ateliers nationaux*, bien que je regarde comme sacré ce principe : « Toute société DOIT à ses membres du travail et du pain. »

» Ce qui est vrai, c'est que j'ai concouru efficacement, et j'en suis fier, à fonder des associations *volontaires*, actives, fécondes, telles que l'association des tailleurs de la rue de Clichy, laquelle, en dépit de toutes les manœuvres pratiquées pour sa ruine, a été jusqu'ici en pleine voie de prospérité, et peut être considérée comme un vivant démenti donné aux détracteurs des idées nouvelles (1).

(1) Je prépare un travail qui fera connaître l'origine de cette asso-

» Il est faux que la commission du Luxembourg ait eu à sa disposition le moyen d'appliquer fructueusement ses idées, car elle n'a eu aucun maniement de fonds, aucun pouvoir effectif, aucune autre autorité que celle de la parole, et cela en présence d'une foule d'industries en ruine qui voulaient être protégées, d'innombrables misères qui voulaient être secourues, et cela au milieu d'une multitude frémissante, armée qu'il s'agissait d'apaiser.

» Il est faux que la commission du Luxembourg ait été une cause d'agitation dangereuse. Elle a, au contraire, contribué puissamment à la sécurité de Paris, où l'ordre n'a pas été troublé, tant qu'elle en a été, pour sa part, responsable; elle a préservé ceux-là même qui aujourd'hui la décrient, les uns par ignorance, les autres avec l'acharnement de l'ingratitude,

» Il est faux que les dépenses du Luxembourg... mais je rougirais vraiment de relever des impostures aussi abjectes, jetées en pâture à la crédulité des sots... Je laisse à l'administration le soin de prouver, par chiffres, que, pendant deux mois, le Luxembourg n'a eu pour hôtes que de vrais démocrates, fidèles en toutes choses aux modestes habitudes de la vie du plébéien.

» Il est faux, pour en venir à des mensonges plus récents, que je me sois abstenu de paraître à l'Assemblée depuis le 15 mai. J'ai assisté à toutes les séances avec une scrupuleuse ponctualité.

» Je n'ajouterai plus qu'un mot. A ceux qui, par excès de mauvaise foi ou de puérité, m'imputent les embarras de la situation industrielle, je dirai que ces embarras sont le fruit amer et inévitable du principe d'antagonisme et de concurrence; je dirai que j'ai passé ma vie à dénoncer ce principe et à en prédire les désastres; je dirai qu'il est insensé d'attribuer à des doctrines qui n'ont été

ciation, ses progrès, ses développements : on jugera sur des chiffres l'importance d'un pareil essai.

encore ni adoptées par la société, ni appliquées par elle, le mal qui résulte précisément de l'application de doctrines toutes contraires.

» Quoi ! c'est en pratiquant la concurrence anarchique que la société s'abîme dans le désordre, et on accuse de ce désordre ceux qui, pour le combattre, recommandent la solidarité des intérêts, l'association !

» Mais, il faut bien l'espérer, la lumière se fera. On saura quelle peut être contre un honnête homme la puissance des mensonges systématiques ; puissance, du reste, aussi passagère que méprisable. L'histoire parlera, et la vérité aura sa revanche. »

XVI

Le jour où cet écrit fut distribué, m'étant rendu à l'Assemblée, je crus lire sur chaque visage l'injure d'un soupçon inutilement combattu. On me regardait d'un œil scrutateur ; les paroles qui me furent adressées étaient enveloppées de je ne sais quelle réserve menaçante : évidemment, on avait quelque chose à me cacher. Un de mes collègues, un ami, m'aborda. — Je pourrais le nommer au besoin. — « Vous savez l'affec-
» tion que je vous porte, me dit-il, et vous ne risquez
» rien à vous confier à moi. Est-il vrai que, le 15 mai,
» vous étiez à l'Hôtel de ville ? — Non, répliquai-je avec
» un étonnement douloureux, et la preuve c'est ma pa-
» role. — J'en étais sûr ! s'écria-t-il. Eh bien ! sachez
» qu'on a ourdi contre vous une trame abominable. On
» a répandu sourdement parmi les représentants du
» peuple le bruit que vous étiez, le 15 mai, à l'Hôtel de
» ville ; que Marrast vous y avait vu ; que lui-même il
» avait protégé votre évasion. Pour vous ôter la res-
» source de démentir le fait en pleine assemblée, pour
» vous laisser dans l'ignorance du soupçon sous lequel
» on espère que vous succomberez, l'homme qui a semé

» ce mensonge a eu soin de recommander le secret, et
» cet homme... c'est Marrast. »

Devais-je et pouvais-je croire à tant de noirceur, à un tel raffinement de fausseté ? Je réfléchis à la réputation que M. Marrast s'était faite dans le parti républicain ; je me rappelai sous quels traits il avait toujours été peint à mes yeux par ceux qui l'avaient bien connu ; je retrouvai dans ma mémoire tous les termes du jugement terrible qu'avait porté sur lui, en ma présence, Godefroy Cavaignac, devenu le plus implacable, le plus dédaigneux de ses ennemis, après avoir été son compagnon de captivité et d'exil. Mais, encore une fois, qu'il eût osé dire : « Je » l'ai vu, et c'est moi qui l'ai fait évader, » était-ce possible ? Il aurait fallu, pour cela, trop d'impudence, *même en recommandant le secret*. Toutefois, une explication était nécessaire : ce fut du haut de la tribune que je me promis de la demander.

Le 2 juin, à l'ouverture de la séance, le président de l'Assemblée annonça qu'une lettre venait de lui être apportée par le gouverneur du château de Vincennes. Elle était de cet héroïque Barbès, dont la vie entière n'a été qu'un grand acte de générosité, et qu'on pourrait appeler le Bayard de la démocratie. Voici la déclaration du plus noble cœur qui fut jamais :

« Au président de l'Assemblée nationale.

» Donjon de Vincennes, le 1^{er} juin 1848.

..» Citoyen président,

» A chacun la responsabilité de ses paroles et de ses
» actes.

» On accuse le citoyen Louis Blanc d'avoir dit, dans la
» journée du 15 mai, aux pétitionnaires :

« Je vous félicite d'avoir reconquis le droit d'apporter

» vos pétitions à la chambre : désormais on ne pourra
» plus vous le contester.»

» Ces mots, ou leurs équivalents, ont été en effet pro-
» noncés dans cette séance; mais il y a confusion de
» personnes. Ce n'est pas Louis Blanc qui les a dits; c'est
» moi : vous pouvez les lire dans le *Moniteur*, écrits
» quelque part après mon nom.

» La présente n'étant à autre fin que de faire cette
» déclaration à l'Assemblée, je vous prie, citoyen prési-
» dent, de vouloir bien agréer, pour elle et pour vous,
» mes salutations fraternelles.

» A. BARBÈS. »

Inutile d'ajouter qu'on trouva effectivement dans le *Moniteur* la confirmation de cette lettre : la parole d'un homme tel que Barbès dispensait de recourir au *Moniteur*.

Ainsi disparaissait l'unique fondement sur lequel reposât le réquisitoire de M. Portalis. Après cela, que restait-il? Rien, absolument rien... Je me trompe, il restait un soupçon, celui qui avait été répandu *sous la recommandation du secret*. Dans un rapport plein de restrictions flatteuses, plein de fiel, chef-d'œuvre de perfidie savante et qui fut spirituellement comparé par M. Rybeyrolles à une jatte de lait empoisonnée, M. Jules Favre conclut à l'autorisation de poursuites. Il est vrai que l'auteur de l'*Histoire de Dix ans* n'avait pas cru devoir taire la conduite de M. Jules Favre dans le procès d'avril; et des passions d'origine vulgaire se vengeaient sur le représentant du peuple de la probité importune de l'historien!

Heureusement, beaucoup de mes collègues avaient été témoins de mon attitude dans la journée du 15 mai. Les représentants du peuple Piétri, Bezançon, Etienne Arago, James de Montry, Jusseraud, Huot, de Tréveneuc, s'en-

pressèrent de proclamer la vérité. D'autres, avec une éloquence qui était l'écho des plus généreux sentiments de l'âme, vinrent me défendre contre des attaques trop manifestement injustes. C'étaient MM. Larabit, Laurent (de l'Ardèche), Mathien (de la Drôme), Théodore Bac, Dupont de Bussac. « J'atteste, m'étais-je déjà écrié, que » je n'ai pas mis les pieds à l'Hôtel de ville; que dis-je ! » j'en fais le serment devant Dieu, et, au nom de la vé- » rité, au nom de la justice, je somme celui qui croirait » avoir le droit de me démentir, de venir à cette tribune » opposer son serment au mien. » Il fallait donc que M. Marrast s'expliquât. Interpellé à cet égard par M. Reynal, il dut faire la déclaration suivante :

« Au moment où je suis sorti de l'Hôtel de ville, un » citoyen qui était à mes côtés m'a affirmé que le ci- » toyen Louis Blanc avait été à l'Hôtel de ville, et qu'il » avait favorisé son évasion en le faisant sortir par une » petite porte donnant sur la rue Lobau. J'ai fait immé- » diatement toutes les recherches, d'une part, pour re- » trouver ce citoyen, d'un autre côté pour m'assurer si » ces renseignements étaient exacts, je dois dire avec la » même sincérité qu'après m'être assuré des citoyens » qui étaient placés dans l'escalier par lequel Louis Blanc » aurait dû sortir et des dispositions qui avaient été » prises dans l'intérieur, après avoir interrogé ceux qui » étaient entrés dans les différentes salles qu'on avait » parcourues, il m'est resté la conviction la plus com- » plète que jamais Louis Blanc n'avait mis les pieds à » l'Hôtel de ville. » (1)

Faute de mieux, un prétexte eût été nécessaire pour me frapper, et l'on n'avait pas même l'ombre d'un pré-
texte. Ceux des réactionnaires qui n'avaient pas toute
honte bue, se joignirent aux républicains; la demande

(1) *Moniteur* du 4 juin 1848.

en autorisation de poursuites fut rejetée, vote qui entraîna la retraite de M. Jules Favre comme sous-secrétaire d'État, celle de MM. Portalis et Landrin, le premier comme procureur général, le second comme avocat général de la République, et enfin, par contre-coup, celle de M. Crémieux comme ministre de la justice.

Cette défaite, on le devine, ne fit que redoubler la fureur d'hommes tels que MM. Odilon-Barrot, Taschereau, Denjoy, Duvergier de Hauranne. La proie, promise à leur animosité, leur échappait : ils ne désespérèrent pas de la ressaisir.

XVII

Il y a des hommes qui s'imaginent qu'il est possible d'être habile dans le mal, et que l'iniquité change de nature, par cela seul qu'on l'appelle RAISON D'ÉTAT. Rien de plus faux, Dieu merci ! Le coup qui atteint un innocent ébranle la sécurité de tous ; il porte donc sur l'humanité tout entière. Oui, à examiner les choses de haut, à les étudier dans leur ensemble, des milliers d'hommes, égorgés par suite d'une vérité qu'on ignore, sont une moindre calamité qu'un seul homme qui souffre par suite d'une injustice qu'on avoue.

Aussi, quand il fut question de savoir, dans l'Assemblée, si l'on fermerait à jamais aux fils de Louis-Philippe les chemins de la France, je n'hésitai pas à protester par mon vote (1) contre une loi de proscription qui à l'injustice donnait pour excuse la peur. Non suspect de partialité envers une famille que j'avais passé dix années de ma vie à combattre, j'aurais rougi, comme républicain, d'avoir à écrire dans les lois de mon pays que la Répu-

(1) Voy. le *Moniteur*, séance du 13 juin 1848 (Liste des votes).

blique tremblait devant la concurrence d'une dynastie jetée par terre. Pour le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, je votai le droit de venir retrouver les débris du trône où s'était assis leur père. Pour la République, je votai le droit de se croire invincible.

Un orléaniste de la veille, M. Duvergier de Hauranne, vota le bannissement des d'Orléans. Un autre orléaniste, M. Odilon-Barrot, n'eut ni le courage de sa fidélité ni celui de sa défection : il s'abstint ! (1)

Le 13 juin, la même question de proscription s'étant présentée à l'Assemblée nationale, au sujet de Louis Bonaparte, que la Charente-Inférieure venait d'élire, je pris la parole.

Louis Bonaparte, qu'il s'agissait alors de condamner à un exil éternel, est aujourd'hui président de la République. Après avoir promis l'amnistie, il a forfait à sa parole ; il a choisi pour ministres les ennemis les plus mortels et les plus connus de cette République qui lui a rendu la patrie ; il force la Révolution de février, sa mère adoptive, à le renier. Qu'on me permette de consigner ici quelques souvenirs qui, peut-être, ne seront pas sans intérêt.

Quand Louis Bonaparte publia le livre intitulé : *Idées napoléoniennes*, j'étais rédacteur en chef de la *Revue du Progrès*. Les prétentions impériales de l'auteur furent dénoncées par moi, dans un article véhément dont il serait possible que la réimpression devint opportune. Mais, après la tentative de Boulogne, je fus frappé de la lâcheté avec laquelle ceux qui auraient adoré la fortune du vainqueur, se mirent à insulter le vaincu ; c'était à qui outragerait l'*aventurier de Boulogne*. Son journal même, le *Capitole*, l'abandonna. Seul, je crois, dans

(1) Voy. le *Moniteur*, séance du 13 juin 1848 (Liste des votes).

toute la presse, je rappelai le blâme à la dignité, les colères à la pudeur. L'accusé — il vient de signer mon renvoi devant la haute cour de Bourges — avait été traîné devant la haute cour d'alors, la chambre des pairs : je m'élevai très-vivement, à cette occasion, contre le principe des juridictions spécialement politiques.

Je n'avais jamais eu avec Louis Bonaparte aucune espèce de relation. Enfermé au château de Ham, il désira me voir et me l'écrivit. La lettre n'était pas signée d'un prétendant, elle portait la signature d'un homme malheureux et prisonnier : je me rendis à Ham. Je trouvais Louis Bonaparte rêvant, dans l'amertume de sa captivité, le retour de l'astre impérial, et rabaissant jusqu'à le faire tenir tout entier dans le culte d'un nom, le culte de la patrie. Il acceptait la loi du suffrage universel, à cause de ce qu'il en attendait. La République, il la tenait pour impossible. Je lui montrai sans ménagement par où son ambition manquait de grandeur. Je lui dis que l'œuvre de son oncle était désormais épuisée ; que l'histoire se continuait en changeant d'aspect et ne se répétait point ; que la grande préoccupation de l'homme du peuple, au dix-neuvième siècle, était de cesser d'être prolétaire, non de devenir soldat ; que la République, en dépit des apparences, était inévitable, imminente même ; qu'elle arrivait portée par une puissance bien autrement sérieuse que l'opinion : la force des choses. Je l'engageai en termes pressants à abdiquer toute prétention personnelle, à se souvenir des conseils d'Armand Carrel, et à se faire une place dans les âmes élevées, en publiant cette déclaration : « Je suis républicain ». La franchise de mon langage parut le toucher, et, lorsque je le quittai, il m'embrassa, les yeux pleins de larmes. Ces mots : « Je suis républicain, » il a dû les prononcer, depuis. Mais en sait-il bien le sens, la noblesse et la portée ?

Pour en revenir à la séance du 13 juin, je combattis vivement l'idée d'interdire le territoire national à Louis Bonaparte.

« La logique républicaine, disais-je en terminant, n'admet pas qu'un fils puisse porter une couronne parce que son père l'a portée; elle ne saurait donc admettre que le fils soit puni pour les fautes dont le père fut coupable. Elle repousse la solidarité héréditaire dans l'exercice de la puissance, elle ne saurait donc l'admettre dans l'application des châtimens... La force du despotisme, c'est la violence. La force des monarchies constitutionnelles, c'est la corruption. La force de la République, et c'est pour cela que je l'adore, c'est la justice. »

XVIII

Cependant, la journée du 15 mai avait exalté outre mesure les espérances du royalisme et mis les réactionnaires en goût de provocation. Pas une pierre de l'édifice de février qu'on ne cherchât à détacher. Parmi ces attaques, celles qui portaient sur l'existence des ateliers nationaux n'étaient malheureusement que trop fondées; mais si établir ces ateliers avait été une immense faute, les dissoudre sans précaution, sans issues prudemment ménagées, qu'était-ce donc? Quoi! on allait jeter sur le pavé des masses d'hommes que la misère donnerait à la révolte! Aucune considération ne fut capable de retenir ces esprits emportés. A les entendre, il y avait dans les ateliers nationaux un commencement d'incendie, et cet incendie, dont ils parlaient tant, leur sagesse consistait à le souffler sur Paris! Le dirai-je? Ayant compté le nombre de soldats dont regorgeait la ville, quelques-uns désiraient le combat, dans l'espoir du triomphe. Leur mot était: « Il faut en finir! » Assez

longtemps l'émeute avait eu ses prétoriens : qu'attendait-on pour trancher, d'un coup d'épée, les incertitudes du moment ? Les ateliers nationaux furent dissous, et Paris qui, en février, avait eu la révolution du mépris, eut, quatre mois après, la révolution de la faim.

Ces jours-là, aucun cri ne monta vers le ciel dans le bruit de la fusillade. Nul signe de ralliement. Pas de chefs. Sur quelques drapeaux, deux syllabes seulement : DU PAIN ! On s'extermina en silence.

Pendant ce temps, j'étais à l'Assemblée nationale, livrée alors à de mortelles angoisses. Cette insurrection de juin, s'il m'eût été donné de la prévenir, je l'aurais fait au prix de tout mon sang. Eh bien, tandis que réuni à mes collègues, l'esprit plein de sombres pressentiments, le cœur déchiré, je demandais à Dieu d'abrégér, pour mon pays, les heures de cette grande agonie, on s'en allait me désignant partout comme un des chefs de la révolte, et on ne mettait pas en doute, hors de l'Assemblée, que je ne fusse derrière les barricades. De fait, l'insurrection n'avait-elle pas eu dans les ateliers nationaux, dissous, son point de départ ? Et n'était-il pas convenu que j'étais l'organisateur des ateliers nationaux ?...

Le 25 juin, je regagnais ma demeure, accompagné de quelques-uns de mes collègues, lorsque tout à coup des *modérés* m'assailirent. Ils hurlaient des paroles de mort. Un d'eux m'appuya son pistolet sur la tempe, les autres levèrent sur moi leurs sabres, et j'étais lâchement égorgé, si les représentants du peuple qui se trouvaient là et d'honnêtes gardes nationaux n'étaient accourus pour me défendre et n'avaient réussi, après une lutte ardente, à m'arracher aux meurtriers. Poussé par la foule dans le café Frascati, je ne tardai pas à sortir, entre deux citoyens généreux, le lieutenant-colonel de la 2^e légion, M. Bouillon, et un de mes collègues, M. Dutier. Le tilbury

de M. Dutier l'attendait sur le boulevard. Il me fit place à côté de lui, et nous reprîmes le chemin de l'Assemblée. On me tira par derrière deux coups de fusil.

M. Corne, royaliste de la veille, et qui était devenu, à cause de cela, procureur général de la République, s'abstint de toute poursuite. Il faut croire qu'à ses yeux une pareille tentative d'assassinat n'est pas un crime.

La commission exécutive avait disparu, et la dictature du général Cavaignac s'était élevée sur des cadavres. Je ne ferai pas revivre, à ce sujet, des accusations que le moment n'est pas venu d'approfondir. C'est là un procès tenu en réserve, parmi le peuple. Le dossier existe ; aucune pièce n'y manque. L'histoire prononcera.

Toutefois, il est bon de constater que, le 25 juin, quand l'insurrection tenait encore, le général Cavaignac disait, dans une proclamation adressée aux insurgés :

« Ouvriers, et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la République, une dernière fois, au nom de tout ce qu'il y a de respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes ! L'Assemblée nationale, la nation tout entière vous le demandent. ON VOUS DIT QUE DE CRUELLES VENGEANCES VOUS ATTENDENT : CE SONT VOS ENNEMIS, LES NOTRES QUI PARLENT AINSI ! On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid ! Venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir.

» Le chef du pouvoir exécutif,

» E. CAVAIGNAC. » (1)

Le 26 juin, on lisait dans une autre proclamation, adressée à la garde nationale et à l'armée :

« Ce matin l'émotion de la lutte était légitime, inévi-

(1) Voy. le *Maniteur* du 26 juin 1848.

» table. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme
» que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris je
» vois des vainqueurs, des vaincus. Que mon nom reste
» maudit si je consentais à y voir des victimes. La justice
» aura son cours, qu'elle agisse ; c'est votre pensée,
» c'est la mienne...

» Le chef du pouvoir exécutif,

» E. CAVAIGNAC.» (1)

Ainsi, avant la fin du combat on ne parlait que d'oubli, et, après avoir de la sorte fait déposer les armes aux insurgés, on commençait à parler de justice. Mais, comme les cendres de la guerre civile étaient encore brûlantes, comme le feu pouvait se rallumer, on disait : « Dans Paris je vois des vainqueurs, des vaincus. Que mon nom soit maudit si je consentais à y voir des victimes ! »

Or, le faubourg Saint-Antoine ne se fut pas plus tôt rendu, que les vengeances commencèrent terribles, implacables. Les malheureux à qui on avait crié : « Venez à nous, les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir, » furent trainés devant les conseils de guerre pour y être jugés, chose horrible ! par ceux mêmes qu'ils avaient combattus. Ces *vaincus*, dont le général Cavaignac avait promis solennellement à l'histoire de ne pas faire des *victimes*, furent déportés en masse et sans jugement. Et, quant à ceux auxquels on avait dit : « Soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat, » voici ce qu'on laissa faire impunément aux plus furieux :

« Il y avait environ un millier de prisonniers dans le souterrain étroit de la terrasse du bord de l'eau... L'air méphitique et irrespirable de ce caveau forçait les

(1) Voy. le *Moniteur* du 27 juin 1848

» prisonniers à s'approcher des soupiraux pour respirer
» un peu d'air. Alors les sentinelles tiraient par les lu-
» carnes... On amena parmi les prisonniers un vieillard
» qui pleurait et disait qu'il n'était pas insurgé, qu'il
» était venu à Paris pour voir son fils. Alors un garde
» national lui déchargea un coup de fusil sur l'épaule, un
» autre l'abattit d'un coup de sabre, et un troisième
» l'acheva d'une balle, en disant : « Je pourrai au moins
» dire que j'en ai tué un. » Le cadavre resta deux jours
» sur l'escalier (1). »

Ces atrocités, non démenties d'ailleurs, sont restées
comme écrites sur les murs du souterrain des Tuileries.
J'ai vu, de mes propres yeux, autour des lucarnes, les
traces des balles.

Personne n'ignore qu'il y eut un massacre nocturne
de prisonniers sur la place du Carrousel. On fusilla des
prisonniers dans la plaine de Grenelle, au cimetière
Montparnasse, dans les carrières de Montmartre (2); on
en fusilla sur la place du Panthéon (3). Un insurgé,
blessé, avait été étendu sur un lit de paille : des canni-
bales y mirent le feu et brûlèrent vif l'agonisant (4).

« On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid !
» Venez à nous !... Les bras de la République sont tout
» prêts à vous recevoir !

» Le chef du pouvoir exécutif,

» E. CAVAIGNAC. »

Au reste, les barbaries commises furent aussi le crime
de ceux qui les provoquèrent par de faux récits, par des

(1) Voy. le saisissant récit publié par M. Louis Ménard dans le *Peuple* du 12 février 1849, sous ce titre : *Prologue d'une Révolution*.

(2) *Ibid.*

(3) Dépositions de MM. Mathé et Madet représentants du peuple, dans l'affaire Bréa.

(4) Procès de Barthelemy.

inventions abominables, telles qu'en répandit le journal de MM. Véron et Charles Merruau, le *Constitutionnel*. A quelles fureurs n'ouvrait-on pas carrière quand on imprimait monsongèrement (car les dix mille arrestations qui ont été faites, les innombrables témoins qui ont été entendus, les investigations ardentes des conseils de guerre n'ont pu fournir la preuve d'un seul de ces faits) : — On a coupé le poing à des dragons prisonniers, on en a sciés entre deux planches ; — sur la place du Panthéon, des femmes d'insurgés ont coupé la tête à des officiers de la garde mobile. — Des gardes mobiles, âgés de douze ou quinze ans, ont été pendus à des réverbères. — Des cantinières ont distribué de l'eau-de vie empoisonnée, etc... etc... etc?... De ces horreurs imaginées avec un art infernal naquirent des horreurs malheureusement trop réelles.

De là une terreur sans bornes, le renouvellement aggravé de l'ancien régime des suspects, les maisons ouvertes à l'invasion du premier-venu en uniforme, une rage de délation qui n'eut jamais d'exemple et qui jamais ne pourra être égalée. Avait-on un concurrent à ruiner, un rival à perdre, une vengeance personnelle à assouvir ? On disait de son ennemi : « il était aux barricades, » et cela suffisait.

Il semble que dans cet affreux état de choses et des esprits, des personnages graves, de vrais législateurs, n'auraient dû songer qu'à fermer les blessures de la patrie. Mais à les envenimer, à les élargir, les réactionnaires trouvaient un cruel bénéfice. Il y avait, dans l'Assemblée, certaines têtes gênantes qu'ils brûlaient d'abattre ; il fallait, à tout prix, en toute hâte, s'emparer des chances que le délire du moment allait ménager à l'iniquité. Telle fut l'origine de cette fameuse ENQUÊTE sur les causes de l'insurrection. Il est à noter qu'on décida de rattacher le mois de juin au moi de mai ; la contre-révolution ne

se pouvant résigner au vote qui m'avait mis à l'abri de ses vengeances, et espérant amener la chambre à se *déjuger*, sous l'empire de la colère, dans l'asservissement de la peur.

La commission d'enquête fit de la procédure, sous la présidence de M. Odilon Barrot. Le rapporteur fut un de ces acteurs en sous-ordre que le parti des envieux traîne dans ses bagages et qu'on ne risque jamais de compromettre en les mettant en avant. Il s'appelait M. Bauchart.

Si l'on veut savoir jusqu'où peut descendre la médiocrité au service de la haine, on n'a qu'à lire le rapport fait par cet homme.

Trois représentants du peuple y étaient calomniés d'une manière officiellement honteuse : MM. Ledru-Rollin, Caussidière et moi. Il fut permis au premier de se défendre, le jour même de l'attaque ; à Caussidière et à moi on se hâta d'interdire ce droit, sous prétexte que notre défense serait mieux placée après la publication des pièces, et l'on nous força d'attendre silencieusement que les faussetés du rapport, en l'absence de tout débat contradictoire, eussent produit sur l'opinion publique l'effet désiré. Cela parut honnête à M. Odilon Barrot et à ses amis.

Il en résulta que, pendant plusieurs jours, nous demeurâmes exposés aux morsures des vipères. OEuvre de grossier dépit et de rage impuissante, le rapport ne condamnait en réalité que ses auteurs, et c'est ce que dirent, d'une commune voix, tous les honnêtes gens. Mais les âmes déjà gâtées reçurent avidement le poison qui leur était destiné. Les commentaires, d'ailleurs, ne manquèrent pas au texte. Reproduit, développé, enrichi de nouveaux mensonges. tiré par les divers journaux à cinquante ou six cent mille exemplaires, le libelle alla répandre dans toute l'Europe une accusation que chaque écho placé

sur la route grossissait en la prolongeant. Et lorsque, indignés de ce lent assassinat moral, nous demandions que la parole nous fût donnée, lorsque nous réclamions le droit d'accuser, à notre tour, nos accusateurs, on nous répondait : « Les copies des pièces justificatives à » publier ne sont pas encore prêtes, » ou bien : « L'im- » pression n'est pas terminée. » Et, pendant ce temps, le rapport de la commission d'enquête à la main, on travaillait, avec une infatigable ardeur A FAIRE L'OPINION PUBLIQUE !

Malgré cela, nul doute que la victoire ne fût restée à la vérité, soutenue cette fois par l'évidence, s'il ne s'était formé contre nous, au sein de l'Assemblée, une ligue dont il convient de bien déterminer l'origine et le caractère.

En votant la publication du rapport, l'Assemblée avait décidé, par mégarde sans doute, que *toutes* les pièces justificatives seraient aussi publiées. Or, quand on fut pour obéir à ce vote, on s'aperçut qu'il contenait d'immenses périls.

Ne prévoyant pas que les procès-verbaux de la commission d'enquête dussent jamais être mis au jour, d'importants personnages s'étaient dénoncés les uns les autres; il y avait eu de formidables indiscretions, des confidences fatales; la trahison ne s'était pas gênée, se croyant protégée par l'anonyme. Que pouvait-il donc sortir de là, quand on en serait venu à lever le voile ? Procès en diffamation, duels, animosités de la vie entière, scandale énorme dans le public, guerre civile dans l'Assemblée, voilà ce qu'avaient couvé les petites rancunes de M. Barrot et de ses amis, voilà ce qu'allait produire l'intégrale publication des pièces. L'effroi fut général.

Or, parmi ceux qui avaient le plus à redouter un éclat de ce genre, se trouvait précisément le général Cavaignac.

Sa dictature, installée, au mois de juin, sur les débris de la commission exécutive, avait donné lieu, dans la salle des Pas-Perdus, à d'étranges chuchotements, qui, devant la commission d'enquête, s'étaient transformés en dépositions accusatrices. On le montrait laissant construire les barricades qu'il aurait pu empêcher, se ménageant le sacrilège honneur d'étouffer dans le sang une insurrection qui pouvait être prévenue, fermant l'oreille aux ordres de la Commission exécutive, affichant pour l'intervention armée de la garde nationale un dédain qui était une flatterie à l'adresse des troupes, se conduisant, en un mot, de manière à rendre, au milieu de Paris embrasé, le renversement de la Commission exécutive tout à fait inévitable et sa dictature, à lui, nécessaire.

Or, ces imputations, contre lesquelles il a été protégé, depuis, dans une séance fameuse, et par leur gravité même et par le besoin que la réaction avait encore de lui, ces imputations venaient de témoins revêtus d'un caractère officiel, d'hommes dont il avait été le collègue au pouvoir, dont il était le collègue à l'Assemblée. Ainsi, que le général fût, oui ou non, en mesure de se justifier, il n'en est pas moins vrai que son rôle de dictateur aurait eu singulièrement à souffrir de sa position d'accusé. C'est ce que son parti comprit à merveille, et *le National* fit, pour empêcher la publication intégrale des pièces, des efforts prodigieux. Mais le vote de l'Assemblée était là, impérieux, décisif. Il ne restait donc plus au parti du général Cavaignac, s'il voulait éviter un débat d'une portée funeste, qu'à se rapprocher du parti représenté par la commission d'enquête.

De leur côté, les réactionnaires de l'enquête avaient à ce rapprochement momentané un intérêt manifeste. Abandonnés à leurs propres forces, ils n'avaient point la majorité dans l'Assemblée, et couraient risque de succomber sous un ordre du jour qui, de la catégorie des

juges, les eût rejetés dans celle des calomniateurs. En outre, leur jeu était de se servir des républicains du *National* contre les socialistes, du général Cavaignac contre Caussidière et contre moi, sauf à briser l'instrument après l'avoir usé.

De cette communauté d'intérêts et de périls naquit le pacte d'iniquité dont Caussidière et moi avons été les victimes.

Quant à Ledru-Rollin, accusé en même temps que nous, il se trouvait avoir sur nous cet avantage, qu'ayant été membre de la commission exécutive, il était du nombre de ceux que le général Cavaignac avait à redouter comme accusateurs. Il fut donc résolu qu'on le ménagerait, et c'est ce qui explique la célèbre poignée de main qu'en pleine Assemblée le général lui donna lorsque, pour la première fois, il fut appelé à se défendre.

De sorte que ceux-là conspirèrent notre perte qui, nous sachant innocents, tremblaient de paraître eux-mêmes coupables !

Est-il besoin, maintenant, de dire pourquoi l'on convint de terminer tout dans une seule séance, dût cette séance unir deux levers du soleil ? Rien, assurément, n'était plus injuste. Car enfin, c'était nous enlever d'avance le bénéfice d'un retour possible de l'opinion ; c'était refuser une heure à l'effet moral de la défense, lorsqu'on avait donné une semaine à l'effet moral de l'accusation. Mais, pourvu que le coup d'État réussit, que leur importait l'odieux du procédé ?

Ce fut le 25 août que les débats s'ouvrirent. Avais-je à me défendre ? Est-ce que, d'aventure, la journée du 15 mai s'était passée à huis clos ? Est-ce que des milliers de témoins ne m'avaient pas vu alors et entendu ? Est-ce que les ennemis de la cause du peuple auraient tant osé, s'il n'y avait pas eu chez eux parti pris d'oser tout ? Est-

ce qu'il ne me suffisait pas de donner publiquement pour juge à leurs passions ma conscience ? J'étais résolu à n'opposer que l'attaque à l'attaque. Mais, trompés par de faux avis sur les résultats de la lutte annoncée, mes meilleurs amis m'entourèrent, ils me pressèrent de ne point sacrifier à mes inspirations une victoire certaine, disaient-ils, et que je n'avais pas le droit de compromettre. Je cédaï : ce fut un tort. Un honnête homme est exposé à avoir des ennemis tels, qu'ils valent tout au plus qu'on les brave.

Voici le discours que je prononçai dans la séance du 25 août. Le *Moniteur* étant le seul journal qui l'ait reproduit textuellement et d'une manière complète, je crois devoir, au moment où la haute cour s'assemble, le mettre sous les yeux de quiconque aime la justice et respecte la vérité.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est à M. Louis Blanc. (Mouvement.)

J'invite l'Assemblée au silence.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Messieurs, quoique placé, depuis quelque temps, sous le coup des imputations les plus outrageuses et les plus injustes, je ne voudrais pas apporter à cette tribune des paroles irritantes ; et cependant, messieurs, il est un rapprochement dont je ne puis me défendre ; comme il est vrai, vous m'excuserez s'il y a quelque chose d'amer.

Parmi les hommes que ce débat met plus particulièrement en présence, messieurs, les uns ont toute leur vie combattu contre la République, les autres ont toute leur vie combattu pour elle ; les uns, il y a six mois à peine, décriaient le suffrage universel, ils en niaient la légitimité et la puissance ; les autres, depuis douze ans, n'ont cessé de déclarer inviolable et sacré le principe du suffrage universel en vertu duquel vous êtes ici. Les uns, à la Ré-

volution de Février, se trouvaient loin du péril, les autres l'affrontaient ; pour le maintien de l'ordre qu'on les accuse aujourd'hui de troubler, ils ont risqué cinquante fois leur vie. Voilà la vérité, messieurs ; et ce rapprochement, ce n'est pas moi qui le fais, c'est l'histoire des deux derniers mois de la Révolution de Février. (Rumeurs.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. L'Assemblée doit comprendre que c'est un devoir pour elle d'écouter religieusement M. Louis Blanc. (Oui ! oui !)

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Messieurs, retournons un peu en arrière.

Avant la Révolution de Février 1848, et depuis la révolution de Juillet 1830, il y a eu des hommes qui ont été jetés dans les prisons ; c'étaient des républicains ! il y a eu des hommes qui ont été envoyés en exil (M. Louis Blanc désigne du geste M. le président Marrast) ; c'étaient des républicains ! il y a eu des hommes qu'on a trainés sur la pierre des cachots ; c'étaient des républicains ! il y a eu des hommes qu'on a calomniés, qu'on a bafoués, qu'on a voués à l'exécration des siècles à venir ; c'étaient des républicains ! toujours des républicains.

Et lorsque la Révolution de Février est arrivée, quel est le parti qui s'est trouvé aux affaires ? C'est le parti républicain, ces intrépides et généreux républicains qui avaient tant souffert.

Il semblait, n'est-ce pas, messieurs, qu'ils auraient pu arriver aux affaires le cœur altéré de haine ! Cependant que s'est-il passé ? Pas une goutte de sang n'a été versée, ces hommes de qui l'on disait qu'ils étaient les apôtres de la guillotine, leur premier acte a été d'abolir la peine de mort en matière politique. Pas une arrestation n'a été faite, pas une atteinte n'a été portée à la liberté individuelle, pas un journal n'a été supprimé ; la République triomphante s'est montrée d'une modération inaltérable, invincible, pour tous les outrages, pour toutes les attaques,

pour toutes les calomnies. A cette époque-là, messieurs, on aurait pu provoquer une enquête ; l'a-t-on fait ? Quel ennemi a-t-on poursuivi ? à quelle vengeance a-t-on ouvert carrière ? Ici je m'arrête, messieurs, la comparaison est déjà faite dans vos esprits.

Et maintenant, messieurs, pour en venir aux accusations dirigées contre moi, que me reproche-t-on ?

On me reproche d'abord des discours, c'est-à-dire qu'on me fait un procès de tendance.

Eh bien, ce procès de tendance, je l'accepte, car la tendance de mes discours, je puis l'avouer hautement, c'est la tendance vers l'union de toutes les classes ; je le prouverai, c'est la tendance vers la liberté, vers l'égalité, vers la fraternité. Et, puisqu'il s'agit de procès de tendance, ici il y a des hommes qui devraient avoir une grande reconnaissance à la Révolution de Février ; car, si par malheur elle n'avait pas triomphé, si le sang des citoyens avait coulé en vain dans les rues de Paris, il y a des hommes à qui l'on aurait fait aussi un procès de tendance ; on leur aurait dit : C'est vous qui avez agité le pays ; vous êtes allé du nord au midi, de l'orient à l'occident, exciter les passions contre le Gouvernement ; il en est résulté une révolte qui a inondé Paris de sang ; nous vous rendons responsables de ce sang, et nous faisons un procès de tendance à vos agitations électorales, à vos discours électoraux.

Est-ce vrai, messieurs, et la situation dans laquelle se seraient trouvés certains des hommes qui nous accusent, ne serait-elle pas précisément la situation qu'ils nous font eux-mêmes ? Ainsi, messieurs, on me fait un procès de tendance, on incrimine mes discours.

Eh bien, avant d'arriver à ces discours si criminels et si coupables, dont je vous demanderai la permission de lire quelques fragments, j'arrive à une déposition que je

suis étonné de trouver ici ; j'arrive à un nom que je suis affligé de rencontrer dans un pareil réquisitoire.

Mais, messieurs, je m'arrête. En présence de la République outragée et menacée, ce n'est pas moi qui donnerai à ses ennemis la joie de voir les républicains se déchirer entre eux. Chacun, dans ce débat, sera jugé par sa conscience ; je vais me borner à raconter les faits et ensuite vous prononcerez.

Le 27 février, une grande foule de peuple couvrit la place de Grève ; on portait des drapeaux sur lesquels était écrit : *Ministère du travail*. Les membres du Gouvernement provisoire étaient tous réunis à l'Hôtel de ville ; on vint annoncer que des délégués apportaient une pétition qui avait pour objet la constitution d'un ministère du travail.

Ici, pour le besoin de ma défense, je suis obligé d'entrer dans le détail de quelques faits, qui ne sont pas la violation d'un secret, puisque ces faits heureusement n'accusent personne.

Instituera-t-on un ministère du travail ? La délibération s'ouvrit sur ce point. Quant à moi, par des raisons que je vous exposerai tout à l'heure, j'étais convaincu que le caractère de la Révolution de Février était un caractère éminemment social ; que la première question à résoudre était cette grande question de l'organisation du travail. (Légères rumeurs.) J'exprimai mon opinion, qui fut très-vivement combattue par mes collègues, et alors, comme je me trouvais représenter au pouvoir une idée qui ne se trouvait pas exactement la mienne, je donnai sur-le-champ ma démission. Cette démission ne fut pas acceptée. Comme M. François Arago vous l'a indiqué dans sa déposition, on craignait des agitations populaires, on craignait un soulèvement. Ma démission fut très-vivement repoussée ; et alors, comme concession à faire au peuple, on proposa la constitution d'une commission de gouver-

nement pour les travailleurs, dont on m'offrit la présidence. Cette proposition, je la repoussai à mon tour avec la plus grande énergie. Je sentais que si je me mettais à la tête d'une commission ayant seulement pour but d'élaborer les questions sociales, et n'ayant aucun moyen pour réaliser les idées qui nous auraient paru bonnes, je m'exposais à un double danger : d'une part, le peuple voyant sa misère se prolonger, ne se tournerait-il pas contre moi, ne m'accuserait-il pas de la durée de ses maux ? et de l'autre, les adversaires des idées sociales que je voulais faire prévaloir, ne viendraient-ils pas me dire : vous êtes un utopiste ; ne m'accuseraient-ils pas d'impuissance ?

Voilà le danger que je redoutais.

Je fus donc pendant longtemps opiniâtre dans ma résistance ; tous mes collègues me pressèrent ; M. François Arago lui-même invoqua contre moi l'autorité de son âge : je cédaï. On accorda à la commission de gouvernement pour les travailleurs le palais du Luxembourg. Je m'y rendis, messieurs, je puis le dire, la tristesse et l'inquiétude dans le cœur, mais me disant à moi-même : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! » Voilà, messieurs, quel a été le premier acte de la Révolution de Février.

Maintenant, messieurs, que s'est-il passé ? La première chose qui a été faite par la commission du Luxembourg a été la réduction des heures de travail. Cette réduction de notre part n'a eu rien de spontané ; elle était très-énergiquement réclamée par le peuple. Les ouvriers s'étaient rassemblés en grand nombre dans l'ancienne chambre des pairs du palais du Luxembourg : ils demandèrent la réduction des heures de travail avec la plus grande insistance, avec la plus grande chaleur, comme une des conséquences inévitables de la révolution qui venait de s'accomplir.

M. François Arago avait bien voulu venir au Luxembourg pour m'appuyer de l'autorité de son nom et de sa parole. Eh bien, pendant tout un jour, quoique la demande des ouvriers me parût, à moi, parfaitement légitime, nous combattîmes leurs prétentions; nous les combattîmes avec beaucoup d'énergie, je puis le dire; et l'énergie, dans un pareil moment, je puis le dire encore, c'était du courage; nous combattîmes ces prétentions, nous ne voulions pas qu'il fût dit qu'on accorderait aux ouvriers une demande, même légitime, avant que les patrons n'eussent été convoqués; ils le sentirent.

Le neveu de M. Arago, le fils de M. Mathieu et l'administrateur du Luxembourg furent chargés de parcourir les différents quartiers de Paris pour convoquer les patrons.

Cette réunion eut lieu le lendemain. Là nous posâmes les motifs d'urgence qui devaient faire accéder à la demande des ouvriers; et là, en présence de M. François Arago, les patrons accédèrent avec empressement à la demande des ouvriers, et ce fut à tel point que l'un d'eux, M. Chapelle, demanda qu'il fût constaté que, de la part des patrons, il y avait eu le plus honorable et le plus vif empressement à faire ce que les ouvriers demandaient.

Voilà, messieurs, comment la réduction des heures de travail a été accordée.

Pourquoi, messieurs, m'avait-on envoyé au palais du Luxembourg? C'était pour y étudier une question, une question sociale que la Révolution de Février nous donnait précisément à résoudre. Dans quel sens cette question devais-je la résoudre? Est-ce que ce n'était pas dans le sens des convictions de toute ma vie? Est-ce que ceux de mes collègues qui m'envoyaient au Luxembourg ignoraient ce qu'avaient été mes écrits, ce que je pensais

de la situation de la société et des moyens les plus propres à l'améliorer ?

Eh bien, oui, je suis allé à la commission de Gouvernement pour les travailleurs, au Luxembourg, pour prêcher les doctrines que j'avais puisées dans l'étude, et puisque aujourd'hui je suis amené à cette barre pour me défendre, qu'on me permette de défendre mes idées, car pour mes actes, j'en fais bien meilleur marché que des convictions qui ont été celles de toute ma vie, et auxquelles j'ai résolu, jusqu'au dernier moment, de rester fidèle.

Le socialisme a été singulièrement dénaturé, singulièrement calomnié. Quelle était la devise que la Révolution de Février avait inscrite sur les monuments et sur les drapeaux ! Cette devise est celle-ci : Liberté, Egalité, Fraternité.

Le socialisme n'est pas autre chose que le développement naturel et logique de cette triple et immortelle formule.

La liberté d'abord, messieurs ; on parle maintenant de liberté. Quoi ! voilà d'un côté des hommes qui sont en possession du sol, du numéraire, qui ont l'instruction, qui ont cette force immense qu'on appelle le développement de l'intelligence ; voilà de l'autre des hommes à qui toutes les ressources manquent ; on déchaîne au milieu d'eux la concurrence ; on crie : Laissez faire ! laissez passer ! c'est-à-dire qu'on met aux prises l'homme fort avec l'homme faible, l'homme instruit avec l'ignorant, l'homme ingambe avec le paralytique, et on appelle cela la liberté !

Je dis, moi, que c'est sous une autre forme, sous une forme adoucie, la liberté de l'état sauvage.

Non ! la liberté n'existe pas partout où les transactions ont lieu entre la richesse et la faim, partout où les ouvriers sont réduits à se vendre au rabais, partout où l'enfant du pauvre, au lieu d'être envoyé à l'école où on

l'instruirait, est envoyé à l'atelier où on l'exténue, partout où il y a des mendiants qui sont obligés de dormir sur les marches d'un palais inhabité, partout où il y a des filles de seize ans qui se prostituent, partout où il y a des enfants qui sont obligés d'envoyer leur père mourir à l'hôpital !

La liberté ! non elle n'existe pas avec ce mot métaphysique, avec ce mot si vague et si infécond, *le droit* ; la liberté, ce n'est pas *le droit*, la liberté c'est *le pouvoir* donné à l'homme de développer ses facultés, sous la sauvegarde de la justice et sous l'empire de la loi.

L'égalité, messieurs, existe-t-elle davantage dans la société où nous sommes et sous l'empire de ce lâche et brutal principe, la concurrence illimitée ? (Rumeurs.)

Pour que l'homme travaille, messieurs, est-ce qu'il ne lui faut pas des instruments de travail ? Or, je le demande à tous, est-ce qu'aujourd'hui la possession des instruments de travail n'est pas un monopole ? Comment donc celui qui ne les possède pas ne subirait-il pas la domination de celui qui les possède ? Comment ne serait-il pas obligé de se courber sous les conditions qu'on lui impose ?

L'égalité, messieurs, elle ne peut exister que par l'association. Réduit à son isolement, l'homme faible est condamné à une impuissance radicale, tandis qu'associé, il dispose de la force de tous ses coassociés, il dispose d'une force collective qui le fait échapper à la tyrannie de sa propre faiblesse, de sa propre impuissance, qui le fait échapper au despotisme des choses ; car, messieurs, il n'y a pas qu'un seul despotisme dans le monde, il n'y a pas seulement le despotisme à visage humain ; il y a ce que j'appelais tout à l'heure le despotisme des choses, ce despotisme mystérieux, insaisissable, invisible, qui étreint le pauvre, l'enveloppe, et contre lequel il n'a pas même la ressource de la protestation, contre lequel il n'a

pas même la consolation de le maudire (Mouvement.)

Ainsi il n'y a pas aujourd'hui d'égalité. Remarquez-le, les socialistes n'ont jamais dit que l'égalité pût exister entre les fonctions. Jamais une pareille absurdité ne leur sera imputable. Les fonctions, les socialistes savent bien qu'elles doivent être diverses; mais ce qu'ils voudraient, ce serait l'égalité dans les moyens de développement; ce qu'ils demandent, c'est qu'on reconnaisse que tous les hommes ont un droit *égal* au développement de leurs facultés différentes, de leurs facultés *inégaies*. Eh bien!... (Interruption.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Le citoyen Louis Blanc croit être attaqué à la fois dans ses idées et dans ses actes; il défend ses idées, il est dans son droit.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Je vous ferai remarquer que ce qu'on me reproche le plus, ce sont précisément les discours que j'ai tenus au Luxembourg. Mes doctrines n'ont pas été seulement attaquées, elles ont été calomniées. Il est donc juste que je les défende, et je les défendrai en les expliquant. (Parlez!)

Je disais, messieurs, que les socialistes voulaient la liberté par l'association, l'égalité par l'association; et c'est par l'association aussi qu'ils veulent la réalisation du principe de la fraternité. Car enfin, le laisser faire, le laisser-passer réalisent-ils aujourd'hui le principe de fraternité? Y a-t-il fraternité dans la domination de cette maxime : Chacun chez soi, chacun pour soi? Y a-t-il réalisation de la fraternité dans cette concurrence qui fait, par exemple, que chacun cherche à élever sa fortune sur les débris de la fortune de son voisin? Non, messieurs, la fraternité n'est pas là; la fraternité, elle est dans la solidarité de tous les intérêts; et cette solidarité de tous les intérêts, c'est un principe d'ordre; car, comme on l'a dit, que l'État, par exemple, se fasse l'assureur de tous

les citoyens, conçoit-on que tous les assurés pussent se révolter un jour contre l'assureur ?

Ainsi, ce que nous avons demandé, c'est qu'on substitue à ce qu'on appelle dans l'ordre moral l'égoïsme, dans l'ordre des idées philosophiques l'individualisme, dans l'ordre industriel la concurrence anarchique et illimitée, c'est qu'on substitue à cela l'union de tous les cœurs, l'association de toutes les forces, la solidarité de tous les intérêts; et je ne vois pas vraiment, messieurs, comment un pareil système pourrait conduire au désordre et à la guerre civile !

Non, ce système n'est pas un système de désordre; car il a sa source dans l'Évangile, et de cette source-là ne peuvent pas résulter la haine, la guerre, le froissement de tous les intérêts; car la doctrine formulée de l'Évangile est une doctrine de paix, une doctrine d'union, d'amour.

On nous a reproché, messieurs, de vouloir attaquer la propriété; on a parlé de loi agraire, on a parlé de partage des biens, de spoliation. Calomnie, messieurs, que tout cela ! Les socialistes n'ont jamais voulu dépouiller personne; l'école socialiste, celle du moins à laquelle je me fais honneur d'appartenir, est innocente de ce fait. La loi agraire, c'est un vain mot qu'on a opposé à ceux dont on voulait repousser les idées en les calomniant. La loi agraire ! Savez-vous où elle existe ? Dans le Code civil, qui, par la division de la propriété à l'infini, réalise réellement ce qu'on pourrait appeler la loi agraire.

Oui, la division infinie du sol... (Interruption.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Il est bien possible que ces idées ne soient pas les vôtres; mais M. Louis Blanc a le droit de les émettre à la tribune, et je vous prie de l'écouter.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Oui, messieurs, la division

infinie du sol est une espèce de loi agraire, une loi qui se développe par la force même des choses.

Eh bien ! les socialistes, loin de vouloir la division des propriétés, ont toujours demandé la culture en grand ; ils n'ont jamais voulu dépouiller aucun propriétaire de sa propriété ; ils ont seulement demandé que par le mode d'exploitation en grand on centuplât la richesse ; ils se sont toujours opposés à ce qui existe aujourd'hui, car il y a aujourd'hui dans le livre des dettes hypothécaires 13 milliards qui pèsent sur la propriété, de sorte que, pendant que, d'un côté, dans l'industrie, on marche à la constitution de l'oligarchie financière par le crédit, dans les campagnes on marche à la reconstitution de l'oligarchie féodale par l'usure. (Nouvelle interruption.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Les murmures ne font que prolonger le débat ; veuillez vous en abstenir.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Je disais donc, messieurs, que nous allons à la reconstitution de l'oligarchie financière par le crédit, et à l'oligarchie féodale, à la féodalité par l'usure. C'est à cela précisément que les socialistes se sont toujours opposés.

Quant à leur reprocher de vouloir l'abolition de la famille, non-seulement ce reproche est injuste, mais, permettez-moi de le dire, ils est monstrueux, car le socialisme a précisément pour but de modeler l'État sur la constitution de la famille, qui est, en effet, admirable, parce que dans la famille il y a commandement désintéressé de la part du père, obéissance volontaire de la part des enfants, et surcroît de sollicitude, surcroît de tendresse pour l'être infirme ou malade.

Ce qui domine dans la constitution de la famille, c'est la solidarité profonde, la solidarité intime de tous les intérêts. Le socialisme n'est pas autre chose que cette solidarité étendue à tous les membres de la famille humaine. Ainsi, messieurs, au nom de l'école à laquelle

j'appartiens, je repousse les attaques qu'on dirige contre le socialisme, et au point de vue de la propriété que nous voulons étendre à tous, et au point de vue de la famille que nous proposons pour modèle à la société universelle.

Messieurs, dans le rapport dirigé contre moi, je lis des fragments qu'on m'oppose comme incriminables.

Mais d'abord une observation.

Dans le rapport, messieurs, on cite certains discours qu'on prétend n'avoir pas été publiés par moi dans le *Moniteur*; cela est une erreur grave : les discours qui sont contenus dans le rapport, le *Moniteur* les a publiés, et la reproduction qu'on en a faite dans le rapport est conforme, de tous points, à la reproduction dans le *Moniteur*; seulement, messieurs, il y a quelques expressions qui, dans le *Moniteur*, ont été adoucies. Et pourquoi ont-elles été adoucies? Par une raison bien simple : tous ceux qui m'entouraient au Luxembourg savent quelle était la pression des circonstances et des événements; il ne m'est pas arrivé une seule fois de pouvoir trouver un quart d'heure pour préparer les discours que j'avais à adresser aux ouvriers.

Il a donc pu arriver souvent que, dans l'élan d'une improvisation dont il m'était impossible de rester complètement maître, il me soit échappé des expressions, non pas qui dépassaient ma pensée, mais qui avaient un peu trop de vivacité peut-être. Eh bien! comme cela se fait tous les jours ici, où l'on arrive avec des discours médités, élaborés, j'ai adouci quelques expressions échappées à l'ardeur de l'improvisation, et non-seulement je puis avouer cela, mais je crois pouvoir m'en faire honneur, car cette précaution même prouve que je comprenais mon devoir de membre du Gouvernement provisoire, et que, lorsqu'il s'agissait d'élargir l'enceinte dans laquelle je parlais, et de m'adresser, non plus à 6 ou 700

ouvriers, mais à la France entière, je comprenais qu'il était de mon devoir de peser, de mesurer toutes mes expressions, afin que précisément une interprétation erronée ne pût pas, en allant au delà de ma pensée, causer le moindre désordre, la moindre irritation.

Ainsi, je tiens à constater ce fait : tous les discours que j'ai prononcés au Luxembourg ont été publiés dans le *Moniteur*, à l'exception d'un seul, qui est reproduit ici, et qui n'est pas un discours de doctrine, qui n'est pas un discours incriminable : il s'agit de conseils que les délégués du Luxembourg m'avaient demandés. Ces conseils, je les leur ai donnés; ils portaient sur la marche qu'ils avaient à suivre dans les élections; par conséquent ce discours les regardait eux seuls, il ne regardait aucunement le public, et voilà pourquoi le discours en question n'a pas été publié. Quant à ceux dont la commission a cru devoir extraire des passages incriminables, je le répète, ces passages se trouvent dans le *Moniteur*.

Ainsi, par exemple, celui-ci : « Etant presque enfant, j'ai dit : Cet ordre social est inique; j'en jure devant Dieu et devant ma conscience, si jamais je suis appelé à régler les conditions de cette société inique, je n'oublierai pas que j'ai été un des plus malheureux enfants du peuple, que la société a pesé sur moi. Et j'ai fait, contre cet ordre social qui rend malheureux un si grand nombre de nos frères, le serment d'Annibal... »

Voix au fond de la salle. On n'entend pas.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. L'orateur relit un passage du rapport, page 13, premier volume.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Voici ce que porte le *Moniteur* :

« S'il en était ainsi, moi qui vous parle, j'aurais été bien coupable; car si je n'ai pas été ouvrier, comme Albert et comme vous, j'ai connu, j'ai subi de votre existence tout ce qu'elle peut contenir de plus amer. Moi

aussi, j'ai été pauvre, j'ai vécu à la sueur de mon front ; dès mes premiers pas dans le monde, j'ai porté tout le fardeau d'un ordre social inique, et c'est alors que, devant Dieu, devant ma conscience, j'ai pris l'engagement, si je cessais un jour d'être malheureux, de ne jamais oublier ce qui a fait le malheur d'un si grand nombre de mes frères. »

Ainsi vous voyez que je n'ai pas cherché à faire à ceux à qui je parlais en dehors du Luxembourg, ce que je disais à ceux qui étaient dans l'enceinte de l'ancienne chambre des pairs. Et pourquoi ? Par une raison bien simple : c'est que je n'ai rien à rétracter de ces paroles. Oui, messieurs, c'est très-vrai ; ce que j'ai dit du haut de la tribune du Luxembourg, c'est ce que j'ai dit toute ma vie. Les paroles que j'ai prononcées comme membre du Gouvernement provisoire, c'étaient les mêmes qu'il y a douze ans j'écrivais au fond d'une mansarde. Je ne crois pas que j'aie à me justifier d'avoir eu toujours une conviction inébranlable, de n'avoir pas varié avec les circonstances, de n'avoir pas changé avec la fortune. Oui, c'est très-vrai, étant enfant, j'ai été malheureux, et j'ai prêté le serment que, si jamais j'étais appelé à régler les conditions d'un ordre social qui rend malheureux un grand nombre de nos frères, je n'oublierais jamais ce qui m'était commandé par l'expérience que j'avais traversée.

Cela, messieurs, je ne crois pas que ce soit un crime, et loin de repousser le reproche, je l'accepte.

Le rapport dit encore : « Mes amis, sachez-le, vous serez non-seulement puissants, vous serez non-seulement riches ; vous serez rois, car tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont rois. »

Il y a dans cette manière de citer du rapport un inconvénient sur lequel j'appellerai toute votre attention.

Les citations tronquées ont grande chance d'être des citations altérées, et c'est ce qui arrive ici.

Tous les hommes sont rois : cela, dans ma pensée, et je l'ai expliqué, voulait dire : tous les hommes sont égaux, non pas de cette égalité morne, étroite, stérile, qui n'est que le niveau dans la misère. Tous les hommes son égaux, c'est-à-dire, contrairement aux principes du habouvisme, tous les hommes doivent arriver à une progression constante de richesse, de bonheur, de félicité, et voilà précisément ce qui explique le passage dans lequel on a pris une phrase qui intervertit complètement l'ordre de mes idées et qui en dénature le sens.

Permettez-moi de vous lire le passage :

« Courage donc ! en dépit de tout, l'égalité triomphera, non pas cette égalité étroite et stérile qui consiste dans l'abaissement du niveau général, mais celle qui consiste au contraire dans son élévation progressive, indéfinie ; car, suivant une belle parole de saint Martin : « Tous les hommes sont égaux, cela veut dire : tous les hommes sont rois. »

Maintenant, messieurs, quand j'ai dit que l'ordre social, contre lequel je protestais, était inique, était-ce un appel que je faisais à la division des classes, aux haines, à la révolte, à l'insurrection ?

Voilà les conséquences que le rapport semble tirer de mes paroles, et voici ma réponse : elle est dans la citation même de mon discours, et du discours tel que le reproduit le rapport de l'enquête (premier volume).

Remarquez, messieurs, quel a été le système suivi par le rapport. Le rapport prend dans mon discours une phrase qui est celle-ci, et qu'il a soin de citer isolément ; je la lis :

« Ainsi, sentiment de modération tempéré par une vive résolution de vigilance, sentiment d'ordre tempéré par la volonté de rester frères, et, s'il le fallait, doulou-

reuse nécessité, nécessité bien comprise de devenir soldats. »

Voilà la phrase que le rapport m'oppose et qu'il a soin d'extraire d'un passage que je vais vous citer :

« Si vous vous écarterez un instant de cette devise : Liberté, Egalité, Fraternité, le peuple sera sauvé encore ; mais je tremble, je frémis de le dire, peut-être il ne sera sauvé qu'au prix de flots de sang ; car ce que nous voulons, c'est la liberté par la paix, c'est la victoire par le développement de la raison, c'est le triomphe par la modération, par l'essor de l'intelligence, c'est la liberté par l'ordre, par l'amour... »

Voilà, messieurs, ce que le rapport supprime.

Je continue :

« Oui, mes amis, la liberté par l'ordre et par l'amour. Quand je vous dis ceci, ne croyez pas que je cède à des sentiments pusillanimes. Si jamais la liberté était menacée, vous pouvez être sûrs, et j'en prends l'engagement devant vous, que personne ne pourrait dire qu'il ne m'a pas vu au poste du péril. »

Ces derniers mots ont été supprimés, je ne sais pourquoi, dans le rapport.

« Seulement désirons ce qu'il y a de mieux, de plus humain, car l'humanité marche non pas vers la guerre, mais vers la paix ; non pas vers l'anarchie, mais vers l'ordre ; non pas vers la haine, mais vers la fraternité.

» Maintenant, je ne vous dirai pas que la révolution si violemment attaquée est en péril ; je ne vous dirai pas qu'il faudra la défendre violemment. En vérité, je n'en crois rien ; j'ai une confiance parfaite, inébranlable dans la victoire de l'idée, de la raison, de la justice. Que l'intelligence de tous s'éclaire par le développement de toutes les libertés, de la liberté de la presse, de la liberté de la tribune, de la liberté de l'industrie, et, j'en suis convaincu, la révolution triomphera. » De sorte, mes-

sieurs, que le rapport est parvenu à extraire d'un passage qui n'est qu'un appel à l'ordre, à la modération, à tous les sentiments d'union et de fraternité, une phrase qui fait dégénérer ce passage en un appel à la violence et à la haine ! »

Je me borne à ces réflexions; vous avez sous les yeux le rapport, vous pouvez le lire.

Je suis extrêmement fatigué, je demande à me reposer un instant.

LE CITOYEN PRÉSIDENT, *après quelques minutes de suspension de la séance.* M. Louis Blanc ne pouvant pas continuer son discours à cause de l'état de souffrance dans lequel il se trouve, je propose à l'Assemblée de remettre la séance à sept heures et demie, pour que la discussion puisse finir ce soir. (Marques d'assentiment.)

La séance est levée à cinq heures vingt-cinq minutes.

La séance est reprise à sept heures trois quarts.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La séance est reprise.

La parole est au citoyen Louis Blanc pour continuer son discours interrompu.

Je renouvelle à l'Assemblée les recommandations qu'elle a bien voulu accueillir, et je la prie de vouloir bien écouter avec attention les discours qui nous restent à entendre.

M. Louis Blanc est un peu fatigué; je supplie l'Assemblée de vouloir bien redoubler d'attention et de silence.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Messieurs, l'attention de l'Assemblée étant peut-être fatiguée par de longs débats, je me hâte d'arriver aux faits qui me sont imputés.

Le rapport, messieurs, m'attaque à propos du 17 mars; il est dit dans le rapport que la manifestation du 17 mars fut dirigée contre la manifestation connue sous le nom de manifestation des bonnets à poil. (Sourires.) Ceci, messieurs, est une erreur. Voici comment les choses se sont passées, et voici la part que j'y ai prise.

Plusieurs jours avant le 17 mars, j'appris au Luxembourg qu'une grande agitation régnaît parmi le peuple. Il s'agissait alors des élections de la garde nationale. Le peuple craignait qu'on ne voulût précipiter les élections pour lui ôter le temps de se reconnaître ; il désirait donc avec beaucoup de vivacité l'ajournement des élections, et ce désir était enflammé chez lui par quelques meneurs des clubs.

J'appris qu'une grande manifestation devait avoir lieu pour presser le gouvernement d'accorder l'ajournement des élections. Comme j'ai toujours été, messieurs, un homme d'ordre, j'avoue que cette manifestation m'effraya extrêmement.

Je craignais qu'on ne la détournât de son but, qu'elle ne fût une occasion de désordre, et je dois avouer, en toute humilité, que mes craintes, ici, calomnient le peuple.

J'allai, ainsi que c'était mon devoir, en conférer avec le Gouvernement provisoire : je lui dis qu'il était très-important d'ajourner les élections, que je croyais, sur ce point, la demande du peuple légitime, et que, de plus, je tremblais qu'une manifestation n'eût lieu dans Paris, et que cette manifestation n'y amenât de très-grands désordres. Mes appréhensions ne furent point partagées par mes collègues ; mais de ma part, elles étaient si sincères et si vives, j'étais si tremblant des suites qu'une pareille manifestation pouvait avoir, que j'offris ma démission. Cette démission fut offerte un soir, dans une scène très-vive qui eut lieu au palais du Petit-Luxembourg, à laquelle assistaient MM. Courtais et Guinard, chefs de la garde nationale, et, autant que je puis m'en souvenir, notre collègue M. Duclerc. Ma démission ne fut point acceptée.

Il me restait donc une ressource : c'était de convoquer des ouvriers que je croyais avoir quelque influence sur

leurs camarades, et de leur faire comprendre combien il était important que la manifestation n'eût pas lieu. C'est ce que je fis, messieurs, dans la matinée du 17 mars. Je convoquai au Luxembourg un certain nombre d'ouvriers; je les adjurai, au nom de la République, de ne pas faire une manifestation qui, suivant moi, pourrait entraîner des désordres et faire douter de la stabilité de la République. Là ils me répondirent que le mouvement était imprimé, qu'il était devenu irrésistible et que rien au monde ne pourrait empêcher que la manifestation eût lieu.

Alors je les conjurai d'employer près de leurs camarades toute leur influence pour que cette manifestation se fit avec le plus d'ordre possible, et de manière à honorer la sagesse du peuple. Ils me le promirent. Et, en effet, le 17 mars, la manifestation eut lieu; elle fut admirable d'ordre, de discipline. Paris vit avec quelque étonnement, je puis le dire, deux cent mille ouvriers... (Interruption)... qui alors se trouvaient réduits à la plus extrême misère, traverser les rues dans le plus grand ordre, sans proférer un cri de haine ni de menace, et cette attitude de la population ouvrière fut si admirable, que le Gouvernement provisoire tout entier fit le lendemain la déclaration publique des sentiments d'admiration que l'attitude des ouvriers lui avait inspirés.

Voilà tout ce que j'avais à dire sur le 17 mars.

Quant au 16 avril, on a prétendu que c'était une manifestation dirigée par les ouvriers contre le Gouvernement provisoire, et que j'avais trempé dans une espèce de complot ayant pour but de renverser une partie du Gouvernement.

Ces reproches, messieurs, sont précisément l'opposé de la vérité. La vérité, c'est que pendant les deux mois que j'ai eu l'honneur de passer aux affaires, j'ai toujours considéré l'intégrité absolue du Gouvernement provisoire

comme une condition de salut pour la République. Le Gouvernement provisoire était composé d'éléments hétérogènes. Je ne cacherai pas qu'il existait entre les divers membres qui le composaient des dissidences assez graves. Mais ces dissidences, qui auraient fait du Gouvernement provisoire un très-mauvais pouvoir au point de vue de l'unité d'action, ces dissidences faisaient précisément que le Gouvernement provisoire était le meilleur gouvernement qu'on pût imaginer comme gouvernement de transition et de passage, destiné à garder la place de la souveraineté nationale.

Oui, messieurs, l'hétérogénéité même des éléments dont le Gouvernement se composait a été, pendant deux mois, la garantie suprême de l'ordre.

Il y avait dans le Gouvernement provisoire tous les éléments qui correspondaient aux diverses forces sociales qu'il s'agissait précisément de maintenir en équilibre.

Ainsi, par exemple, la nature bien connue des opinions de M. de Lamartine lui permettait d'attirer dans la voie du progrès la partie la moins vive de la nation ; et, si vous me permettez de le dire, la nature bien connue de mes opinions me permettait de retenir dans la voie de l'ordre la classe ouvrière.

C'est ce qu'une fois je disais à M. de Lamartine, le souvenir en est très-présent à ma mémoire, et il est peut-être présent à la sienne... Je lui disais : Nous sommes dans cette situation singulière, que vous êtes responsable du progrès, et que je suis responsable de l'ordre.

Ainsi, messieurs, ma pensée dominante pendant deux mois, et je vous dis ceci dans toute la sincérité de mon âme, a été que le plus grand malheur qui pût arriver à la République, serait précisément le renversement d'une partie du Gouvernement provisoire. Je me disais que, si par malheur le Gouvernement provisoire était entamé, il s'ouvrirait une brèche par laquelle se précipiteraient

toutes les ambitions, qui nous ferait tomber dans le chaos. Cette idée, je ne l'ai pas gardée pour moi : j'ai cherché à en pénétrer, au Luxembourg, tous ceux qui m'entouraient. J'ai été assez heureux pour le faire, et c'est précisément cette journée du 16 avril qui en est la preuve.

Quelle fut, en effet, dans cette journée, la conduite de la classe ouvrière ?

Les ouvriers devaient nommer quatorze officiers, qui devaient faire partie de l'état-major de la garde nationale. Pour les nommer, ils se réunirent au champ de Mars; là, il fut décidé qu'on se rendrait à l'Hôtel de ville avec une pétition dans laquelle on supplierait le Gouvernement provisoire d'aviser aux moyens les plus prompts d'améliorer le sort du peuple.

Les ouvriers décidèrent qu'ils feraient de leurs derniers sous une collecte qu'ils offriraient au Gouvernement, en gage d'adhésion et de sympathie; et leur adhésion au Gouvernement provisoire était si complète que, dans la pétition qu'ils avaient rédigée avant de se réunir au champ de Mars, ils avaient eu soin de mettre à la fin : *Vive le Gouvernement provisoire !*

Voilà, messieurs, des faits que le *Moniteur* constate et qui sont absolument indestructibles.

Or, qu'arriva-t-il ? Il y avait, messieurs, à cette époque, des clubs qui contribuaient beaucoup aux agitations populaires. Ces clubs, pour mon compte, je ne les ai pas connus; je n'ai jamais mis les pieds dans un club; je n'ai jamais été en relation avec un meneur de club, quel qu'il fût. Vous ne trouverez pas dans les documents qui vous sont soumis rien qui démente ce que j'affirme ici. Je n'ai jamais vu, de ma vie, M. Huber; je n'ai vu qu'une fois, il y a sept ou huit ans, M. Raspail; je n'ai jamais eu le moindre rapport, quel qu'il puisse être, avec M. Blanqui, je ne l'ai jamais vu depuis la Révolution de Février.

En un mot, je n'ai eu aucune espèce de relation, soit directement, soit indirectement, ni avec un club ni avec un meneur de club.

Voilà ce que j'affirme, et je mets qui que ce soit au défi de me démentir sur ce point.

Revenons donc à la journée du 16 avril.

Je vous disais qu'il y avait à la tête des clubs certains hommes qui épiaient les mouvements populaires, pour les détourner de leur but, pour leur faire dépasser la limite fixée dans la pensée même du peuple. Le bruit se répandit à Paris, dans la journée du 16 avril, que M. Blanqui, je crois, était allé au champ de Mars, qu'il avait harangué les ouvriers et que les ouvriers allaient se porter en masse sur l'Hôtel de ville pour renverser une partie du Gouvernement provisoire. Ce bruit était faux ; M. Blanqui ne parut pas au champ de Mars, les ouvriers nommèrent les officiers qui devaient faire partie de l'état-major de la garde nationale, et cela avec le plus grand ordre. Puis, avec le même ordre, ils se dirigèrent vers l'Hôtel de ville, portant au Gouvernement provisoire l'offrande qu'ils se disposaient précisément à lui porter.

Cependant le bruit s'était répandu à l'Hôtel de ville que les ouvriers arrivaient par grandes masses, et que le Gouvernement provisoire courait un grand danger ; le bruit s'était répandu que les ouvriers avaient à leur tête des ennemis de l'ordre, des factieux ; de manière que, lorsque les délégués des ouvriers montèrent à l'Hôtel de ville, ce fut comme des factieux qu'ils y furent accueillis.

De là, de leur part, un très-grand étonnement, une très-grande indignation. Ils se répandirent en plaintes, ils me firent demander, et alors, messieurs, courant à eux, je leur dis qu'ils avaient tort de croire que le Gouvernement provisoire regardait comme factieux les hommes du peuple ; que si l'on avait fait battre le rappel, c'était précisément parce que le Gouvernement pro-

visoire avait craint que des meneurs ne se fussent mêlés au mouvement populaire pour le pervertir ; que le Gouvernement provisoire était, à l'égard du peuple, dans les mêmes sentiments de sympathie que moi ; que sous ce rapport nous ne faisons qu'un. Et ce langage, messieurs, j'affirme que je l'ai tenu. Je ne dirai pas seulement que je l'affirme, je vais le prouver.

Il y a, messieurs, une pièce qui manque au *Moniteur*, c'est le discours que j'ai prononcé dans cette occasion. Le bonheur a voulu qu'un sténographe de l'Assemblée nationale ait recueilli ce discours au moment même. Je vais vous demander la permission de vous le lire. Il est la confirmation la plus solennelle de tout ce que je viens de vous dire ici.

« *Manifestation du 16 avril 1848.*

» Plusieurs délégués de la réunion du champ de Mars viennent se plaindre de l'accueil malveillant qui leur est fait à leur passage. Ils sont reçus dans la salle des Drapeaux par les citoyens Louis Blanc et Albert.

» *Le citoyen Louis Blanc.* Mes amis, si une mauvaise réception vous a été faite, c'est par suite d'un malentendu. Les sentiments de profonde sympathie à votre égard, qui sont sortis de mon cœur, sont partagés par le Gouvernement provisoire tout entier, et c'est parce que le Gouvernement provisoire les partage que j'en fais partie. Soyez bien convaincus que si vous avez été mal accueillis, ce n'est pas par ordre du Gouvernement provisoire.

» *Plusieurs délégués.* Nous ne le pensons pas.

» *D'autres délégués.* Il y a cependant des ordres donnés pour convoquer les gardes nationaux.

» *Le citoyen Louis Blanc.* Je suis bien aise de vous donner à ce sujet quelques explications.

» Il nous avait été dit que des ouvriers s'étaient rassemblés au champ de Mars avec le plus grand ordre, comme de bons citoyens voulant exprimer leurs vœux, parce que ce sont des vœux qui intéressent la classe ouvrière tout entière ; mais voulant les exprimer avec calme et sans désordre.

» Eh bien, il a été dit aux membres du Gouvernement provisoire que des hommes ardents, que des forcenés avaient voulu se mêler à ce mouvement, afin de le pervertir et de le faire aboutir au désordre.

» C'est contre ce désordre qu'on a dû se prémunir, soyez-en convaincus. Soyez certains d'une chose, c'est que le rappel a été ordonné contre ces hommes et non contre vous, parce que, moi, et j'en prends à témoins mes collègues, j'ai dit : Soyez certains que le peuple ne commettra aucun désordre ; j'ai répondu de lui, mes amis, comme de vous, comme vous pouvez répondre de moi.

» Les délégués se retirent satisfaits, et obtiennent que le peuple défile devant l'Hôtel de ville, ce qui se fait avec le plus grand ordre.»

Voilà le récit de ce qui s'est passé ce jour à l'Hôtel de ville. Cela a été écrit par M. Martin, sténographe de l'Assemblée nationale.

Messieurs, vous le voyez, sous ce rapport, je crois que ma justification est aussi complète que possible. Non-seulement ceci prouve que je ne séparais pas ma cause de celle de mes collègues, quelques dissidences qui existassent entre nous ; mais vous voyez que toutes les fois que je parlais au peuple, je lui parlais de mes collègues comme indivisiblement unis avec moi ; car, je le répète, l'intégrité du Gouvernement provisoire était et n'a cessé d'être dans mon esprit une condition de salut pour la République.

J'arrive, messieurs, aux ateliers nationaux.

Pendant trois ou quatre mois j'ai été sous le coup d'une bien singulière calomnie : on m'a attribué l'organisation des ateliers nationaux, et cette organisation a été pour moi le sujet de bien des défiances, je dirai mieux, de bien des inimitiés.

Eh bien, la vérité, telle qu'elle résulte au surplus des documents qui vous ont été présentés, c'est que les ateliers nationaux n'ont été en aucune sorte organisés par moi ; c'est qu'ils n'ont été organisés aucunement en vue de mes principes, en vue des règles posées dans mes écrits ; et, je puis le dire aujourd'hui, ce qu'un sentiment de convenance m'aurait empêché de dire jusqu'à la publication des documents c'est que les ateliers nationaux non-seulement n'ont pas été organisés par moi, mais ont été organisés contre moi. (Mouvement.)

« L'organisation des ateliers nationaux, est-il dit dans un rapport du citoyen Carlier, était une chose hostile à un pouvoir régulier. D'abord on ne savait comment ils se recruteraient, et on sut bientôt qu'on les appelait de province. Les délégués des ateliers formaient une masse redoutable sur laquelle pesait Louis Blanc. L'émeute de la Porte-Saint-Martin doit leur être attribuée. »

Eh bien ! messieurs, jamais de ma vie je n'ai mis les pieds dans un atelier national ; car l'association de Clichy, je le fais remarquer en passant, ainsi que l'association des fileurs, ainsi que l'association des ouvriers selliers, étaient des associations à la fondation desquelles j'ai pris une part active, mais qui n'avaient rien de commun avec les ateliers nationaux ; non, jamais je n'ai mis les pieds dans un atelier national, je n'ai jamais eu de relations, quelles qu'elles puissent être, avec les chefs des ateliers nationaux, et voici, à cet égard, des preuves.

Le club des ateliers nationaux, messieurs, a été fondé par un homme qui s'était donné la mission, sous le gouvernement provisoire, de combattre mon influence ; le

club des ateliers nationaux a été fondé par M. Émile Thomas, ce club sur lequel on prétend que pesait mon influence.

» Bureau central des ateliers nationaux. » (Voici ce qui a été affiché dans tout Paris.) Le commissaire de la République, directeur du bureau central, et les sous-directeurs chargés du mouvement intérieur, du personnel et des travaux, de l'ordre extérieur des secours, du matériel et de l'administration.

» Ont l'honneur de prévenir les citoyens travailleurs embrigadés au bureau central, qu'une assemblée est fondée sous le titre de *Club central des ateliers nationaux*.

» Cette assemblée aura pour mission de s'occuper des intérêts de l'ouvrier sans travail.

» Elle sera composée des citoyens délégués des brigades par voie d'élection, qu'ils soient d'ailleurs simples travailleurs, chefs d'escouade ou brigadiers.

» La réunion préparatoire aura lieu le dimanche, 2 avril, à deux heures précises, au manège, rue de Valois-Monceaux, 7.

» En conséquence, les citoyens travailleurs, composant les brigades, sont priés de nommer aux voix un délégué pour deux brigades, soit pour cent douze d'entre eux.

» L'assemblée préparatoire sera ainsi composée de quatre cents membres environ, outre les citoyens élèves de l'école centrale, inspecteurs, chefs de service et chefs de compagnie qui y participeront également.

» Chaque délégué recevra, après sa nomination, bien constatée et régulière, une carte d'entrée personnelle, signée du chef de son service, afin d'éviter toute confusion et toute entrée illégale. Salut et fraternité.

» *Le commissaire de la République, ÉMILE THOMAS.*

» *Les sous-directeurs,*

» VICTOR DELLISSÉ, ÉDOUARD GONSSOLIN, JAIME
et PIERRE THOMAS. »

Et qu'on ne dise pas que si je n'avais pas de relations avec les ateliers nationaux, ils étaient du moins soumis à l'influence des délégués du Luxembourg, qui avaient en moi la plus grande confiance. Non, comme les ateliers nationaux avaient été organisés précisément pour combattre l'influence des délégués du Luxembourg sur le peuple, c'était un motif d'exclusion des ateliers nationaux que le titre de délégués du Luxembourg.

On a dit, dans le rapport, que les délégués du Luxembourg étaient devenus brigadiers des ateliers nationaux, et ceci est complètement faux, je vais vous en fournir la preuve.

Voici une protestation qui a été envoyée au ministre des travaux publics.

« Protestation des délégués des corporations du département de la Seine au ministère des travaux publics.

» Citoyens,

» Une manœuvre indigne, contraire à la liberté et au droit des citoyens, vient d'être employée par le citoyen Émile Thomas, directeur des ateliers nationaux. Les soussignés, comptant sur votre patriotisme et votre dévouement à la cause du peuple, espèrent que vous déjouerez cette manœuvre empreinte du cachet de la réaction. Le citoyen Émile Thomas vient d'arrêter un règlement relatif à la réélection de tous les brigadiers et des délégués des ateliers nationaux. Dans ce règlement il est dit : Tout brigadier, délégué et chef d'escouade des ateliers nationaux ne devra faire partie ni être délégué d'aucune corporation. »

Ainsi, vous le voyez, le citoyen Émile Thomas avait pris toutes les précautions convenables pour que les délégués du Luxembourg n'eussent aucun moyen d'influence sur les ouvriers des ateliers nationaux. En effet, il n'y a eu entre les délégués du Luxembourg et les délégués des ateliers nationaux aucune relation ; il existait

même entre les délégués des corporations et les délégués des ateliers nationaux une rivalité bien connue de tout le peuple. Les délégués des ateliers nationaux et ceux du Luxembourg ne se sont réunis qu'une seule fois pour composer une affiche qui a été placardée sur tous les murs de Paris, et qui avait pour but de prémunir le peuple contre les prétentions de Louis Bonaparte, à un moment où le bonapartisme était une cause d'agitation dans Paris.

Ainsi, messieurs, je n'ai pas organisé les ateliers nationaux; ils ont été organisés contre moi. Je n'ai jamais visité les ateliers nationaux; je n'ai pu exercer aucune influence sur eux, ni par moi, ni par les délégués du Luxembourg.

Je ne sais si l'insurrection de juin est sortie du sein des ateliers nationaux; mais si cela a été, messieurs, il y aurait une abominable iniquité à m'en rendre responsable.

J'arrive au 15 mai.

D'abord, je vous demanderai la permission de faire rapidement quelques réflexions de nature à caractériser d'avance les dépositions des divers témoins.

Pourquoi les représentants du peuple ont-ils été revêtus d'un caractère inviolable? Est-ce parce que, plus que les autres citoyens, ils peuvent désobéir aux lois? Non, messieurs; car c'est précisément parce qu'on fait la loi, qu'on doit, avant tous les autres, lui obéir. Un représentant du peuple qui viole son œuvre est plus coupable que les autres citoyens, et mérite, pour l'avoir violée, d'être plus sévèrement puni. Pourquoi donc les représentants du peuple ont-ils été revêtus de l'inviolabilité comme d'un bouclier? Pourquoi? C'est parce que l'on a compris qu'ils étaient dans une sphère où l'accomplissement de leurs devoirs était de nature à leur susciter beaucoup de haines et d'inimitiés. Il faut qu'un représentant du peuple, s'il veut accomplir loyalement son

dévoir, sache, au besoin, se faire beaucoup d'ennemis. Ces ennemis peuvent être très-dangereux, et c'est pour cela qu'on a jugé utile de donner aux représentants du peuple, pour leur faciliter l'accomplissement de leur devoir, une garantie toute spéciale, qui est l'inviolabilité. Je dis ceci, parce que parmi vos collègues, il en est un qui a deux fois couru le risque d'être assassiné, et ceux qu'on assassine, on peut bien les dénoncer calomnieusement.

A ce propos, je m'étonnerai que la commission d'enquête, chargée de rechercher tous les faits relatifs aux déplérables événements que nous avons traversés, ne se soit pas crue obligée de faire quelques recherches sur la tentative d'assassinat dont un des membres de cette Assemblée avait failli être victime ; j'imagine qu'une tentative d'assassinat est un crime. Je crois que c'est violer singulièrement la majesté de cette Assemblée, que c'est porter atteinte à son inviolabilité, que de venir attenter à la vie d'un de ses membres, jusque sur le seuil de cette Assemblée... Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce point.

J'arrive donc au 15 mai, comme je vous le disais. Et d'abord j'en suis à la veille. La veille du 15 mai il y a eu chez moi une réunion que le rapport a soin de mentionner ; mais ce qui m'étonne, c'est que le rapport n'ait pas dit que cette réunion était composée de représentants du peuple ; que l'objet de cette réunion, de la part de ceux qui la composaient, était de se concerter sur la marche à suivre dans les délibérations de cette Assemblée.

La commission d'enquête, messieurs, n'ignorait rien de tout cela, et, par une raison bien simple, c'est que je le lui ai dit moi-même ; je m'étonne qu'elle ait sur ce point si important gardé le silence ; car vous comprendrez que si des représentants, la veille du 15 mai, se sont réunis chez moi pour aviser au moyen de suivre avec plus d'ef-

ficacité pour notre opinion commune, les délibérations de cette Assemblée, il n'y a rien au monde qui exclue davantage l'idée de toute dissolution de l'Assemblée pour le lendemain.

Oui, nous nous sommes réunis chez moi la veille du 15 mai. Il a été question entre nous, et je puis, à cet égard, invoquer le témoignage de beaucoup de représentants ici présents, il a été question de nous concerter sur la marche à suivre. C'était alors le moment où l'on choisissait les membres qui devaient former le comité de constitution. Il y avait ce jour-là plusieurs réunions; il y en avait une chez moi, il y en avait une autre rue des Pyramides. Un de nos collègues, M. Brives, sortit de notre réunion avec une liste arrêtée qu'il alla porter à la réunion des Pyramides pour lui faire connaître les noms sur lesquels notre choix s'était arrêté. Ainsi, messieurs, la réunion n'a eu aucune espèce de rapport avec ce qui devait se passer le lendemain. La commission a cru pouvoir signaler avec justice une contradiction qu'elle aperçoit entre ma déposition et celle d'un des membres qui composaient la réunion. Cette contradiction n'existe pas, et à cet égard il y a inexactitude complète de la part de M. Bauchart. On m'a interrogé pour savoir ce qui avait été dit dans cette réunion; on m'a demandé s'il n'y avait pas été question de la manifestation du lendemain. J'ai répondu que j'ignorais s'il en avait été question, mais que je pouvais affirmer que, dans tous les cas, il n'en avait été question que d'une manière très-incidente, et tellement particulière, que la plupart des membres de la réunion pouvaient ignorer qu'il en eût été question, et que la conversation avait porté tout entière pendant deux heures et demie sur ce qui était l'objet de la réunion, savoir, la marche à suivre dorénavant dans les délibérations de l'Assemblée et le choix des personnes qui devaient former le comité de constitution.

Le 15 mai, je suis sorti de chez moi, et il y a une déposition du juge d'instruction qui dit : « M. Louis Blanc, ce jour-là, s'est dirigé vers la Bastille. L'instruction n'a pas pu le suivre plus loin. »

Si l'instruction n'a pas pu me suivre plus loin, c'est sa faute ; car je lui avais moi-même tracé sa route, et si cette route, elle avait bien voulu la suivre, elle serait venue avec moi, non pas jusqu'à la Bastille, mais jusqu'au café Véron, des Panoramas ; et, dans le style du juge d'instruction, aller de la rue Taitbout au café Véron, au Panorama, c'est-à-dire traverser le boulevard, cela s'appelle se diriger vers la Bastille ! (Mouvement.)

Messieurs, il y a ici un fait que je vous signale, et j'en appelle à toute votre loyauté, à toute votre bonne foi.

J'ai comparu devant le juge d'instruction, j'ai comparu devant la commission d'enquête. Eh bien, devant la commission d'enquête et devant le juge d'instruction, j'ai eu soin de dire : Voilà quel a été l'emploi de ma matinée.

J'ai été pris au saut du lit par un cousin appelé Lucien Delacroix, qui venait d'être nommé recteur en Corse, et qui allait partir. Il était accompagné, ce jour-là, de deux secrétaires de cette assemblée, d'un ami et de mon frère.

Nous sommes allés déjeuner au café Véron ; nous y sommes restés deux heures ; il n'a pas été un seul instant question de la manifestation de la journée.

Nous ne sommes pas entrés comme des conspirateurs, dans une salle particulière ; nous sommes entrés dans le premier salon venu, à telles enseignes que nous y avons trouvé un délégué de département qui s'est mêlé à notre conversation, et nous a raconté toutes les déconvenues des délégués des départements. Car vous savez que les délégués des départements étaient venus la veille à Paris, et qu'il y avait eu, en effet, des malentendus pour la manifestation qu'ils devaient faire à Paris.

Eh bien, voilà ce que j'ai déclaré au juge d'instruction; voilà ce j'ai déclaré à la commission d'enquête. On pouvait interroger les personnes avec lesquelles je suis allé au café Véron; j'ai donné leurs noms. Eh bien, messieurs, aucune de ces personnes n'a été interrogée: pourquoi? Parce qu'on ne voulait pas savoir la vérité; parce qu'on voulait laisser peser sur cette affaire une obscurité meurtrière pour moi, parce qu'on voulait se réserver la faculté de dire: M. Louis Blanc s'est dirigé vers la Bastille, et l'instruction n'a pas pu le suivre plus loin.

Au sortir de cette assemblée d'amis, je me suis rendu à l'Assemblée nationale; M. Wolowski était monté à la tribune, je suis allé m'asseoir, je crois, à la place de M. Bineau, pour le mieux entendre. Avant que le discours de M. Wolowski fût terminé, on a entendu des clameurs lointaines, on a annoncé l'arrivée du peuple; il s'est fait un grand tumulte dans la salle; on a crié en place, et je suis remonté à mon banc. (Rumeurs diverses. — Interruption.)

Une voix. Vous dites toujours le *peuple*, dites les *factieux*!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Evidemment, c'est une erreur d'expression,

LE CITOYEN LOUIS BLANC. La foule, si vous voulez, messieurs, je ne croyais pas vraiment que cela méritât une interruption. Je suis remonté, dis-je, à ma place; c'est là, messieurs, que j'ai été aperçu par un homme caché au fond d'une tribune, et qui prétend m'avoir vu avec Albert et Barbès applaudissant à l'émeute, de la tête, du geste et du sourire. Où ce sourire a-t-il commencé, où a-t-il fini? Messieurs, je suis bien heureux qu'on ne m'accuse encore que pour mes gestes. Mais patience, vous verrez bientôt qu'on m'accusera pour les gestes d'autrui, ce qui est bien plus fort.

Comment, messieurs, j'applaudissais à l'émeute du

sourire ! Mais qu'on interroge donc les huissiers de l'Assemblée, qu'on interroge les garçons de salle, qu'on interroge plus de trente de mes collègues qui sont venus successivement à mon banc, m'adjurant d'aller parler au peuple, et qui m'y ont vu immobile, silencieux, la consternation peinte sur le visage ; car j'affirme que, dans cette Assemblée, il n'y a pas un seul représentant qui ait vu cette manifestation avec plus de douleur que moi. La veille, à quatre heures et demie, je rencontrais Barbès ; c'est les larmes aux yeux que je lui dis : Tu es à la tête d'un club ; ton devoir de bon citoyen, c'est d'aller à tes amis, de leur dire que si la foule veut faire demain une manifestation, cette manifestation sera détournée de son but, car nous savons bien, nous qui avons traversé ces deux mois de révolution, qu'il y a dans les clubs des hommes qui sont à épier continuellement les mouvements populaires pour les détourner de leur but, pour les pervertir. Ne donnons pas à l'esprit de réaction cette joie de pouvoir dire : La République en France n'a aucun gage de stabilité, et nous sommes entraînés perpétuellement de manifestations populaires en manifestations populaires ; il n'y a pas de crédit possible, pas de tranquillité possible avec la République. Et j'ajoutais que le suffrage universel, car telle a toujours été mon opinion, que le suffrage universel était inviolable ; que si jamais on permettait à la foule de violer cette enceinte, de violer la majesté du peuple vivant et résumé, cette permission-là tournerait au grand dommage de la République et du suffrage universel, et nous conduirait de la violation d'un principe à la violation de tous les principes et au chaos.

Ce langage trouva dans M. Barbès un cœur digne de le comprendre. Lui-même..... (Vive interruption.) Oui, messieurs.... (Nouvelles interruptions.)

A gauche. — C'est vrai !

Le citoyen Louis Blanc Oui, messieurs, je vous dis ceci dans toute la sincérité de mon âme. (Mouvements divers.)

Il ne m'appartient pas, messieurs, d'expliquer ce que j'ignore, de dire à quel entraînement a pu obéir Barbès dans la séance du 15 mai. Je devine cette cause, si je ne la connais pas. Mais ce que je puis affirmer, c'est que la veille il entra complètement dans les sentiments que je lui exprimais, et qu'il me quitta en me faisant la promesse formelle qu'il irait à son club et qu'il emploierait tous ses efforts pour détourner ses amis de la manifestation.

Cela est, je l'affirme, je l'affirme sur l'honneur ; je le jure, je le jure pour Barbès, et je le jure avec plus d'énergie que pour moi, parce que je suis libre et que Barbès est en prison. (Très-bien ! très-bien !)

Eh bien, messieurs, est-il vrai, oui ou non, que, quand j'étais à ma place, on est venu me presser de la manière la plus vive et la plus instante d'aller parler au peuple ? Est-il vrai, oui ou non, que pendant longtemps j'ai résisté ? Est-il vrai, oui ou non, que pendant longtemps j'ai déclaré que ma place était à mon banc, que ma cause était celle de l'Assemblée, que je ne voulais pas l'en séparer ? Est-il vrai qu'on me disait : Mais le peuple... la foule vous appelle à grands cris ; si vous ne vous rendez pas à cette invitation si violente, prenez garde à l'Assemblée ; vous serez responsable des désordres qui peuvent arriver ? Cela est-il vrai, oui, ou non ? Et, alors, qu'ai-je fait ? Je suis descendu ; je suis monté au bureau du président ; ces faits sont acquis maintenant aux débats, ils sont incontestables ; et ce n'est que sur l'autorisation du président, ce n'est que sur l'invitation du bureau, que je me suis décidé à parler au peuple.

Il y a des dépositions qui me montrent engageant, immédiatement après, le peuple à envahir la salle. J'en

appelle au bon sens de tous ceux qui m'écoutent, si j'avais voulu engager le peuple à envahir la salle, par quelle contradiction choquante, monstrueuse, serais-je allé demander au président l'autorisation d'aller parler à la foule, et de lui parler pour la calmer ?

Il y a, messieurs, des impossibilités morales qui sont plus fortes, plus saisissantes que toutes les impossibilités matérielles du monde ; et l'impossibilité dont je vous parle est précisément de celles-là. Non, je n'ai pas dit au peuple d'envahir l'Assemblée ; le langage que je lui ai tenu est précisément le contraire ; le *Moniteur*, le procès-verbal de l'Assemblée déclarent que, lorsque j'ai parlé au peuple, ç'a été précisément pour le rappeler à son esprit de modération, pour le conjurer de ne pas violer dans vous sa propre souveraineté. Messieurs, il y a des déclarations de représentants dont les souvenirs ne sont pas conformes aux déclarations du *Moniteur* et du procès-verbal ; mais est-ce que, dans un moment de confusion, de tumulte, comme celui qui existait, lorsque tant de paroles contradictoires se choquaient en l'air, il n'a pas pu y avoir confusion dans les souvenirs ? Oui, c'est possible ; et c'est tellement possible, que, de ces quatre représentants, il y en a un qui me déclarait, il y a quelques jours, avec la plus honorable bonne foi, qu'il ne répondait pas de l'infaillibilité de ses souvenirs.

Du reste, ces paroles que quelques témoins m'avaient attribuées, ces paroles avaient été prononcées, et c'est ce qui explique l'erreur des témoins ; mais elles avaient été prononcées par Barbès ; et lorsque Barbès a été instruit, dans son donjon de Vincennes, de l'accusation qui pesait sur moi, vous vous rappelez que, tout de suite, il a généreusement écrit au président : « Oui, ces paroles ont été prononcées non par Louis Blanc, mais par moi, je l'affirme, et elles doivent se trouver sous mon nom au

Moniteur. • On est allé voir au *Moniteur*, et, en effet, les paroles de Barbès se trouvaient sous son nom. Ainsi, plus de doute possible sous ce rapport.

J'ai été entraîné à la fenêtre qui donne sur la place de Bourgogne, et là j'ai tenu un second discours au peuple pour l'apaiser.

Qu'on me représente prenant une position dramatique et m'enveloppant dans un drapeau tricolore, je ne réponds pas à ce qui n'est pas sérieux dans les accusations qu'on dirige contre moi. Il est vrai qu'à la fin de mon discours on m'a mis dans les mains un drapeau tricolore; et que fallait-il que je fisse, messieurs? J'engageais le peuple à se retirer, on me met entre les mains un drapeau tricolore, fallait-il le jeter à terre, le fouler aux pieds? Était-ce un bon moyen pour calmer le peuple que de repousser les insignes de la révolution? J'achevai mon discours en tenant à la main ce drapeau tricolore que je n'avais pas demandé, qu'on m'avait donné; je désire savoir si une pareille imputation est sérieuse.

Quant au discours lui-même, les imputations ont varié: les uns m'ont prêté un discours qui tendait à irriter le peuple; les autres affirment qu'au contraire j'ai fait tous mes efforts pour le calmer. Les uns disent que j'ai prononcé cette phrase en parlant de la révolution de février: « La révolution n'est pas de celles qui ébranlent les trônes, mais de celles qui les renversent! » Les autres prétendent au contraire que ma phrase a été celle-ci: « La démonstration d'aujourd'hui n'est pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui renversent! »

Eh bien, messieurs, j'ai une chose bien simple à répondre, c'est que cette phrase qu'on m'a prêtée est absolument impossible, elle est moralement impossible, et voici pourquoi: c'est qu'une déposition dont on ne peut pas contester l'exactitude me montre, quand j'ai été porté dans cette salle et de cette salle transporté sur les

premiers bancs de l'Assemblée, me montre écrivant cette phrase qui a été recueillie, recueillie, dit le témoin, dans un but historique :

« Au nom de la souveraineté du peuple, au nom de la parole qui sera l'instrument de votre affranchissement futur, je vous conjure de vous retirer et de laisser l'Assemblée nationale à la liberté de ses délibérations ! »

Or, comment comprenez-vous que, dans cette salle, j'aie pu engager le peuple à envahir l'Assemblée nationale, et le féliciter de l'avoir envahie, et que deux minutes après je sois allé écrire sur ce banc l'invitation au peuple de se retirer ? Cela est-il possible ? Non ; et si vous voulez qu'à cette preuve j'en ajoute une plus décisive, je vais le faire.

Les témoins qui me représentent engageant le peuple à se retirer sont nombreux ; ce sont des témoins graves. Il y a une déposition que le rapport s'est abstenu de mentionner ; elle est d'un élève de Saint-Cyr, nommé Lucas. Cette déposition porte que je fis un discours ayant pour but de calmer le peuple, de l'inviter à laisser l'Assemblée nationale à la liberté de ses délibérations, et ce témoin ajoute que ce discours le toucha tellement, qu'il ne put s'empêcher de verser des larmes. (Mouvement en sens divers.) Voilà la déposition qui se trouve supprimée par la commission d'enquête.

Et maintenant quels sont les témoins qui me chargent ? Je vais donner des preuves de leur moralité.

M. Leste a écrit au président de la commission d'enquête pour témoigner de la moralité d'un des témoins, qui prétend que j'ai dit que « la démonstration n'était pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui renversent, » et voici comment il s'exprime sur la moralité du nommé Bénafort :

« Monsieur le président, j'ai lu dans le rapport sur cette affaire la déposition du nommé Bénafort, se disant

étudiant en médecine. Il y a plus de trois ans qu'il n'a paru à la faculté. Comme il est important pour la justice de connaître la moralité des témoins, je viens vous faire connaître la moralité du susnommé. C'est un intrigant, un escroc, j'ai dans les mains la preuve irrécusable de mon assertion. C'est un ivrogne, se querellant avec ce qu'il y a de plus ignorant, de plus démoralisé ; c'est un homme enfin qui ne vit que du talent qu'il a de soutirer de l'argent à tout le monde et qu'il ne rembourse jamais. »

Il y a, messieurs, un autre témoin qui prétend m'avoir entendu dire cette fameuse phrase : « La démonstration d'aujourd'hui, etc. »

Eh bien, messieurs, j'ai dit à la commission d'enquête que ce témoin, qui se nomme Malude Richard, était un imposteur ; qu'il lui était arrivé de s'introduire dans cette Assemblée comme représentant du peuple, quoi qu'il ne le fût pas. J'ai dit à la commission d'enquête qu'elle pourrait avoir sur la moralité de ce témoin des renseignements très-exacts d'un de nos collègues, M. Michot. J'ai dit à la commission d'enquête que M. Lemansois, secrétaire de la questure, avait été obligé de mettre ce Malude Richard à la porte, parce qu'il se présentait ici sous une fausse qualité ; j'ai indiqué à la commission d'enquête, comme pouvant confirmer les renseignements de M. Lemansois, le chef des huissiers de l'Assemblée ; eh bien, messieurs, aucun de ces témoins n'a été interrogé, et le rapport donne la déposition de M. Malude Richard, dont il était si facile de constater la moralité, comme un témoignage qui peut m'accuser et comme le témoignage d'un honnête homme ! (Marques d'étonnement.)

Messieurs, après les discours que j'avais faits, la dissolution de l'Assemblée ayant été prononcée par Huber, il y eut un grand mouvement de foule, mouvement qui me porta dans la salle des Conférences.

Là, messieurs, le rapport m'accuse de n'avoir pas protesté pendant qu'on criait mon nom. Protester ! mais, évidemment, l'auteur du rapport ne s'est fait aucune idée de la scène qu'il décrivait. Comment ! la salle des Conférences était pleine de monde, on se poussait les uns les autres ; c'était un tumulte abominable ; la voix d'un homme se perdait au milieu de ce tumulte, et moi, entendant crier mon nom à une extrémité de la salle, je pouvais empêcher que ce nom ne fût prononcé !

Véritablement ceci, messieurs, n'est pas sérieux. Je suis sorti de la salle des Conférences, toujours entraîné par cette multitude violente ; arrivé à la grille, nous l'avons trouvée fermée ; la garde mobile interdisait l'accès ; alors un des ouvriers qui se trouvaient autour de moi a entraîné la foule et l'a menée par le jardin de la présidence ; on cria de tous les côtés : A l'Hôtel de ville ! à l'Hôtel de ville ! et moi, je ne cessais de leur dire : Aller à l'Hôtel de ville, c'est verser, soyez-en sûrs, le sang du peuple, c'est le verser de la manière la plus inutile et la plus funeste.

Sur l'esplanade des Invalides, je me suis arrêté.

Là, comme je l'ai exposé devant la commission d'enquête, devant le juge d'instruction, dans un écrit que j'ai fait imprimer et publier ; là, j'ai de nouveau, et en termes très-pressants, conjuré la foule de se retirer ; mon frère était survenu, il m'a aidé dans mes efforts, et il est parvenu, en effet, à me débarrasser de la foule, en lui disant : Vous allez le faire tuer si vous insistez.

Un cabriolet passait dans ce moment, on m'y a placé, et c'est ce cabriolet qui m'a conduit dans le quartier de l'École de Médecine. Quelques-uns d'entre vous s'en sont étonnés ; mais ce n'est pas moi qui ai dit au cocher de cabriolet de me conduire dans le quartier de l'École de Médecine ; le quartier de l'École de Médecine était sur le chemin du propriétaire du cabriolet qui allait à Bercy.

Le propriétaire, me voyant accablé de fatigue, m'a dit : Venez avec moi, et sur mon chemin je vous déposerai chez un de mes amis, parce que, évidemment, vous avez besoin de repos.

Maintenant, on s'est armé contre moi de la déposition du propriétaire du cabriolet. Or, quelle est cette déposition ? Le rapport de la commission d'enquête dit : M. Louis Blanc a voulu aller à l'Hôtel de ville, il en a exprimé l'intention formelle, et c'est de cela que nous lui faisons un grief. Mais permettez-moi de m'étonner que, puisque le rapport faisait tant que d'indiquer la déposition du propriétaire du cabriolet, il ne l'ait pas indiquée d'une manière complète. Le propriétaire du cabriolet n'a pas dit seulement : Louis Blanc voulait aller à l'Hôtel de ville. Il a dit dans sa déposition, et il a répété devant moi : Louis Blanc voulait aller à l'Hôtel de ville, parce qu'il avait une idée fixe, qui était d'éviter l'effusion du sang et d'empêcher la guerre civile. Est-ce vrai, messieurs ?

Eh bien, quoi ! voilà l'intention qu'on incrimine ! Quoi ! je suis un des auteurs de l'insurrection, parce que j'ai eu l'intention d'aller à l'Hôtel de ville pour éviter l'effusion du sang, pour empêcher la guerre civile ! Mais si j'avais eu, en effet, cette intention aussi formellement arrêtée que le dit le propriétaire du cabriolet, croyez-vous que je dusse la désavouer ? je m'en serais fait gloire, parce qu'à ma place il n'est pas un seul d'entre vous qui eût à désavouer une pareille intention ; mais cette intention n'avait jamais été dans mon esprit aussi arrêtée que le propriétaire du cabriolet l'avait pu supposer. Et comment, messieurs ? Je vais vous l'expliquer : je mets hors de doute la bonne foi du propriétaire du cabriolet ; il a cru faire, j'en suis persuadé, une déposition entièrement favorable à ma cause ; mais voici dans quelle situation d'esprit je me trouvais. D'un côté, ma pensée, et je dirai

plus, mon cœur, étaient à l'Hôtel de ville. Pourquoi? Vous allez le comprendre. Là étaient deux de mes amis que je croyais compromis, que je craignais de savoir malheureux, Albert et Barbès. Dans la salle des Conférences, j'avais entendu dire que Barbès avait été entraîné à l'Hôtel de ville, qu'à ceux qui voulaient le porter il avait opposé une résistance énergique. Je le voyais porter à l'Hôtel de ville, forcé de subir les conditions d'une foule violente, comme j'avais été forcé moi-même de les subir; il était impossible que cette préoccupation ne fût pas très-vive dans mon esprit. L'Assemblée avait été dissoute, personne ne pouvait encore savoir, et moi moins que personne, ayant été enveloppé par le tumulte, quels seraient les événements ultérieurs de la journée; si l'Assemblée pourrait se reformer ici. Et, dans ce cas, messieurs, où était la route de tout bon citoyen? Est-ce que ce n'était pas à l'Hôtel de ville? Est-ce qu'on ne pouvait pas aller à l'Hôtel de ville, au lieu où était l'insurrection, chercher à la comprimer? Est-ce que parmi vous personne n'a cherché à jouer ce rôle? Eh bien, moi qui avais cherché à jouer ce rôle de pacification dans l'Assemblée, pourquoi n'aurais-je pas eu la pensée de le continuer à l'Hôtel de ville? Il est très-vrai qu'il était dans ma préoccupation d'aller à l'Hôtel de ville; mais, d'un autre côté, je me disais que je serais complètement impuissant à dominer le tumulte.

Je savais que je serais impuissant par la triste expérience que je venais de faire dans cette Assemblée. J'étais donc combattu entre le désir d'y aller et la conviction qu'en y allant je ne pourrais aucunement remédier au désordre. Voilà ce qui explique d'une manière simple et naturelle des paroles que le propriétaire du cabriolet, qui ne pouvait pas lire au fond de ma pensée, a regardées comme exprimant une intention beaucoup plus formelle qu'elle ne l'était en effet dans mon esprit. Et ce

qui le prouve, c'est le fait lui-même; car enfin, si j'avais voulu aller à l'Hôtel de ville, qui pouvait me forcer de suivre la route que le propriétaire du cabriolet m'indiquait? Est-ce que ce cabriolet pouvait être transformé en prison? Qui m'empêchait d'en descendre, de prendre une autre voiture et même d'aller à pied à l'Hôtel de ville? Mais je ne voulais pas y aller; voilà la vérité, et cependant je pensais continuellement à l'Hôtel de ville.

Je me suis rendu ainsi chez M. Arnaud. Là j'ai demandé à changer de linge, parce que j'étais épuisé de fatigue; et si je suis allé de suite chez M. Masson (et les dépositions confirment tout cela, et il n'y a rien dans le récit que je vous fais qui ne soit appuyé sur les témoignages que vous avez sous les yeux), ç'a été uniquement parce que, inspection faite des armoires de M. Arnaud, il ne put me donner le linge que je lui demandais.

Ici, je vous ferai remarquer une chose très-importante qui a été omise dans le rapport, à mon grand étonnement: il a grand soin de dire, pour prouver que j'ai été à l'Hôtel de ville, que j'en ai eu l'intention, que cela résulte de la déclaration réitérée du propriétaire du cabriolet. Mais pourquoi le rapport, dans son impartialité, ne dit-il pas aussi que, lorsque j'ai quitté la librairie de M. Victor Masson, j'ai dit aux neveux de M. Victor Masson qui m'avaient reçu: «Je retourne chez moi?» Car, messieurs, voilà la déposition des neveux de M. Victor Masson. Le juge qui les interrogeait leur a dit: «Mais M. Louis Blanc ne vous a-t-il pas dit qu'il allait à l'Hôtel de ville?» Et ils répondirent (lisez les dépositions): «Non, monsieur; nous vous avons déjà dit que M. Louis Blanc et son frère nous avaient affirmé qu'ils retournaient chez eux.»

Il me semble, messieurs, que le rapport, si prompt à indiquer l'intention que j'avais manifestée d'aller à l'Hôtel de ville, aurait dû, pour être impartial, manifester aussi l'intention que j'avais de n'y aller pas.

Je quitte M. Victor Masson, et le rapport me montre allant à l'Hôtel de ville, y pénétrant, m'asseyant autour d'une table avec les insurgés. et cela sur la foi du colonel Vautrin. Eh bien ! si jamais homme aura été convaincu d'être un imposteur et un faux témoin, ce sera ce colonel Vautrin. (Mouvement.)

Voici une déclaration de M. Marrast :

« Nous soussignés, Félix Mathé, Pelletier, Raynal et Lefranc. représentants du peuple, délégués par une réunion nombreuse de nos collègues afin d'éclairer la conscience de tous sur un bruit de nature grave concernant Louis Blanc, et dont Armand Marrast aurait été l'auteur, nous nous sommes transportés à l'Hôtel de ville, et là nous avons été reçus par le citoyen Armand Marrast. Nous lui avons demandé : 1° s'il était vrai qu'il eût cru, le 15 mai, que Louis Blanc s'était transporté à l'Hôtel de ville et qu'il avait été arrêté, puis relâché ; 2° si, depuis, mieux informé, Marrast ne serait pas revenu sur sa première opinion. Après une inspection des lieux faite dans le but de nous édifier sur la valeur de l'une ou de l'autre hypothèse, Marrast nous a répondu qu'il a cru d'abord à la présence de Louis Blanc à l'Hôtel de ville, pour deux raisons : d'abord pour avoir entendu acclamer son nom pendant longtemps avec ceux de Barbès et d'Albert, et ensuite sur la foi d'un garde national dont il ne sait pas le nom et qu'il n'a pu retrouver depuis ; qu'en somme il avait cru devoir faire part de cette première impression à la commission exécutive ; 3° que, depuis, lui Marrast, désirant se fixer sur le fait, avait procédé lui-même à une enquête sévère et minutieuse ; qu'en considérant la disposition des salles et des escaliers, et la masse des troupes qui jonchaient toutes les avenues de l'Hôtel de ville, il avait fini par se convaincre complètement de l'impossibilité pour Louis Blanc de sortir s'il fût entré. D'où, pour Marrast, a résulté par voie d'induction rigoureuse cette

autre conviction, que Louis Blanc n'avait point paru à l'Hôtel de ville.

» Prié de vous dire si, en cas d'interpellation directe, il voudrait bien donner ces explications à la tribune, Marrast a promis de le faire.

» Hôtel de ville, 3 juin 1848, onze heures du matin.

» LEFRANC, RAYNAL (Théodore), MATHÉ (Félix),
PELLETIER. »

Voici, messieurs, une lettre que j'ai reçue après la publicité donnée au rapport.

« Versailles, 11 août 1848.

» Citoyen représentant, je crois utile de vous informer que j'ai écrit aujourd'hui même au président de la commission d'enquête et au citoyen Germain Sarrut, que j'ai vu hier désigné dans le *Courrier français* en tête de la commission de contre-enquête sur les événements de mai et de juin, à l'effet de les informer que, présent à l'Hôtel de ville le 15 mai, je pouvais affirmer, même par serment, que vous n'étiez pas dans la salle dont parle le citoyen Vatin dans sa déposition. En présence du rapport de la commission, j'ai été si indigné que, comme l'ordonne l'Évangile, sans regarder derrière moi, j'ai pris de suite le parti de faire connaître la vérité.

» Salut et fraternité.

» THUMERY,

» *Rue de la Paroisse, 44.* »

Cette lettre, messieurs, n'est pas sans importance, car c'est la lettre d'un homme qui se dénonce pour rendre hommage à la vérité. Ce témoignage a été adressé à M. Odilon Barrot (M. Barrot fait un signe d'assentiment); il a paru dans le rapport de la commission d'enquête. Voici une autre lettre :

« Citoyen Louis Blanc,

» Quoique ma position d'inculpé dans les affaires de

juin, par suite d'une fausse délation, me commande la plus grande réserve, la plus grande circonspection, ma conscience ne peut résister plus longtemps à cacher la vérité. Je dois cette vérité à mon pays, je la dois pour confondre ceux qui, par un parjure, veulent atteindre l'homme dans ce qu'il a de plus sacré, son honneur, et qui veulent se jouer impunément de la liberté individuelle. Je suis donc prêt à donner le plus profond démenti à votre vil calomniateur, résolu à subir toutes les conséquences que mon témoignage peut faire assumer sur ma tête, relativement à ma position actuelle.

» Salut et fraternité.

» PELLOTIER DE LORGES, *détenu politique.*

» Du fort de Romainville, 23 août 1848. »

Voici une autre lettre adressée au président de l'Assemblée nationale :

« Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

» Présent à l'Hôtel de ville le 15 mai dernier, après y être entré un des premiers et avant l'artillerie de la garde nationale, après lecture faite du rapport de la commission d'enquête, ma conscience m'oblige, et ce, sous la foi du serment, à rectifier les charges que différents témoins ont données contre le citoyen Louis Blanc, représentant du peuple.

» J'ai procédé, avec la compagnie d'artillerie, à la visite faite dans l'Hôtel de ville. Je suis entré dans le secrétariat général : Barbès et Bonne fils y étaient, et j'affirme ne pas y avoir vu le citoyen Louis Blanc.

» Quant à la lettre dont parle l'enquête, trouvée par M. Gavet, professeur au lycée Charlemagne, personne de ceux qui passèrent la nuit à l'Hôtel de ville n'en eut connaissance. Chacun copiait la liste des membres du gouvernement nouveau organisé par Barbès; on se passait

de mains en mains les écrits trouvés, et chacun les accompagnait de réflexions difficiles. Cette lettre, qui aurait donné plus de prise que tout autre aux commentaires, a été passée sous silence. Je ne m'étonne nullement qu'on puisse moralement dire avoir vu Louis Blanc à l'Hôtel de ville, car dans la nuit du 15 mai des témoins disaient bien y avoir vu Cabet, Raspail et Sobrier.

» J'ajoute que le nom de Louis Blanc n'a pas même été prononcé.

» En cas de besoin, je me soumettrai à toutes les questions qui pourront m'être faites comme ayant signé... etc.

» JULES DAVID, *rue du Four Saint-Honoré, n° 15.*

» 26 août 1848. »

Voici une pièce beaucoup plus importante encore et beaucoup plus décisive ; c'est une protestation faite contre la déposition de M. Vatriu par le commandant, le capitaine et un lieutenant de la 6^e légion.

Je vais vous en donner lecture :

« Les officiers de la garde nationale, 1^{re} compagnie du 2^e bataillon, 6^e légion, au citoyen président de l'Assemblée nationale.

» Citoyen ,

» Le lieutenant-colonel Vatriu, de la 6^e légion, ayant fait devant la commission d'enquête une déposition de laquelle il semblerait résulter que le 15 mai dernier, il serait entré le premier à l'Hôtel de ville, à la tête du 2^e bataillon, nous-croyons devoir, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, vous adresser l'exposé des faits tels qu'ils se sont passés dans ces déplorables journées.

» Nous déclarons sur l'honneur que, le 15 mai dernier, c'est notre brave commandant Lescouvé qui, de son propre mouvement, et sans ordres supérieurs, a le premier, forcé les grilles de l'Hôtel de ville et y est entré, suivi de notre compagnie.

» Nous affirmons de plus que le lieutenant-colonel Vatrïn, qui était aussi en tête du bataillon, n'a pas suivi l'élan de notre commandant, et qu'il est resté sur la place pour la déblayer ; s'il a pu pénétrer jusque dans l'Hôtel, ce n'est que longtemps après nous. »

(Suivent les signatures de M. Forestier, colonel, et de plusieurs officiers de la 6^e légion.)

« M. Budelot, tailleur en pierres, rue d'Angoulême, faubourg du Temple, n^o 50, lieutenant de la 3^e compagnie, 2^e bataillon, 6^e légion, est entré avec M. Prévost dans l'Hôtel de Ville, et ne s'est séparé de lui qu'en envahissant les salles où étaient les insurgés. Il a vu les sentinelles. C'est lui qui, arrêté par elles, est allé chercher du renfort pour envahir les salles. Les sentinelles avaient leurs armes chargées, et c'est lui qui a fait mettre la bague dans le canon pour s'en assurer. Il n'a vu M. Watrin qu'après l'arrestation des insurgés, qui a eu lieu de cinq heures à cinq heures et demie. Il occupait l'Hôtel de ville avec sa compagnie depuis quatre heures et demie, et, depuis ce moment, il ne pense pas qu'aucun des insurgés ait pu s'échapper.

» BUDELOT.

» Paris, le 21 août 1848. »

Voici maintenant une déposition de celui qui a arrêté Barbès :

« M. Prévost, toiseur, rue d'Angoulême, 36, faubourg du Temple, sergent de la 3^e compagnie, 2^e bataillon, 6^e légion, faisait partie du 2^e bataillon, commandant Lescouvé. Sa compagnie est entrée la première à l'Hôtel de ville sur les quatre heures et demie environ. » (Je vous prie, messieurs, de retenir ce chiffre.) « Il est entré le troisième dans la salle où étaient les insurgés, un peu avant cinq heures. Il y avait des sentinelles à la porte de la salle où étaient Barbès et les principaux insurgés. Louis Blanc ne se trouvait pas parmi eux. Les sentinelles

n'ont laissé entrer que lorsque la garde nationale est arrivée en masse. Une fois entré, c'est lui (Prévoſt) qui a saisi et arrêté Barbès, de cinq heures à cinq heures et demie. La présence des sentinelles exclut l'idée que M. Vatrín ait pu pénétrer dans cette salle. M. Prévoſt n'a vu M. Vatrín qu'après l'arrestation de Barbès ; il ne pense pas qu'aucun des insurgés ait pu s'échapper de l'Hôtel de ville à partir du moment où sa compagnie a pénétré dans l'Hôtel de ville.

» PRÉVOſT.

» A Paris, le 21 août 1848. »

Messieurs, ici j'aborde une preuve que je puis dire mathématique.

Vous voyez que de cet ensemble de dépositions, il résulte que la garde nationale est entrée à l'Hôtel de ville à quatre heures et demie environ, et que c'est de cinq à cinq heures et demie que Barbès a été arrêté. Eh bien, où étais-je en ce moment ? Il résulte des dépositions de M. Arnaud et de M. Lemaigre, que j'étais chez M. Arnaud à quatre heures et demie.

Les neveux de M. Masson disent, dans leurs dépositions, que j'ai quitté la maison de M. Masson à cinq heures et un quart. M. Lacauchie, dans sa déposition, me rencontre rue Hautefeuille vers six heures, et M. Redon, à la même heure, me rencontre au quai aux Fleurs, de manière que, quand je descendais du faubourg Saint-Germain vers le quai aux Fleurs, il y avait déjà une demi-heure que l'Hôtel de ville était au pouvoir de la garde nationale. Je ne crois pas que jamais *alibi* ait été plus complètement prouvé.

J'oubliais un fait, messieurs, qui n'a pas une très-grande importance ; mais enfin il sera dit que, de toutes les dépositions dirigées contre moi, pas une seule n'aura pu résister au moindre examen des faits.

Un substitut du procureur de la République avait pré-

tendu m'avoir vu au quai aux Fleurs, escorté de trois hommes armés. Quand on me parla, chez le juge d'instruction, de cette déposition, je répondis que ce substitut s'était trompé, que je n'étais pas escorté par trois hommes armés, que seulement j'avais été rencontré par deux hommes, que le troisième était mon frère, et que, des deux hommes qui m'avaient rencontré sur le quai aux Fleurs, un seul était armé. Ainsi, ce n'était pas une escorte, c'était une rencontre.

Voilà ce que j'ai déposé; depuis, mon récit a été pleinement confirmé par la déposition d'un de ces hommes, M. Redon, qui explique les faits exactement comme je les explique moi-même.

Il dit que, revenant de l'Hôtel de ville, où il était allé pour rejoindre son bataillon, il me rencontra sur le quai aux Fleurs; que là il m'a demandé si je savais des nouvelles, et que, sur ma réponse négative, il avait passé son chemin; puis il ajoute, ce qui vient confirmer tout ce que j'avais dit, qu'il me vit remonter vers le palais de Justice, comme me dirigeant du côté de la préfecture de police, et que là je repris la voiture qui nous conduisit chez nous, mon frère et moi.

J'oubliais, messieurs, de vous parler d'une lettre qui a été trouvée à l'Hôtel de ville, lettre sans adresse et sans signature.

J'en tiens l'original entre mes mains, c'est M. Guinard qui a bien voulu me la remettre. Il est assez singulier que cette lettre, qui renferme les fautes d'orthographe les plus grossières, se trouve précisément écrite d'une écriture qui annonce une main extrêmement exercée. Au surplus, je ne m'arrêterai pas longtemps à une déposition de ce genre. Il y a eu dans notre histoire de mauvais jours où on parlait de faire pendre un homme avec trois lignes de son écriture. Je ne sais si cela, maintenant, ne suffit plus; mais aujourd'hui ce n'est pas trois lignes

de mon écriture que l'on m'oppose, ce sont trois lignes de l'écrit d'un inconnu.

Ici, messieurs, se termine à peu près l'examen des faits qui me sont imputés, car après cela, vraiment, je ne trouve plus rien, à moins qu'on ne parle de la déposition de M. Trélat.

M. Trélat a parlé de propositions que j'aurais faites à M. Émile Thomas.

Lorsqu'il a été pour moi question de pareille chose, je suis tombé dans la plus grande stupeur, car je n'ai jamais vu M. Émile Thomas de ma vie. Lorsqu'on a interrogé M. Émile Thomas, sa réponse a été : « La déposition de M. Trélat est un mensonge ; jamais de ma vie je n'ai vu M. Louis Blanc. »

Quant à cette ancienne amitié que M. Trélat a rappelée entre nous, vous conviendrez qu'une amitié pareille, racontée dans une circonstance pareille, n'est qu'un artifice de la haine.

La déposition de M. Trélat se compose de deux choses, d'un fait qui, vous le voyez, est faux, et d'une insinuation. Je viens de prouver, par le témoignage de M. Émile Thomas, la fausseté du fait.

Quant à l'insinuation, le meilleur moyen de répondre à M. Trélat devant une assemblée d'honnêtes gens, ce sera de relire tout simplement sa déposition.

La voici :

« Je ne sais rien particulièrement d'une visite de M. Louis Blanc aux ateliers de Clichy, quelques jours avant la prise d'armes du 23 juin. J'ai gémi sur l'organisation des ateliers nationaux à mon entrée au ministère. »

— M. Trélat devait bien savoir qu'il n'y avait rien de commun entre les ateliers nationaux et moi. — « C'était une calamité publique ; je m'occupais de les dissoudre quand j'ai quitté le pouvoir. Je ne pouvais procéder que lentement. Quelques résultats étaient devenus possibles

quand a éclaté l'insurrection du 23 juin. Dans mes rapports avec les ouvriers, j'ai partout reconnu le langage de Louis Blanc, sa manière de s'exprimer, ses gestes, son accentuation si remarquable, toutes ses inspirations enfin. »

Ainsi, messieurs, je suis coupable de l'insurrection du 23 juin, parce que, dans une foule immense, on a reconnu mes gestes !... Je ne sache pas, messieurs, que le génie de l'inquisition ait jamais trouvé pareil procédé.

Voilà ma réponse.

On a parlé des ateliers de Clichy et d'une visite que j'avais faite à ces ateliers.

Ici encore, messieurs, j'ai, à mon grand regret, à dénoncer l'extrême partialité du rapport.

D'abord il contient des énonciations complètement fausses, puisqu'ici l'erreur est une charge.

Quand je suis allé devant la commission d'enquête, j'ai expliqué que j'avais fait une visite aux ateliers de Clichy, non pas le 21 juin, veille de l'insurrection, mais le 18 juin, ce qui est bien différent, et vous concevez combien il importait ici de ne pas rapprocher mensongèrement les dates.

C'est le 18 juin que je suis allé faire une visite aux ateliers de Clichy. Le rapport ne s'explique pas sur la nature et l'objet de cette visite ; seulement il affirme que cette visite faite la veille, dit-il faussement, avait un rapport direct avec l'insurrection.

Eh bien, j'ignore encore pourquoi le rapport n'a pas mentionné la déposition que j'ai faite, déposition que personne n'a contredite, déposition qui aurait pu au besoin être confirmée par six, sept ou huit cents témoignages.

J'ai dit à la commission : Je suis allé faire, en effet, le 18 juin, une visite aux ateliers de Clichy, et je vais vous expliquer comment et pourquoi. L'association des tail-

leurs de Clichy voulait s'adresser au gouvernement pour obtenir un crédit de 80,000 fr. Les délégués vinrent me trouver pour me consulter sur la marche à suivre. Je les conduisis chez M. Flocon, qui était alors ministre du commerce, et qui nous renvoya à M. Delambre, chef de division du commerce intérieur. M. Delambre dit aux délégués de l'association des tailleurs que s'ils voulaient obtenir le crédit qu'ils demandaient, il fallait qu'ils fissent d'abord un acte de société qui se rapportât aux dispositions du Code civil. Cet acte de société fut fait, et quand il fut terminé, les délégués vinrent me prier d'aller les voir à Clichy pour les aider à faire comprendre à leurs camarades l'importance dont il était pour eux d'accepter cet acte de société en vue du crédit de 80,000 fr. qu'ils demandaient.

Voilà ce que j'ai dit à la commission d'enquête ; elle a pu vérifier la parfaite exactitude de mon dire. Je demande pourquoi elle ne l'a pas même mentionné.

Maintenant, messieurs, il était bien difficile de me compromettre dans les affaires de juin auxquelles personne, dans Paris, n'est demeuré plus complètement étranger que moi, et dont personne n'a plus que moi profondément gémi.

Je suis venu dans cette assemblée le 23 juin à l'ouverture même de la séance. Je n'ai pas un seul instant quitté l'Assemblée ; il était d'une impossibilité matérielle, absolue, qu'on me compromit dans ces événements. Alors qu'a-t-on fait ? car à tout prix on voulait me perdre : on a imaginé qu'ayant une grande influence sur l'association des tailleurs de Clichy, j'étais intervenu dans l'insurrection, sinon par moi, du moins par eux.

Eh bien, messieurs, il se trouve que cette association des tailleurs de Clichy, sur laquelle en effet j'exerce de l'influence, est restée complètement étrangère à l'insurrection.

Il y a un fait qui est absolument indestructible et qui est celui-ci : le 23 juin, pendant que tout retentissait du bruit de la fusillade, l'association des tailleurs de Clichy était à travailler dans l'atelier de Clichy ; les tailleurs n'ont quitté l'atelier qu'à l'heure ordinaire, c'est-à-dire à six heures, à la grande édification des gens du quartier.

Mais qu'a-t-on fait pour prouver dans le rapport que l'association était entrée pour quelque chose dans l'insurrection ? On a dit d'une manière vague : Il y a beaucoup de tailleurs arrêtés.

Eh bien, la vérité, la voici, elle est résultée de la déposition du commissaire de police lui-même : Les tailleurs de Clichy sont 1,500 ; et sur 1,500, dans un moment où on arrêtait tout le monde, on a arrêté 12 tailleurs de Clichy, dont 6 sont maintenant relâchés ; de manière qu'il n'y en plus que 6 (6 sur 1,500 !) qui soient soupçonnés d'avoir participé aux événements de juin.

Et voilà ce qu'on appelle l'association des tailleurs se précipitant tout entière dans l'insurrection ! (Mouvement.)

Messieurs, comme je ne veux rien passer, absolument rien, je relèverai une ligne qui se trouve au bas du rapport de M. Trouvé-Chauvel, ligne dans laquelle il est dit :

« On élève des barricades et on envoie prendre le mot d'ordre chez M. Louis Blanc.

» Onze heures du matin. »

Il me serait, messieurs, très-difficile de répondre à une pareille allégation, puisque les preuves m'échappent complètement. Quelles sont les personnes qui ont envoyé prendre le mot d'ordre ? quelles sont les personnes qui sont venues chez moi ? sur quelles preuves, de quelque nature qu'elles puissent être, s'appuie une pareille allégation si invraisemblable ?

Il semble que je doive être très-embarrassé pour répondre. Eh bien, le hasard précisément me sert lui-même à merveille. Voici l'emploi de ma journée du 23 juin, précisément. En sortant de chez-moi, je suis allé déjeuner au café Foy, sur le boulevard, qui fait le coin avec la rue de la Chaussée-d'Antin; et là, j'ai été vu par un de nos collègues, M. Babaud-Larivière.

LE CITOYEN BABAUD-LARIVIÈRE. Oui, c'est vrai!

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Je suis resté là pour lire les journaux, jusqu'à onze heures environ. En rentrant chez moi, c'est par mon concierge que j'ai appris qu'on faisait des barricades rue Saint-Denis et rue Saint-Martin; et mon concierge, si on l'avait interrogé, aurait pu dire que cette nouvelle me jeta dans une véritable consternation. Je montai chez moi pour prendre quelques papiers (et je dirai tout à l'heure quels étaient ces papiers, parce que c'est important) et me rendre de là à l'Assemblée nationale. Sur ces entrefaites entra un de mes compatriotes, M. Savelli. Voici sa déposition :

« Monsieur le président (c'était adressé au président de la commission d'enquête), j'ai à vous apporter un témoignage que me dicte l'amour de la vérité. Le matin du 23 juin j'allai voir M. Louis Blanc, mon compatriote. Je le trouvai très-désolé d'une nouvelle qu'il venait d'apprendre de son concierge, qui lui avait dit qu'on faisait des barricades à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin. M. Louis Blanc me pria de l'excuser s'il ne pouvait me recevoir à présent, qu'il se rendait à l'Assemblée. Je lui offris de l'accompagner, ce qu'il accepta, et aussitôt nous montâmes en voiture. Au moment où la voiture allait partir, deux ou trois hommes du peuple parurent à la portière, et, ayant reconnu Louis Blanc, lui dirent qu'il y avait beaucoup d'agitation dans Paris, et que probablement une insurrection allait éclater.

M. Louis Blanc leur répondit avec animation que

c'était là un grand malheur, et il leur adressa rapidement quelques paroles qui avaient pour but de les détourner de prendre part à la révolte, en les engageant aussi à en détourner leurs camarades.

» Voilà, monsieur le président, ce que j'affirme sur l'honneur.

» J'accompagnai M. Louis Blanc à l'Assemblée nationale, et je ne le quittai qu'au moment où il y entra.

» Je dois ajouter que pendant le trajet il me manifesta la plus grande douleur ; il me dit que, dans tous les cas, l'insurrection était déplorable ; qu'il était impossible qu'elle triomphât ; et que, dans le cas où elle triompherait, elle jetterait inévitablement la société dans le plus pressant danger, rien n'étant prêt pour la solution immédiate du problème de la misère. »

Signé Savelli, avocat, 9, rue Castiglione. (Mouvement.)

Ce n'est pas tout, messieurs. J'étais si avant dans le complot, j'étais si préoccupé de cette insurrection fomentée par moi, et dont on venait chez moi chercher le mot d'ordre, que le 23 juin j'ai apporté précisément à l'Assemblée des notes pour un discours que je me proposais de prononcer à cette tribune, en réponse à un discours de M. de Montalembert sur les chemins de fer ; et comme je n'avance absolument rien sans preuve, je dirai ceci : à l'ouverture de la séance, comme vous devez bien vous en souvenir, sous la présidence de M. Sénard, les représentants du peuple se réunirent dans l'ancienne salle des députés ; je me trouvais placé à côté d'un de nos collègues, le citoyen Conti, qui vit les notes dont je parle, que j'avais apportées avec un volume de la *Revue du progrès*, contenant des documents statistiques. Le discours que j'allais prononcer fut un moment le sujet de la conversation qui s'engagea. M. Conti est ici présent, il peut affirmer mon dire.

LE CITOYEN CONTI. C'est vrai.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Maintenant je termine.

Messieurs, je ne crois pas avoir laissé debout un seul des faits qui me sont imputés. Je les ai examinés longuement, avec beaucoup de soin, parce que l'accusation qu'on a fait peser sur moi est la plus grave qui puisse peser sur le cœur d'un honnête homme. Quoi ! messieurs, j'aurais poussé le peuple à l'insurrection, je me serais rendu responsable de tous ces flots de sang, j'aurais fomenté une guerre civile qui a fait tant d'orphelins et tant de veuves, et puis je serais allé me cacher lâchement ; après avoir manqué de courage pour combattre, j'aurais manqué du courage de l'aveu ! Non, messieurs, je ne me suis rendu coupable ni d'une telle bassesse ni d'une telle lâcheté ; et je suis bien aise de trouver l'occasion de déclarer à cette tribune que l'homme qui pousse à une insurrection et qui ne court pas y combattre, et, s'il le faut, y mourir, celui-là est un infâme ; je le déclare, pour que cette déclaration, si jamais j'avais pu me rendre coupable d'une aussi ignoble lâcheté, puisse être retournée contre moi et m'écraser.

Maintenant je termine, et je le fais en quelques mots. Je vous ai dit la vérité, messieurs ; je vous ai dit la vérité comme un homme loyal, comme un honnête homme qui a été indignement calomnié. A ceux qui ne me connaissent pas, il fallait des preuves ; mais j'ose dire ici que pour ceux qui me connaissent, ma parole eût suffi, car ceux-là savent bien que la vie même me paraîtrait achetée trop cher au prix d'un mensonge. (Vive approbation à gauche.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. M. Trélat a demandé la parole pour une explication personnelle.

LE CITOYEN TRÉLAT. Je viens d'être, pour la première fois de ma vie, accusé de n'avoir pas dit la vérité. Je n'ai à faire ici d'autre réponse que celle-ci :

Cinquante années d'une vie sans mensonge. Voilà mon unique réponse.

Citoyens, lorsque M. Émile Thomas fut appelé dans mon cabinet, il le fut entre M. Boulage, secrétaire général du ministère des travaux publics, et moi. C'est à M. Boulage et à moi qu'il fit cette réponse que je voudrais ne pas répéter ici. parce que, je le dis et j'ai besoin de le dire, je considère ce rapport de la commission d'enquête comme une mauvaise chose; mais je ne puis pas cependant rester sous le coup sous lequel on m'a placé, je ne puis pas mentir à toute ma vie en ne disant pas ici ce qui est vrai.

Lorsque j'ai dit à M. Émile Thomas : « Vous allez, monsieur, me donner votre démission; » il m'a répondu : « Je ne serais pas ici, il n'en serait pas ainsi, si j'avais écouté les propositions de M. Louis Blanc. » — « Quelles propositions, monsieur? Et si c'était de mauvaises propositions, vous avez eu raison de ne pas les écouter. » — « Je ne sais pas si j'ai eu raison, car j'avais une armée de 100,000 hommes; et 100,000 hommes d'un côté ou de l'autre eussent pu décider autrement la question du 15 mai. »

Citoyens, j'ai entendu ces paroles, et, comme je l'ai dit à la commission d'enquête, de pareilles paroles ne s'effacent pas, ne se transforment pas; je les ai entendues, et M. Boulage les a entendues aussi.

Il y a une autre partie, celle-là ce n'était pas une déposition. Le jour où vous avez ordonné que toutes les pièces furent publiées, je conçois qu'elles l'aient été toutes par la commission d'enquête. Il y a eu deux parties dans cette visite faite à la commission d'enquête, dans cette réponse à l'appel qui m'a été fait : ma déposition, ensuite une causerie. Je n'avais pas entendu faire une déposition, car je savais bien que ce qui était une impression racontée de ma part ne pouvait avoir

aucun caractère judiciaire ; je le savais bien , mais il est de ces impressions profondes qu'on éprouve dans des moments aussi solennels que ceux-là , qui équivalent , non pas extérieurement aux dépositions judiciaires , mais qui établissent une conviction profonde.

Eh bien , moi qui ai vécu six semaines là , je n'étais pas ministre des travaux publics , j'étais au milieu de l'insurrection , je n'ai pas pu travailler comme ministre des travaux publics ; je n'ai pu que réprimer de toutes mes forces , de toute ma puissance , de toute ma volonté , de toutes mes supplications , de toute mon autorité , alternativement employées , successivement employées chaque jour , réprimer l'insurrection ; c'était mon devoir. Je ne reconnaissais pas l'ouvrier de France si vertueux , si dévoué , si bon ; je ne le reconnaissais pas. Eh bien , citoyens , j'en cherchais partout l'explication ; ce n'étaient plus ses habitudes , ce n'était plus sa patience , ce n'était plus son langage , ce n'étaient plus ses vertus. Tout cela se réparera ; cela revient même déjà , et je suis dans un arrondissement le plus malheureux de ceux de Paris , où je vois reparaître chaque jour les anciennes vertus , la patience , la bonté du peuple , au milieu de ses misères qui sont grandes. Eh bien , je ne le reconnaissais pas , et il m'a bien été permis , à moi , lorsque je ne reconnaissais rien du langage ordinaire du peuple , il m'a été permis de faire un rapprochement que je ne pouvais pas me faire.

J'ai été frappé d'entendre les mêmes paroles , les mêmes expressions , les mêmes images , la même accentuation , comme je l'ai dit. Eh bien , citoyens , ce n'a pas été de l'interprétation de ma part , c'a été une conviction chez moi , et je me suis consolé en me disant que je ne pouvais pas accuser les ouvriers français , car je reconnaissais une action étrangère , car je reconnaissais une haine espagnole , quelque chose , d'ailleurs , que je n'a-

vais jamais trouvé chez les hommes de mon pays. Oui, j'ai reconnu parmi eux plutôt les sentiments des Antilles, et plutôt, comme je l'ai dit, la haine espagnole que la fraternité française. (Murmures à gauche. — Agitation prolongée.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est au citoyen Félix Mathé pour un simple renseignement relatif à la déposition du citoyen Louis Blanc.

LE CITOYEN FÉLIX MATHÉ. Je viens faire connaître à l'Assemblée un fait qui n'est pas sans importance pour la cause qui nous occupe.

C'est moi qui ai remis au président de la commission d'enquête les deux déclarations écrites dont le citoyen Louis Blanc vient de vous donner lecture et qui démentent complètement la déposition du citoyen Vatin. En remettant ces déclarations à M. Barrot, j'appelais son attention sur leur contenu, et en même temps sur les personnes qui les avaient signées. L'une d'elles, c'est, comme on vous l'a dit, celle qui a arrêté Barbès. M. Barrot me dit alors : « Je suis d'autant plus disposé à croire à la sincérité de cette disposition, que je suis convaincu que Louis Blanc n'est pas allé à l'Hôtel de ville le 15 mai. » (Mouvement en sens divers.) J'insistai ; je fis remarquer à M. Barrot la qualité de M. Vatin, lieutenant-colonel de la 6^e légion. M. Barrot me répondit par une expression appliquée à M. Vatin, expression qui rendait complètement ma pensée, et que je ne crois pas de nature à être produite à cette tribune.

Ce fait a une grande gravité. Comment, si la commission d'enquête était convaincue que Louis Blanc n'était pas à l'Hôtel de ville le 15 mai... (Rumeurs.) comment a-t-on pu citer cette déposition qu'elle savait être contraire à la vérité, sans citer la déposition qui la démentait ?

Un membre à droite. M. Barrot n'est pas seul de la commission.

LE CITOYEN F. MATHÉ. Je livre ces observations à la loyauté de l'Assemblée.

Il y a un autre fait que je puis dire. Il a été question tout à l'heure d'un nommé Malude Richard.

Je sais que ce citoyen s'est présenté auprès soit du juge d'instruction, soit des membres de la commission d'enquête, pour se donner quelque valeur comme ayant un très-grand nombre de voix aux élections générales du département de l'Allier. Je dois dire que c'est là une allégation qui serait démentie par tous mes collègues du département.

Voici les seuls faits que j'avais à indiquer.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Messieurs, je n'ai que quelques mots à répondre aux paroles que M. Trélat a fait entendre à cette tribune.

Il a persisté dans sa déposition en ce qui concernait le fait dont elle se compose. Il a persisté aussi dans l'insinuation. Quant au fait, je me bornerai à faire remarquer que le démenti qui a été lancé du haut de cette tribune s'adresse à M. Émile Thomas. (Oui ! oui !) Ainsi tout ce que cela prouve, c'est que c'est lui ou M. Émile Thomas qui a menti. (Murmures à droite. — *A gauche* : Oui ! oui !)

Cette conséquence, messieurs, est absolument inévitable : ce n'est pas moi qui dis cela, c'est la logique.

Quant à l'insinuation sur laquelle il est revenu, il a dit qu'il avait reconnu dans les ouvriers une altération profonde dans leur langage, dans leurs idées et même dans leur accentuation, et que ce changement il me l'attribuait, sans qu'il ait donné aucune autre raison que celle-ci : que je suis né à Madrid d'un père et d'une mère français. Or, le Code civil dit que quiconque est né d'un père français est Français. (Rumeurs diverses. — Interruption.)

Maintenant, messieurs, pour vous faire apprécier la

valeur de cette insinuation, pour que vous sachiez bien s'il est possible qu'en effet l'altération que M. Trélat a remarquée dans le langage des ouvriers a été mon ouvrage, je vous demanderai la permission de vous lire quelques lignes qui terminent l'introduction du petit livre de l'organisation du travail. (Bruits divers. — Lisez!)

LE CITOYEN CAUSSIDIÈRE. Allez donc, Louis Blanc, vous devez vous défendre.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Ces murmures ne font que prolonger le débat. Je crois qu'il est convenable pour l'Assemblée de laisser la plus complète liberté à M. Louis Blanc. (Oui ! oui !)

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Je vous ferai remarquer, messieurs, que ces lignes, dont je vous prie de me permettre la lecture, sont très-rares et complètent ma défense. Les voici :

« O riches ! on vous trompe quand on vous excite contre ceux qui consacrent leurs veilles à la solution calme et pacifique des problèmes sociaux. Oui, c'est votre cause que cette cause sainte des pauvres ; une solidarité de céleste origine vous enchaîne à leurs misères par la peur, et vous lie, par votre intérêt même, à leur délivrance future. Leur affranchissement seul est propre à vous ouvrir le trésor inconnu des joies tranquilles, et telle est la vertu du principe de fraternité, que ce qu'il retrancherait de leurs douleurs il l'ajouterait nécessairement à vos jouissances.

» Quoi donc ! il y aurait un tel excès dans les souffrances de ceux qui n'ont pas, de telles haines dans les âmes, et dans les profondeurs de la société un si impétueux désir de révoltes, que prononcer le mot de fraternité, mot du Christ, serait une imprudence terrible, et comme le signal de quelque nouvelle jaquerie !

» Non, qu'on se rassure, la violence n'est à redouter que là où la discussion n'est pas permise ; l'ordre n'a pas

de meilleur bouclier que l'étude. Grâce au ciel, le peuple comprend aujourd'hui que si la colère châtie quelquefois le mal, elle est impuissante à produire le bien ; qu'une impatience aveugle et farouche ne ferait qu'entasser les ruines sous lesquelles périrait étouffée la semence des idées de justice et d'amour. »

Ce n'est pas là, messieurs, je crois, le langage de la révolte.

Puis à quelques accusations vagues du citoyen Corne, procureur général de la République, le citoyen Louis Blanc répond pour compléter sa défense.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Il y a une grande erreur dans ce que M. Corne vient de dire, une erreur matérielle, et il est facile de savoir lequel de nous deux a raison.

Il existe un procès-verbal des questions qui m'ont été adressées par le juge d'instruction. Qu'on lise ce procès-verbal, et l'on verra si tous les faits produits contre moi dans le rapport n'étaient pas des faits qui existaient avant la première demande en autorisation de poursuites. tous. (Bruits divers.) Je dis tous les faits, à l'exception de cette déposition du colonel Vatrin, qui est un faux témoignage manifeste.

Maintenant veut-on parler de ce fait que M. Corne indiquerait sous le nom de ma marche à l'Hôtel de ville ? Eh bien, messieurs, voici à quoi ce fait se réduit :

Un substitut du procureur du roi a prétendu m'avoir rencontré. (Interruption) Un substitut du procureur du roi... (De la République !) de la République a prétendu m'avoir rencontré sur le quai aux Fleurs, escorté de trois hommes armés.

Voilà, messieurs, le fait postérieur à la première demande en autorisation de poursuites.

Eh bien, ce fait disparaît de la manière la plus complète devant la déposition d'un des hommes qui, précé-

sément, m'ont rencontré, le citoyen Redon, dont vous avez la déposition dans les documents, lequel Redon dit qu'il n'y avait pas trois individus, qu'il n'y en avait que deux, qu'il était un des deux, et que, lorsqu'il m'a rencontré sur le quai aux Fleurs, il n'a fait que me demander des nouvelles. Par conséquent, là où on avait vu une escorte il n'y avait eu qu'une simple rencontre. Sauf ces deux faits, qui sont radicalement détruits maintenant, tous les autres faits, sans en excepter un seul, sont antérieurs à la première demande en autorisation de poursuites. Si on veut en être convaincu, qu'on lise encore une fois le procès-verbal du juge d'instruction, M. Haton.

XIX

Quand j'achevai ce discours, il était près de onze heures du soir. L'immense salle, faiblement éclairée, présentait alors un aspect sinistre. Immobiles, silencieux, en proie à une violence contenue, les proscripteurs ressemblaient à des fantômes. Dans les tribunes, une curiosité morne se peignait sur les visages pâlis par la fatigue. Pour égaler cette scène à d'autres scènes dont le souvenir, après un demi-siècle, palpite encore, il ne manquait que le voisinage de la guillotine et l'alliance avec le bourreau.

A son tour, Caussidière prit la parole. Il combattit l'accusation, dans un discours nourri de faits, plein de preuves saisissantes, et dont, à diverses reprises, il interrompit l'enchaînement par d'heureuses et fortes saillies. Le silence continua, menaçant, implacable.

Tout à coup le président se lève, et il donne lecture du réquisitoire qui demandait à l'Assemblée, contre

Caussidière et contre moi, une autorisation de poursuites que cette même Assemblée, en ce qui me concernait, avait déjà repoussée par un vote solennel. En vain Laurent (de l'Ardèche) protesta contre le coup d'État qu'on enveloppait lâchement dans un acte judiciaire ; en vain Théodore Bac fit entendre, pour me défendre ou me venger, la voix d'une amitié éloquente et intrépide ; en vain Flocon disputa Caussidière, son ancien compagnon d'armes, aux fureurs d'un parti qui ne se consolait pas d'avoir été vaincu sans être écrasé... Les votes étaient comptés d'avance, et une majorité, devenue tyrannique, ne discute pas, elle vote.

Toutefois la décision à prendre contre moi était grave ; car, on ne pouvait y arriver qu'en traversant un scandale, et l'Assemblée allait être condamnée à se DÉJUGER. C'est ce que je tins à constater bien clairement, des arrêts du genre de celui qu'on se disposait à rendre ayant toujours été sujets à révision ! La déposition de M. Vatrin, c'est-à-dire un faux témoignage manifeste, une imposture éclatante et avérée, voilà de quel honteux prétexte M. Corne, procureur général de la République, se servit pour remettre sur le tapis une question complètement résolue. Il fallait le voir avec sa figure hâve, sa voix sèche et brève, son sourire haineux, son œil avide !... Ah ! elle est donc immortelle cette race des Laubardemont !

Le général Eugène Cavaignac vint, de son côté, demander qu'on pressât la conclusion. Je ne l'entendis pas, je ne l'écoutai pas. Tandis qu'il parlait contre moi, je pensais à Godefroi Cavaignac ; à Godefroi qui, dans cette même ville de Londres où m'a envoyé la nuit du 25 août, m'avait dû un exil moins rigoureux ; à Godefroi, le plus regretté, le plus cher de mes amis, et qui, mourant dans mes bras, me disait : « Tu es mon deuxième frère ! »

A une majorité que formait la coalition dont j'ai parlé,

nous fûmes livrés aux royalistes, encore émus de ce grand cri de vive la République ! qui, au 4 mai, leur avait été arraché.

Mon frère et mes amis me conjuraient de m'éloigner : par un sentiment qu'on devine, je résistai d'abord, et peut-être aurais-je résisté jusqu'au bout, si le légitime orgueil de l'innocent qu'on opprime ne trouvait plus de satisfaction à déjouer l'injustice qu'à la subir. Oui, voilà ce qui me décida. Je sentis tout mon être se révolter à l'idée que j'allais tomber en la possession de mes ennemis ; qu'ils pourraient insolemment disposer de mon sort. Il fallait leur enlever cette joie ; il fallait, pour les combattre encore, se réserver l'espace et la liberté. Un représentant du peuple, homme loyal entre tous, M. d'Aragon, m'aborda, et, me tendant la main : « Je ne partage pas votre opinion, me dit-il, mais je vous estime et je vous aime. Si je vous paraissais digne de votre confiance, venez ! » Je le suivis aussitôt. J'ai appris, depuis, qu'il était mort, et cette nouvelle a été la première douleur ajoutée au deuil de mon exil. Il faisait jour quand je sortis de l'Assemblée. Arrivé chez M. d'Aragon, je me jetai tout habillé sur un lit et je m'endormis profondément. Deux heures après, réveillé par mon hôte, qu'étaient venus rejoindre deux de mes amis. Eugène Duclerc et Félix Pyat, je montai en voiture, et, accompagné de Félix Pyat, j'allai prendre à Saint-Denis le chemin de fer du Nord. Ce fut la seule précaution à laquelle je pus me résoudre : il me répugnait trop de descendre à un déguisement ; et, à Gaud, j'aimai mieux aller en prison, pour m'être nommé, que de me servir d'un faux passe-port qu'on avait glissé dans ma poche au moment du départ.

Pour compléter ce récit, qu'il me soit permis de citer une lettre insérée dans le *Journal des Débats*, le 17 juillet 1848, et qui répond à des allégations par des preuves, à des calomnies sans pudeur par des textes irrécusables :

« Monsieur,

« Je lis dans *la Patrie* du 30 juin un article où vous paraissez vouloir me rendre moralement solidaire de l'affreuse lutte qui vient de désoler Paris. Une pareille insinuation, Monsieur, couronne dignement cette série de calomnies qu'on a érigées en système, et que mon seul tort a été jusqu'ici de trop dédaigner, puisque sur certains esprits le mensonge a tant de puissance.

» On rappelle les discours que j'ai prononcés au Luxembourg. Des citations textuelles, incontestables, puisées dans *le Moniteur*, feront connaître l'esprit de ces discours, et suffiront pour confondre mes détracteurs.

» Voici ce que je disais, dans la séance du 3 mars 1848, aux membres de la Commission pour les travailleurs :

« Les préoccupations exclusives de l'esprit de parti, les souvenirs amers des luttes passées doivent être de part et d'autre écartés.

» Je ne demande aux personnes que j'appelle ici que deux conditions : volonté très-ferme de faire le bien et capacité notoire.

» Il convient de donner au pays le spectacle d'une réunion d'hommes qui, animés tous de l'esprit de progrès, quoique divisés souvent sur des questions particulières, s'empressent d'oublier leurs dissentiments passés, et viennent mettre en commun leurs lumières et leur dévouement dans l'intérêt de tous. » (Voyez *le Moniteur* du 13 mars 1848.)

» Le 17 mars, je disais aux délégués réunis dans l'ancienne chambre des pairs : « Remarquez bien que je ne vous parle pas comme le représentant exclusif d'une faction ou même d'une classe. Non ; le progrès n'existe pour moi qu'à la condition de profiter à tous, à tous sans exception. Le progrès pour moi, c'est la solidarité reconnue, réalisée de tous les intérêts. Savez-vous pour-

quoi j'ai déclaré dans mon cœur une guerre à mort au principe de l'antagonisme ? Ce n'est pas seulement parce que bien souvent il fait le malheur de l'ouvrier ; c'est aussi parce que bien souvent il fait le malheur du patron ; c'est parce qu'il déplace la tyrannie quand il ne la rend point permanente. Or, de quelque part qu'elle vienne, la tyrannie m'est odieuse. » (Voyez *le Moniteur* du 19 mars 1848.)

Le même sentiment, je l'avais exprimé sous une autre forme dans la séance du 10 mars 1848 : « Plaider la cause des pauvres, c'est, on ne le répétera jamais trop, plaider la cause des riches ; c'est défendre l'intérêt universel. Aussi ne sommes-nous les hommes d'aucune faction. Nous aimons la patrie, nous l'adorons, nous avons résolu de la servir dans l'union de tous ses enfants. » (Voyez *le Moniteur* du 11 mars 1848.)

A ceux qui me reprochent d'avoir trop promis au peuple et de lui avoir soufflé ainsi de dangereuses impatiences, je recommande la lecture des passages suivants (discours du 10 mars 1848) : « Diminuer outre mesure les heures du travail, n'est-ce point porter atteinte à la production, pousser au renchérissement des produits, resserrer la consommation, courir risque d'assurer sur nos marchés aux produits du dehors une supériorité qui, en fin de compte, pourrait tourner contre l'ouvrier lui-même ?

» Ne dissimulons rien, c'est là une objection qui a quelque chose de fort sérieux. Elle prouve que les travailleurs ont intérêt à apporter de la mesure dans leurs réclamations les plus légitimes ; elle prouve que, pour être promptement réalisables, les vœux populaires ne doivent pas être trop impatients ; elle montre enfin jusqu'à quel point, dans l'organisation économique actuelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable. » (Voyez *le Moniteur* du 11 mars 1848.)

Proclamation du 16 mars 1848.

« Informés, d'une part, que des patrons, contrairement au décret du 2 mars 1848, ont manifesté l'intention d'exiger plus de dix heures de travail effectif, et, d'autre part, que des ouvriers parlent de travailler moins de dix heures, les présidents et vice-présidents de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* confient au patriotisme des citoyens la stricte exécution du décret du 2 mars. Patrons, soyez bien convaincus que votre plus grand intérêt aujourd'hui est d'accorder, dans la mesure du possible, tout ce qui est juste ; que l'ordre à venir, que la sécurité présente, sont à ce prix. Et vous, ouvriers, songez que, si vous demandiez l'impossible, vous vous porteriez à vous-mêmes un grand préjudice, songez que vous ôteriez à votre cause ce caractère de grandeur que jusqu'ici votre modération lui a donné.

» Quand il a déterminé la durée du travail, le Gouvernement provisoire de la République a dû tenir compte de toutes les difficultés.

» Ne pas limiter le travail, c'eût été méconnaître ce qu'avait de légitime l'universelle réclamation des travailleurs ; le trop limiter, c'eût été courir le risque de ruiner des établissements qui emploient beaucoup de bras ; c'eût été, dans les circonstances actuelles, s'exposer à rendre plus redoutable la concurrence étrangère.

» Voilà ce qu'il importe que patrons et ouvriers ne perdent pas de vue un seul instant. » (Voyez le *Moniteur* du 16 mars 1848.)

» C'est cet esprit d'impartialité et de mesure qui a présidé à toutes les conciliations que nous avons été appelés à opérer au Luxembourg.

» Considérant que la profession des conducteurs et des cochers est de sa nature trop pénible et très-assujettis-

sante ; qu'il y a lieu d'améliorer leur sort ; que les entrepreneurs ont déclaré qu'ils s'y prêteraient volontiers, dans la mesure du possible ; qu'il est de l'intérêt bien entendu des travailleurs d'apporter de la modération et de la mesure dans leurs réclamations, même les plus légitimes, etc. » (Voyez le *Moniteur* du 9 mars 1848.)

» Dans une proclamation du 4 mars 1848, signée de mon collègue Albert et de moi, vous pourrez lire : « Citoyens travailleurs, toutes les questions qui touchent à l'organisation du travail sont complexes de leur nature. Elles embrassent une foule d'intérêts qui sont opposés l'un à l'autre, sinon en réalité, du moins en apparence. Elles veulent donc être abordées avec calme et approfondies avec maturité. Trop d'impatience de votre part, trop de précipitation de la nôtre, n'aboutiraient qu'à tout compromettre. L'Assemblée nationale va être incessamment convoquée. Nous présenterons à ses délibérations les projets de loi que nous élaborons en ce moment, avec la ferme volonté d'améliorer moralement et matériellement votre sort, projets de loi d'ailleurs sur lesquels vos délégués vont être appelés à donner leur avis. Or cette Assemblée nationale ne sera plus une Chambre de privilégiés ; elle sera, grâce au suffrage universel, un vivant résumé de la société tout entière. » (Voyez le *Moniteur* du 5 mars 1848.)

» Maintenant, est-il vrai que le langage tenu au Luxembourg à la classe ouvrière ait été de nature à l'enivrer du sentiment de sa puissance ? On va en juger : « Il importe, remarquez-le, que vous nous laissiez le droit de ne rien faire qu'avec sagesse, avec réflexion, avec maturité ; il importe, j'adresse ceci à vos cœurs, que vous nous laissiez le droit de vous résister, au besoin, pour vous être utile. Nous ne serions que de misérables charlatans si, trop dociles aux acclamations de la place publique, nous descendions jamais à sacrifier au désir d'être po-

pulaires le devoir de servir le peuple selon la justice. »
(Voyez le *Moniteur* du 20 mars 1848.)

» Recommander l'ordre, le calme, la modération, et détourner le peuple de toute pensée de violence, telle a été ma préoccupation la plus constante. J'aurais trop à citer ici; je me bornerai à rappeler que, dès les premiers jours de la Révolution et dans une circonstance solennelle, je proclamais, comme la devise de la République nouvelle, *l'ordre dans la liberté*; et je demanderai à tous les hommes de bonne foi, de quelque opinion qu'ils puissent être, si c'est disposer l'esprit du peuple à la haine, à la violence, à la guerre civile, que de lui parler dans les termes que voici :

« Une terrible parole a été prononcée il y a plus de cinquante ans, c'est que l'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois. Aujourd'hui nous plantons l'arbre de la liberté, mais nous ne voulons pas, nous, qu'il soit arrosé de sang. » (Voyez le *Moniteur* du 26 mars 1848.)

« J'ai à vous prémunir contre tout sentiment d'irritation. Dieu me préserve de venir ici vous exciter à la colère et faire appel à des impatiences farouches, dont vous seriez victimes les premiers ! La manière même dont je pose la question vous montre assez que les maux signalés accusent non pas tel ou tel homme, telle ou telle classe, mais une organisation sociale vicieuse, un faux principe. Or, changer une mauvaise organisation sociale, écarter un faux principe, ce n'est point là une affaire d'impatience et de révolte, c'est une affaire d'étude et de science. Quant à moi, mis journallement en rapport avec le peuple depuis la Révolution de Février, j'ai pleine confiance dans sa modération. C'est pourquoi je n'hésite pas à m'entretenir avec vous de vos souffrances. Le moindre emportement dans vos plus légitimes desirs, la moindre violence dans vos actes risqueraient de tout

compromettre. Voilà, grâce au ciel, ce que vous sentez aussi bien que moi ; et c'est un des plus glorieux indices de la grandeur de nos prochaines destinées que cette disposition du peuple à attendre son affranchissement, non de la force brutale, mais de l'ordre, de la discussion libre, de la science. Oui, mes amis, soyons calmes et modérés. Laissons les vulgaires ressources de la violence à nos adversaires. Nous avons de notre côté la justice et la raison ; ne faisons pas à la raison, à la justice, cette injure de nous défier de leur triomphe au moment où elles vont enfin avoir la parole. » (Voyez le *Moniteur* du 7 avril 1848.)

« Ce que nous voulons, c'est la liberté par la paix ; c'est la victoire par le développement de la raison ; c'est le triomphe de la modération par l'essor de l'intelligence ; c'est la liberté par l'ordre et par l'amour. » (Voyez le *Moniteur* du 2 mai 1848.)

» Il reste donc prouvé par des textes irréfragables :

» 1^o Que, loin d'avoir fait appel à l'esprit de division, j'ai toujours prêché l'union entre les divers membres de la grande famille, et donné pour base à mes doctrines le principe essentiellement conciliateur de la solidarité humaine ;

» 2^o Que, loin d'avoir encouragé le peuple à des espérances trop promptes, trop fougueuses et décevantes, je l'ai toujours, au contraire, exhorté à la patience, en lui montrant combien la solution des problèmes sociaux était difficile, et de quelle importance il était de ne pas brusquer les décisions ;

» 3^o Que, loin d'avoir préparé les ouvriers à manquer de respect à l'Assemblée nationale, je la leur ai d'avance représentée comme la souveraineté du peuple en mouvement ;

» 4^o Que, loin d'avoir flatté les ouvriers, j'ai en toute occasion, devant eux, subordonné à la justice mon dé-

vouement à leur cause, et cela, du reste, je dois l'ajouter en leur honneur, au bruit de leurs applaudissements ;

» 5° Enfin, que, loin de les avoir poussés à des pensées violentes, je leur ai toujours recommandé l'ordre, le calme, la modération et une confiance réfléchie dans la puissance pacifique de la raison.

» Mais, à tant d'accusations iniques dirigées contre l'influence de mes paroles ou de mes doctrines, j'ai à opposer un fait capital, décisif, indestructible. Aussi longtemps que j'ai été au pouvoir et en rapport avec les classes ouvrières, est-ce que le moindre désordre a éclaté ? Est-ce que la tranquillité publique a été troublée un seul instant ? Est-ce qu'il s'est rien passé qui pût faire pressentir, même dans le lointain, la possibilité d'une guerre civile ? Et cependant le frémissement du combat de février durait encore ! Et il n'y avait pas un soldat dans Paris ! Qu'on rapporte au Gouvernement provisoire tout entier l'honneur d'un pareil résultat, c'est justice ; mais enfin il me sera bien permis, pour ma part, d'y chercher une réponse à ceux qui me calomnient.

» La Commission du Luxembourg n'a-t-elle d'ailleurs contribué que par des exhortations et la confiance inspirée aux ouvriers, soit au rétablissement, soit au maintien de l'ordre ? Non. Car c'est grâce à son intervention active, infatigable, qu'une foule de travaux déjà abandonnés ont été repris ; que les paveurs se sont remis à aplanir les chaussées ; que les questions qui divisaient les entrepreneurs et les cochers ont été résolues à la satisfaction commune ; qu'on a vu renaître dans Paris la circulation des voitures publiques, tout à coup arrêtée ; que les ouvriers boulangers ont été ramenés à leur travail, qu'ils avaient résolu de suspendre, ce qui eût été pour la capitale le plus grand de tous les périls ; que des ateliers dont les portes venaient de se fermer se sont rouverts ; que les ouvriers mécaniciens de l'atelier Far-

cot, à Saint-Ouen, ont été préservés pendant un mois d'un chômage funeste; que l'association des ouvriers selliers, que celle des ouvriers tailleurs se sont formées, de manière à employer utilement, honorablement, selon les lois d'une fraternelle union, des milliers de bras inoccupés. (*Voyez* les numéros du *Moniteur* des 9, 26, 28, 29 mars et 27 avril.)

» Quant aux ateliers nationaux, je n'ai pas à en parler, car je n'ai été pour rien, absolument pour rien, ni dans leur formation, ni dans leur organisation, ni dans leur direction ou surveillance, toutes choses cependant dont on a essayé de me rendre responsable, afin de mieux exciter contre moi l'opinion publique, indignement trompée.

» Restent les doctrines émises par la commission du Luxembourg.

» Mais quoi ! condamner la concurrence précisément parce qu'elle est un principe de lutte, et qu'elle sème entre les hommes la division, la haine, l'envie, ce serait prêcher un système de désordre !

» Tendre à la réalisation de la fraternité par l'association de tous les intérêts, de toutes les forces, de toutes les bonnes volontés, ce serait préparer les citoyens à s'armer les uns contre les autres !

» Demander que, comme mobile de l'activité humaine, on face place au point d'honneur, au dévouement, à l'amour fraternel, ce serait féconder la guerre civile !

» Quelle logique, grand Dieu !

» Au fond, quel est le résumé des doctrines émises au Luxembourg ? Le voici :

» A tous, par l'éducation commune et gratuite, les moyens de développement intellectuel ; à tous, par l'association fraternelle des forces et des ressources, les instruments de travail.

» Or, non-seulement il n'y a rien là de subversif ou

de chimérique, mais la société française est irrésistiblement poussée par la force des choses à entrer dans cette voie. Cela est si vrai, que, dans ce moment même, on discute au sein du *Conseil du travail* une proposition, suivant laquelle un crédit de 3 millions serait ouvert à l'État et employé à venir en aide aux associations d'ouvriers.

» Avant la Révolution de Février, les défenseurs des anciens abus agitaient devant l'opinion, pour l'égarer en l'effrayant, le fantôme ensanglanté de la République ; aujourd'hui c'est le fantôme du socialisme qu'ils font passer devant les esprits prévenus. Vains artifices ! La vérité est invincible parce qu'elle est immortelle.

» LOUIS BLANC.

» Le 4 juillet 1848. »

XX

C'en est assez. Et maintenant, que ceux qui ont cru tuer et flétrir la cause du peuple dans la personne de ses serviteurs, que ceux-là sachent bien jusqu'où va leur puérile démente. Nous pouvons vous crier, faux modérés de notre époque, ce que Necker criait aux prétendus philanthropes de son temps : Vous avez imité l'art de ces animaux terribles qui, sur les bords des fleuves de l'Asie, prennent la voix des enfants pour dévorer les hommes.

Mais à cela le bénéfice est moindre que le péril. Car enfin, nous tous, démocrates socialistes qui avons décrété ou glorifié l'abolition de la peine de mort, mis le bourreau au ban de la civilisation, calmé la victoire avant la fin du combat, confié l'avenir à la clémence, s'il nous

arrivait quelque jour d'avoir à demander de nouveau respect pour ces doctrines sacrées, qu'aurions-nous à répondre à qui nous dirait : Vous avez la mémoire bien courte, messieurs ! Voyons, qu'on nous montre ce que la magnanimité de la Révolution lui a valu. Les ennemis de la République auraient-ils retrouvé tant de force et déployé tant d'audace, si, comme Hercule enfant, la République avait étouffé les serpents qu'elle eut l'imprudence de laisser dans son berceau ? Souvenez-vous des conseils de guerre institués, de vos concitoyens déportés sans jugement, des bagnes et des pontons remplis, de quatre représentants du peuple trainés à Bourges dans des voitures cellulaires, destinées aux voleurs et aux assassins ! La clémence a donné à la Révolution de Février deux mois de vie : comptez combien la nouvelle terreur blanche en a donné à la contre-révolution. Et souvenez-vous !

Oh ! fasse le ciel, et c'est notre vœu le plus cher, que ce redoutable argument jamais ne l'emporte ! Mais, rien que pour l'avoir fait possible et spécieux, le nom des hommes qui aujourd'hui gouvernent restera maudit dans l'histoire.

Ils ont, en effet, rendu la générosité suspecte de folie ; de leurs violences couronnées de succès ils ont composé un sophisme plein de sang, à l'usage des terroristes futurs ; ils auraient donné au peuple, si cela était possible, le remords de sa modération. Voilà leur crime.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Les procès-verbaux relatifs aux conciliations entre patrons et ouvriers formeraient seuls un volume. En publiant les quelques pièces ci-jointes, on a voulu montrer quelle était la confiance inspirée par la Commission aux patrons tout aussi bien qu'aux ouvriers, et, en même temps, par quelle simplicité de moyens se trouvaient si rapidement résolues, à la mutuelle satisfaction des deux parties, des questions auxquelles les pouvoirs actuels ne trouvent guère d'autres solutions et d'autres remèdes que les grèves, les collisions, les emprisonnements et les condamnations judiciaires, la ruine commune des patrons et des ouvriers.

La Commission ne s'est jamais imposée, mais son officieuse intervention était toujours au service de ceux qui croyaient devoir l'invoquer. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que presque toujours ce furent les patrons qui prirent l'initiative des demandes d'arbitrage, et de nombreuses lettres que l'auteur garde en sa possession témoigneraient au besoin que les chefs du commerce et de l'industrie savaient alors apprécier les services rendus par la *Commission des travailleurs*.

En présence des déclamations furibondes de la presse

réactionnaire, contre le Luxembourg et son influence subversive, nous avons eu la pensée de transcrire ici quelques-unes des innombrables demandes en cession d'établissement, qui nous furent adressées dès les premiers jours de mars; plusieurs sont signées des noms les plus haut placés dans l'industrie. On y aurait vu la preuve manifeste que la crise commerciale ne date pas de la Révolution de Février, qu'elle eût éclaté sans cela, et d'une manière non moins terrible; que le Luxembourg, par conséquent, n'y fut pour rien. Nous avons craint que cette publication pût porter atteinte à la solidité d'établissements qui se sont peut-être relevés de leurs désastres. Nous nous bornons à reproduire une lettre qui fut envoyée à l'appui d'une de ces demandes, par M. Portalis, alors procureur général de la République. La position prise par M. Portalis en certaines circonstances donnera quelque intérêt à sa lettre.

N° 1. Cabinet du Procureur général.

Citoyen, membre du gouvernement,

M. L., manufacturier à M. et à C., me prie d'appeler votre attention particulière sur deux articles ci-joints, qui parlent de l'ordre observé dans les établissements, et sur sa proposition d'aliéner au profit du gouvernement et en recevant du 3 p. 100 en paiement, ces deux intéressantes entreprises de C. et de M.

L'expérimentation qui pourrait être ainsi dirigée par votre pensée supérieure, donnerait des résultats pratiques d'une

haute importance, et la France n'aurait qu'à gagner à ces travaux modèles, qui ouvriraient une nouvelle et plus sûre voie à l'organisation du travail.

Salut et fraternité.

Signé : AUG. PORTALIS.

Paris, le 22 mars 1848.

N° 2. Mécaniciens.

Extrait du MONITEUR du 26 mars 1848.

Ce matin, à huit heures, a eu lieu, au Luxembourg, sous la présidence de M. Louis Blanc, une réunion d'ouvriers, représentant les ateliers de MM. Derosne et Cail. Là, en présence de ce dernier, on a discuté longuement sur le système provisoire à adopter pour la reprise immédiate des travaux, ainsi que sur un système qui peut être définitif. Après avoir envisagé la question sous tous ses aspects, la réunion a adopté, quant au système provisoire, le projet suivant :

Système provisoire à établir.

1° Les ouvriers mécaniciens de l'atelier Derosne et Cail forment entre eux une association basée sur ce principe adopté dès à présent, que s'il arrivait que la masse des travaux à exécuter ne fût pas en rapport avec le nombre des travailleurs, elle sera répartie de manière à ce qu'aucun d'eux ne soit privé de travail, c'est-à-dire de pain.

Les ouvriers eux-mêmes détermineront lequel de ces deux systèmes il convient de choisir :

Ou bien égalité dans la répartition des salaires et du bénéfice à la fois,

Ou bien égalité dans la répartition du bénéfice seulement.

2° La somme des salaires actuellement payée aux ouvriers mécaniciens ne sera pas changée ; seulement l'entrepreneur s'engage à y ajouter sous forme de bénéfices un onzième du prix des façons, calculé sur la moyenne des prix de chaque pièce, depuis le commencement de la commande jusqu'à ce jour, à condition toutefois que cela sera possible, ce qui sera examiné par le commissaire délégué à cet effet, et auquel seront adjoints une commission nommée par les ouvriers et un ingénieur.

3° Le commissaire, la commission nommée par les ouvriers et l'ingénieur auront à s'occuper, par mission spéciale, de jeter les bases du système définitif à adopter, en partant de ce principe, qu'il est de la plus haute importance de sortir du provisoire le plus promptement possible. M. Vidal est nommé commissaire aux fins ci-dessus sur la désignation même des ouvriers présents.

25 Mars 1848.

CH. DEROSNE et CAIL, DREVET, LAVOYE, COLLIN.

Le maire du 1^{er} arrondissement,

A. DURAND SAINT-AMAND.

Approuvé :

LOUIS BLANC,

Membre du Gouvernement provisoire,
Président de la Commission de Gouvernement
pour les Travailleurs.

Extrait du MONITEUR du 29 mars 1848.

Nous nous empressons d'annoncer que, par suite de l'intervention de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, le travail a complètement et immédiatement repris dans les ateliers de MM. Derosne et Cail, constructeurs de machines, qui occupent un si grand nombre d'ouvriers. Des demandes d'arbitrage sont adressées de toute part à M. Louis Blanc par les travailleurs et les patrons. Les demandes sont toujours accueillies avec empressement et plaisir, et de cette mutuelle confiance sort presque toujours la conciliation. Les ateliers sont aussitôt rouverts. C'est ainsi que, par le bon, le noble esprit de tous, se réalise chaque jour ce mot, prononcé dès le premier jour, l'ordre dans la liberté.

N° 3. Boulangers.

Lettre des délégués du syndicat de la boulangerie au président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs.

Citoyen représentant,

Deux des représentants du syndicat de la boulangerie de Paris ont à vous faire une communication urgente au sujet de graves appréhensions concernant la fabrication du pain CE SOIR; ils ont en hier deux conférences avec le citoyen préfet de police; ils doivent retourner près de lui à une heure et demie. Peut-être vous trouverez-vous à la confé-

rence. C'est ce motif qui rend d'autant plus indispensable la communication qu'ils vous prient d'entendre au nom de la tranquillité de Paris.

Ils sont, etc.

Signé, PART. CH. PÉCOURT.

Samedi, 25 mars, 11 h. 3/4.

Extrait du MONITEUR du 28 mars 1848.

L'intervention officieuse de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* a encore été invoquée aujourd'hui ; mais cette fois dans des circonstances exceptionnelles. Il s'agissait de l'une des industries (la boulangerie de Paris) dont les moindres perturbations peuvent avoir les plus graves résultats pour la subsistance de la capitale. Les ouvriers boulangers forment le corps d'état dont les souffrances appelaient les palliatifs les plus prompts et les plus efficaces. Le vif sentiment du sort douloureux qui leur était insensiblement échu au sein d'un régime de travail devenu généralement intolérable, les exaspérait enfin, et leur avait inspiré des résolutions extrêmes. Paris était menacé de manquer de pain dans quelques jours, demain peut-être.

La conciliation, cependant, et une conciliation entière, a été aussitôt accomplie que demandée ; les délégués des patrons et ceux des ouvriers sont venus ce matin soumettre leur litige à l'arbitrage du président et du vice-président de la commission. Un tarif nouveau est sorti d'une courte et amiable discussion contradictoire, et il a été consenti avec un même empressement par les deux parties. La masse des ouvriers boulangers stationnait dans la cour du Luxembourg, attendant avec une impatience pleine d'émotion l'issue de la démarche. M. Louis Blanc est venu lire la délibération qui

a été acclamée sans réserve et avec enthousiasme. Des témoignages de la plus sincère gratitude, apportés par les délégués des deux intérêts en présence, ont amplement récompensé la Commission de son infatigable sollicitude.

Tandis que les patrons envoyaient remercier la Commission, un ouvrier, que ses camarades avaient délégué d'un mouvement spontané, s'approcha vivement ému de M. Louis Blanc, lui pressa chaleureusement la main et lui offrit, en leur nom, 2 francs sur la plus prochaine journée de travail de chacun d'eux, pour le montant de ce don être mis à la disposition du Gouvernement provisoire.

Ces faits ont une grande signification, car ils ne sont point isolés. Nous ne rappellerons pas les cas difficiles que la Commission a déjà arbitrés; la plupart ont été livrés à la publicité; hier encore, par d'opportunes démarches auprès de la compagnie du chemin de fer de Lyon, la Commission aplaissait les difficultés qui menaçaient de prolonger le chômage désastreux des ouvriers mécaniciens de l'établissement Farcot, de Saint-Ouen; et ce matin les ouvriers recevaient l'assurance qu'ils pouvaient reprendre leurs travaux et qu'ils allaient retrouver leurs salaires.

Par suite de cette conciliation parut un arrêté du préfet de police, concernant le travail et le salaire des ouvriers boulangers, arrêté qui commence ainsi :

« Sur l'avis motivé de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, du commun consentement des représentants des ouvriers et des délégués maîtres, mis en présence et entendus ;

» Considérant que, de toutes les industries, celle qui est et qui doit être, par sa nature, le plus directement soumise à l'action du pouvoir, est celle des boulangers ;

» Considérant que, de toutes les professions, il n'en est

pas de plus pénible que celle des ouvriers boulangers; qu'il est dès lors aussi équitable que nécessaire de pourvoir à l'amélioration de leur sort ;

» Le préfet de police croit devoir prendre les dispositions suivantes.... »

Signé, *le Préfet de police,*

CAUSSIDIÈRE.

Approuvé :

Les Président et Vice-Président
de la Commission de Gouvernement
pour les Travailleurs,

LOUIS BLANC ; ALBERT.

N° 4. **Papiers peints.**

Extrait du MONITEUR du 2 avril 1848.

Loin d'user de son influence pour dicter des lois aux patrons ou entrepreneurs, la Commission du Luxembourg ne s'en sert que pour résoudre les difficultés par des arrangements amiables. Les chefs d'atelier savent mieux que personne si la Commission procède par l'arbitraire ; mieux que personne ils sont en état d'apprécier les services que la Commission a déjà rendus à l'industrie, et beaucoup d'entre eux sont bien convaincus que l'intervention conciliatrice de cette Commission est aujourd'hui une des garanties les plus efficaces de la tranquillité de la capitale.

Chaque jour amène une conciliation nouvelle. Hier la

Commission a mis fin au différend qui existait entre les patrons et les ouvriers de l'industrie des papiers peints, et aujourd'hui le travail a repris dans tous les ateliers de Paris. Nous donnons ici le texte de la convention qui a été signée, séance tenante, entre les six délégués représentant les intérêts opposés, et nous signalons un curieux incident qui fait le plus grand honneur à la générosité des deux parties.

Quand il s'est agi de la nomination du président du comité des douze, un délégué des ouvriers a proposé de choisir ce président parmi les patrons et de le faire désigner par les représentants des ouvriers. Les délégués des fabricants, à leur tour, ne voulant pas que la majorité fût acquise aux patrons, ont aussitôt repoussé cette offre délicate, en demandant que le président fût pris parmi les personnes complètement désintéressées. Alors les ouvriers et les maîtres ont spontanément déferé la présidence au secrétaire même de la Commission qui s'est refusé, tout en exprimant ses remerciements sincères pour ce témoignage de confiance, et qui a lui-même proposé de laisser au comité le soin de désigner le président. Il a seulement consenti à ce que la Commission intervînt pour déterminer le choix, dans le cas où les parties ne pourraient parvenir à s'entendre.

Voici le procès-verbal de cette séance :

Entre les délégués des patrons et ouvriers de l'industrie des papiers peints, réunis au Luxembourg le 31 mars 1848, sous la présidence du secrétaire général de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, il a été amialement convenu à la satisfaction de toutes les parties :

Il sera nommé une commission chargée de préparer les bases d'une conciliation à opérer entre les ouvriers et les patrons.

Cette commission sera composée de six délégués des patrons et de six délégués des ouvriers. Cette commission choisira en dehors de son sein un président qui aura droit de vote pour départager les avis et amener une décision.

Si la commission des ouvriers et des patrons ne peut s'entendre pour le choix du président, ce président sera désigné par la Commission du Luxembourg, ainsi que les délégués présents l'ont demandé.

La commission des douze membres, dont il vient d'être parlé, préparera les bases d'un tarif pour le prix des façons et des salaires, et aura à proposer toutes les mesures qu'elle jugera avantageuses dans l'intérêt des patrons et des ouvriers.

Sa mission spéciale sera d'amener la conciliation amiable de tous les intérêts différents, et de mettre fin à tous les dissentiments qui existent aujourd'hui entre les patrons et les ouvriers.

Approuvé par les six délégués présents.

(Suivent les six signatures.)

N° 5. Pavieurs.

Extrait du MONITEUR du 2 avril 1848.

Aujourd'hui même une autre conciliation a eu lieu (devant la Commission du Luxembourg) entre les maîtres et les ouvriers paveurs représentés par les délégués.

Les maîtres paveurs avaient écrit à la Commission qu'ils acceptaient d'avance tout ce qu'elle croirait devoir faire. Mais la Commission n'a point voulu user de ce plein pouvoir donné par écrit. Elle a appelé les délégués des deux parties, qui se sont entendus à l'amiable et qui ont signé d'un commun

accord le traité dont ils ont eux-mêmes précisé les termes et les conditions.

Lettre des Entrepreneurs du pavé de Paris.

Paris, le 31 mars 1848.

Aux citoyens de la Commission des Travailleurs.

Citoyens, par suite de plusieurs communications que quelques-uns d'entre nous ont eu l'honneur d'avoir aujourd'hui avec vous, sur la convocation qui nous a été adressée, nous nous sommes assemblés, et après avoir délibéré sur la question qui divise les ouvriers paveurs et nous, nous avons résolu de nous en référer à votre arbitrage.

En conséquence, Citoyens, nous déclarons nous en rapporter pour le prix des journées d'ouvriers, à ceux que dans votre sagesse vous voudrez bien fixer.

Nous avons l'honneur, etc.

Les cinq entrepreneurs du pavé de Paris.

LESIEUR, TERWAAGNE, FRANCASTEL, GUÉRIN, JAROUX.

Convention entre les Maîtres et les Ouvriers paveurs.

Entre les délégués des maîtres et des ouvriers paveurs réunis au Luxembourg le 1^{er} avril 1848, sous la présidence

du secrétaire général de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, a été convenu ce qui suit, à la satisfaction de toutes les parties :

A dater du 1^{er} avril 1848 le prix des salaires sera fixé comme suit :

Pour les compagnons de relevé à bout, 4 fr. 50 c. au minimum. — Pour les compagnons de repiquage 3 fr. 75 c. au minimum. — Pour les garçons paveurs 2 fr. 50 c. au minimum.

Approuvé par toutes les parties intéressées :

NOLLÉ, SERINGUIN, FRANCASTEL, JAROUX.

N° 5. Les Débardeurs.

Convention entre les Débardeurs et les Marchands de bois de la rive gauche.

Entre les délégués des marchands de bois de la rive gauche (port des Invalides), d'une part, et les représentants des ouvriers débardeurs du même port, d'autre part, tous réunis au Luxembourg le 1^{er} mai 1848, sous la présidence du secrétaire général de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, a été amiablement convenu ce qui suit :

Les travaux seront payés, savoir :

Pour un train de Bourgogne brossé.	90 fr.
— de traverses.	58
— lavé (3 journées de lavage.	38
— — (2 journées de lavage.	28
— de marne brossé, 12 coupons.	96

12 coupons de bois de marne, tiré et lavé.	33 fr.
— — — — — bois blanc.	39
Un train de brinon, brossé.	108
— — — — — canal de Bourgogne.	108
Bois neuf, pour débardage au crochet, triage compris, ou pour rinçage à la volonté du marchand seul. 1 fr. par corde.	
Débardage des cotrets, le petit mille.	3 fr. 50 c.
— — — — — margottins.	2 fr. 25 c.

Approuvé et signé par toutes les parties,

Signe : BROSSONNEAU, CHALETAIN, BILLARD,
VITU, ALEXANDRE.

N° 7. Entrepreneurs et Cochers de place.

Règlement entre les Entrepreneurs et Cochers.

Par-devant la Commission des travailleurs, il a été convenu entre les entrepreneurs et les cochers de voitures de places de Paris, à la date du 13 avril 1848, savoir :

Art. 1^{er}. La journée sera désormais maintenue à 3 francs avec les pourboires et sans aucuns frais.

Art. 2. Considérant que le travail au quart ou à la planche est reconnu comme marchandage, et devant être aboli dans quelque maison que ce soit, l'entrepreneur ne devra pas employer de cocher autrement qu'à la journée de 3 francs.

Art. 3. Aucune amende, quelle qu'elle soit, ne pourra être infligée au cocher ; mais dans le cas où ce dernier se serait amusé avec sa voiture, il serait responsable envers

son entrepreneur de la journée au terme moyen, plus 2 fr.

Art. 4. Il ne sera pas fait payer de limonnière, lorsque le cheval du cocher se sera abattu et en aura occasionné la casse.

Art. 5. En cas d'avarie, le cocher devra prendre des témoins et l'entrepreneur se charger de faire les démarches en cas de procédure. Cependant, si le cocher ne pouvait atteindre l'auteur du dégât et qu'il puisse prouver qu'il n'y a pas de sa faute, la perte sera partagée entre l'entrepreneur et le cocher.

Art. 6. Aucun entrepreneur ne pourra rendre responsable un cocher des maladies ou accidents survenus aux chevaux pendant le travail. Cependant, dans le cas où un accident causé à un cheval serait grave, il en serait référé devant les délégués.

Art. 7. Que les cochers soient payés tous les jours.

Art. 8. Que pour le tarif après minuit il appartienne aux cochers : — fiacre, coupé, cabriolet, 50 cent. par heure ; — fiacre, 25 cent. par course ; — coupé et cabriolet, 15 cent. par course.

Art. 9. Lorsqu'un entrepreneur voudra renvoyer un cocher, il pourra le faire immédiatement. Un cocher qui voudra sortir de chez un entrepreneur sera tenu de prévenir quatre jours d'avance.

Art. 10. Tout cocher qui désirerait se reposer, sera tenu de prévenir l'entrepreneur à 6 heures du matin en été, à 7 heures en hiver. Si, à ce moment, il ne pouvait être remplacé, il serait tenu de sortir sa voiture, sauf le cas de maladie constatée.

Art. 11. Les entrepreneurs s'engagent à payer à raison de 5 p. 100 l'intérêt du cautionnement déposé en numéraire par le cocher.

Art. 12. Ne pouvant admettre aucuné amende, quelle qu'elle soit, le cocher, pris pour infraction dans sa recette, sera renvoyé par l'entrepreneur, sans pouvoir forcer ce der-

nier à lui donner un certificat. Si, cependant, le cocher prétendait être pris à faux, il serait jugé par les trois délégués des cochers et les trois délégués des entrepreneurs, et en présence de l'accusateur.

Délégués des Loueurs,

MICHARD,
VARIN.
RIEUSSEC.

Délégués des Cochers,

RONDINEAU,
BOISGONTIER,
DUTRON.

N° 8. Maréchaux.

Lettre des délégués des maîtres maréchaux au président de la Commission.

Citoyen, des différends se sont élevés entre les maîtres maréchaux qui ferrent les chevaux des services publics et des ouvriers qui ne travaillent pas dans ces entreprises et qui se sont présentés au nom de leur corporation. Nous désirons que ces différends soient soumis à votre appréciation en présence des délégués des ouvriers maréchaux : nous vous prions donc de nous convoquer avec ces délégués et de nous entendre contradictoirement le plus promptement possible, car ces ouvriers menacent ceux qui sont employés dans les entreprises de les empêcher de travailler.

Salut et fraternité.

MATHIOT, BISSE, VILLATE,

Délégués des maîtres maréchaux.

Ce 7 avril 1848.

N° 9. Plombiers-Zingueurs.

Convention entre les maîtres et ouvriers.

Entre les délégués des ouvriers plombiers-zingueurs d'une part, et MM. Fontaine, Seiffert, Renaudot, Letalec et Marie jeune d'autre part, tous réunis au Luxembourg, sous la présidence du secrétaire général de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, a été amiablement convenu d'un commun accord, entre toutes les parties intéressées :

Art. 1^{er}. La durée de la journée reste fixée comme précédemment, savoir : Du jour au jour en hiver, et en été à dix heures de travail effectif.

Art. 2. Le prix de la journée, tant d'hiver que d'été, est fixé, au minimum, à 5 francs pour les compagnons et à 3 francs pour les garçons.

Art. 3. Les heures de nuit seront payées double.

Art. 4. Il est interdit à tout compagnon de faire des heures en dehors de la journée.

Art. 5. Il est accordé 1 franc par jour de déplacement aux compagnons et garçons, quand ils iront travailler hors des murs d'enceinte.

Art. 6. Le marchandage, même individuel, est interdit.

Art. 7. La paye se fera tous les quinze jours au plus tard.

Art. 8. Chaque patron ne pourra avoir qu'un apprenti.

Art. 9. Les apprentis, après une année de travail, seront payés comme *compagnons*.

Art. 10. Il est expressément défendu aux patrons d'embaucher un compagnon se présentant chez eux, comme il est défendu aux compagnons d'aller s'embaucher chez les patrons.

Art. 11. Tout compagnon et tout garçon ne peuvent être embauchés qu'à la grève, les patrons ayant la faculté d'em-

baucher tel ou tel compagnon, soit individuellement, soit par lettre ou par l'intermédiaire d'un camarade.

Art. 12. Les patrons sont instamment priés de faire connaître à la *grève* (lieu d'embauchage) les plaintes qu'ils auraient à faire contre les compagnons ou garçons, pour qu'il soit fait droit à leurs réclamations.

Art. 13. Tous compagnons de grève, étant porteurs d'une carte, ne peuvent être embauchés que sur la présentation de cette carte.

Art. 14. Tous patrons et compagnons sont instamment priés de signaler à la grève les infractions au présent règlement.

Art. 15. A partir du 1^{er} avril 1848, la grève est et demeure fixée chez M. Durand, marchand de vins, rue Quincampoix, n^o 69.

Signé : SEIFFERT, RENAUDOT, BERTRAND, MARIE,
FONTAINE, LEMOYNE, LETALEC.

N^o 10. Scieurs de pierre.

*Convention entre les délégués des ouvriers scieurs de pierre
et la chambre des entrepreneurs de maçonnerie.*

Les soussignés membres de la chambre des entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Paris et du département de la Seine, commis à l'effet ci-après par l'assemblée générale du 13 courant, d'une part, et les soussignés délégués des ouvriers scieurs de pierre du département de la Seine, d'autre part ;

Vu la demande adressée à la chambre par lesdits ouvriers délégués, et tendant à fixer le prix du sciage de pierre ;

Vu le décret du Gouvernement provisoire qui fixe à *dix heures la journée de travail* ;

Considérant que le moyen d'éviter des grèves qui sont toujours contraires aux intérêts communs est en effet la fixation du prix du sciage ;

Considérant, en outre, qu'il est essentiel de faire disparaître l'abus ou la gêne qui se produit fréquemment dans les chantiers, et qui consiste pour le scieur de pierre à abandonner un trait de sciage avant qu'il soit achevé ;

Par toutes ces causes, les renseignés ont, dans les limites de leurs pouvoirs respectifs, arrêté pour l'avenir le prix du mètre superficiel du sciage de la pierre, ainsi qu'il suit :

Ici vient le tarif de la coupe des différentes qualités de pierre, puis un règlement qui se termine ainsi :

Les articles dont les prix ne sont pas portés, ainsi que toutes les qualités de pierre non énumérées, seront l'objet d'une fixation de prix entre la chambre et les délégués.

Les entrepreneurs promettent leur concours et celui de leurs appareilleurs, pour faire en sorte qu'ils n'entre dans leurs chantiers que des scieurs de pierre munis du livret de leur corporation et portant le cachet de la chambre syndicale.

Fait en quatre originaux, à la chambre syndicale, aujourd'hui, 29 avril 1848, dont un pour les membres de la Chambre, un pour les délégués scieurs de pierre, un troisième pour être déposé à la Commission des travailleurs, au Luxembourg, et le quatrième pour être déposé aux prud'hommes.

Suivent les signatures.

N° 11. Vidangeurs.

*Lettre de M. Degousée, aujourd'hui représentant du peuple,
au président de la Commission de gouvernement pour les
travailleurs.*

Paris, 3 avril 1848.

« Mon cher ami,

» Je vous adresse M. Héloin, mon ami particulier, l'un des hommes les plus capables de Paris. Il est à la tête d'une nature de travaux qui ne permet aucun chômage, sous peine de compromettre la salubrité de la capitale. Je vous prie d'écouter avec attention mon ami Héloin, et de lui donner les moyens de sortir du nouvel embarras où l'exigence des ouvriers le *placent* (sic), malgré le traité passé entre eux et les patrons, de concert avec Caussidière.

» Adieu. Mille amitiés.

» DEGOUSÉE. »

*Convention du 4 avril, entre les délégués des patrons et
ceux des ouvriers.*

Entre les délégués des huit maisons composant l'exploitation des entreprises de vidange de nuit de la ville de Paris et des ouvriers de cette industrie réunis au Luxembourg, le 4 avril, sous la présidence du secrétaire de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, il a été amialement convenu entre toutes les parties ce qui suit :

Il sera nommé une Commission chargée de préparer les

projets de règlement concernant les rapports des entrepreneurs de vidange avec les ouvriers, et des ouvriers entre eux.

Cette Commission sera composée de huit délégués choisis parmi les associés ou intéressés de huit maisons de vidange et dans chacune d'elles, et de huit délégués choisis parmi les ouvriers des huit maisons de vidange et dans chacune d'elles, et d'un secrétaire.

Cette Commission sera présidée par la personne désignée par la Commission du Luxembourg, ainsi que les délégués présents l'ont demandé.

Le président aura droit de vote pour départager les avis s'il y a lieu et amener une décision.

Approuvé par les délégués présents, tant en leur nom que comme se portant fort des autres.

Signé : LEMAITRE, DEVAUX, RICHER, PAUL CADET,
DOLLÉANS, DELAMARRE, CHAUMETON, BU-
ZELIN, RIVIÈRE, PARRY, VAUDOT, BUIL-
LIARD, DEMAUZERAND.

La Commission fut composée des personnes suivantes : MM. Delamarre, Dolléans, Builliard, Héloin (maison Richer) ; Sauvageot (maison Demauzerand) ; Quesnay, Orsel, Aubert (maison Rivière) ; pour les patrons, Leroux, Buzelin, Vaudeau, Lemaître, Chaumeton, Devaux, Parry, Paul ; secrétaire, M. Burdin.

On fixa le salaire à 6 francs pour les chefs de vidange, à 4 francs pour les ouvriers vidangeurs.



SOUS PRESSE :

POUR PARAITRE AU BUREAU CENTRAL,

8, RUE ET PLACE FAVART.

UNE NOUVELLE ÉDITION DE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

PAR M. LOUIS BLANC.

Un vol. in-12, format anglais. — Prix : 1 franc.

NOUVELLE ÉDITION DE

LE SOCIALISME,

PAR M. LOUIS BLANC.

Un vol. in-12, format anglais. Prix : 50 c.

TYPOGRAPHIE DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.